

LA PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA :

FINISSONS-EN

Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF

LA PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA : FINISSONS-EN

Le présent Document canadien d'accompagnement distille et interprète les données du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF, La pauvreté infantile dans les pays de l'OCDE/UE. La série des Bilans de l'UNICEF surveille et compare les performances des pays économiquement avancés en matière de protection des droits des enfants et d'amélioration de leur bien-être.

Pour accéder à ces rapports et documents de références, visitez [unicef.ca/bi18](https://www.unicef.ca/bi18). Les sources de données et les références complètes sont citées dans : Bureau de recherche de l'UNICEF, La pauvreté infantile dans les pays de l'OCDE/UE, Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF – Bureau mondial de la recherche et de la prospective, Florence, 2023.

Collaborateurs :

Lisa Wolff, UNICEF Canada

Ron Wray, conseiller politique consultant

Terence Hamilton, UNICEF Canada

Éditrice : Eileen Hoftyzer

Directrice de création : Catherine Floyd, UNICEF Canada

Responsable de la conception : Loop: Design for Social Good

Soutien à la participation des jeunes : Alli Truesdell et Alexie Cossette, UNICEF Canada

UNICEF Canada souhaite exprimer sa gratitude aux jeunes qui ont contribué à la rédaction du présent rapport et à la Fondation Lawson pour son soutien.

Also available in English.

Toutes les photos sont libres de droits d'auteur et ne montrent pas de participants aux programmes de l'UNICEF.

Photo à la page 4 : iStock.com/ Miljan Živkovic.

Des extraits de cette publication (à [unicef.ca/bi18](https://www.unicef.ca/bi18)) peuvent être reproduits à condition de mentionner dûment leur provenance. Les demandes d'utilisation de parties plus importantes ou de la publication intégrale doivent être adressées à UNICEF Canada.

Nous suggérons la citation suivante :

UNICEF Canada, *Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de L'UNICEF, La pauvreté infantile au Canada : finissons-en*, UNICEF Canada, Toronto, 2023.

Pour de plus amples renseignements au sujet d'UNICEF Canada :

appelez au : **1 800 567-4483**

ou envoyez un courriel à l'adresse : info@unicef.ca

Table des matières

Sommaire du Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF	5
Message de Sevaun Palvetzian, présidente et cheffe de la direction d'UNICEF Canada	8
Soulèvement : Messages de la part des jeunes	10
Bref historique de la pauvreté infantile au Canada	11
Où se situe le Canada? Le suivi de l'enfance dans les pays riches	15
Classement de l'UNICEF : Monter en grade en faisant reculer la pauvreté infantile	19
Faire demi-tour en matière de pauvreté infantile	24
Certains enfants sont privés de plus qu'un revenu familial adéquat	27
Nourrir les possibilités grâce à une bonne nutrition	30
Construire des logements adéquats pour les enfants	32
Créer de saines connexions numériques	33
Ouvrir la voie aux possibilités grâce à l'éducation	34
La santé des enfants : un indicateur de la pauvreté infantile	35
Eau potable et assainissement : l'essentiel pour tous	36
La pauvreté coûte le plus cher aux enfants	37
Comment les enfants perçoivent la pauvreté et l'exclusion	39
Sortir les enfants de la pauvreté en faisant respecter leurs droits	45
Monter dans l'échelle de l'équité : des politiques inclusives pour la protection sociale des enfants ...	47
Une meilleure Allocation canadienne pour enfants	51
Un congé parental qui n'exclut pas les nourrissons	56
Des programmes <i>Cash Plus</i> qui fonctionnent : une saine alimentation dans les écoles	56
Des budgets publics pour tenir la promesse envers les enfants	57
Un espace fiscal pour les enfants : le Canada en dispose	58
Que devrait faire le Canada?	63
Annexes et références	65



LA PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA : FINISSONS-EN

Sommaire :

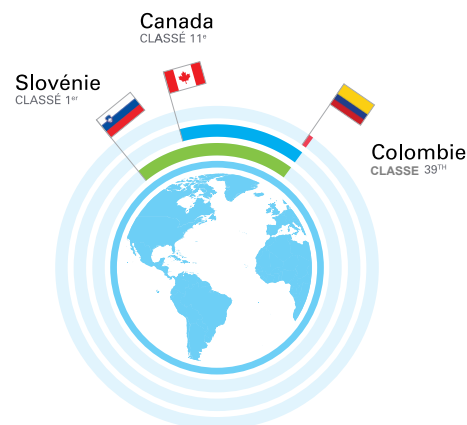
Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF

Le Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF compare les niveaux de pauvreté infantile dans les pays les plus riches, les progrès réalisés par ces pays pour mettre fin à la pauvreté des enfants et la manière dont leurs politiques protègent chaque enfant de la pauvreté.

Les bonnes politiques donnent de bons résultats dans les tableaux de classement de l'UNICEF sur le bien-être des enfants.

Les niveaux de pauvreté infantile dépendent fortement de la manière dont les gouvernements en protègent les enfants. Il est possible de mettre fin à la pauvreté infantile lorsqu'un objectif ambitieux est associé à des politiques efficaces. Les politiques de soutien du revenu ont permis de sortir des enfants de la pauvreté, et au Canada de remonter dans le classement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF.

- Le Canada se classe au 11^e rang des 39 pays à revenu élevé, si l'on considère à la fois le taux actuel de pauvreté infantile et le taux de progrès réalisés pour le réduire au cours de la dernière décennie.
- Les dépenses du Canada en matière de protection sociale par enfant ont augmenté de 45 % au cours de la dernière décennie, passant de 5,9 % du PIB par habitant en 2010 à 8,6 % en 2019. La pauvreté infantile a diminué de 23 %.
- La pauvreté infantile au Canada a fortement diminué, passant de 21,1 % en 2017 à 17,8 % en 2021.
- Le Canada s'est classé 7^e sur 39 pays pour les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté infantile entre 2012 et 2021. Seulement six pays ont enregistré une baisse plus importante de la pauvreté infantile.
- Au cours de la dernière décennie, la pauvreté infantile a augmenté dans 13 (soit un tiers) des pays à revenu élevé.



Le Canada n'a pas fini de sortir les enfants de la pauvreté.

En 2021, année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le taux de pauvreté infantile au Canada a évolué dans la mauvaise direction. La pauvreté infantile a augmenté pour la première fois depuis de nombreuses années, en grande partie en raison de la fin des programmes de revenu liés à la pandémie et de l'augmentation du coût de la vie. Le taux de pauvreté a augmenté plus fortement pour les enfants que pour les autres membres de la population canadienne. Après des années de progrès, le Canada se situe dans la moyenne des pays riches pour son taux de pauvreté infantile.

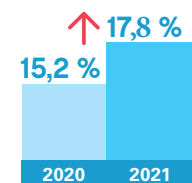
- Le Canada s'est classé 19^e sur 39 pays pour son taux de pauvreté infantile : enregistrant une moyenne de 17,2 % entre 2019 et 2021.
- Plus d'un million d'enfants au Canada grandissent dans la pauvreté.
- Trois pays ont un taux de pauvreté infantile inférieur ou égal à 10 % : le Danemark, la Slovénie et la Finlande.
- La pauvreté infantile au Canada a connu un revirement en 2021, passant de 15,2 % en 2020 à 17,8 % en 2021.
- La pauvreté infantile a augmenté en 2021 dans toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, les plus fortes hausses ayant été enregistrées au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.
- Le taux de pauvreté infantile au Canada varie considérablement, de 14 % au Québec à 38 % dans les territoires.
- Même dans les pays les plus riches du monde, les besoins fondamentaux de certains enfants ne sont pas satisfaits. Les conséquences de la pauvreté, de la discrimination et de l'exclusion au Canada sont évidentes en ce qui a trait à la nutrition, à la santé et à l'éducation des enfants :
 - » Les enfants présentent le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé de tous les groupes d'âge au Canada – 24 % en 2022, soit près de 1,8 million d'enfants. Il s'agit d'une augmentation par rapport au chiffre de 1,4 million d'enfants en 2021, qui coïncide avec l'augmentation de la pauvreté infantile.
 - » Le Canada se classe 33^e sur 43 pays pour le taux d'enfants en surpoids, indicateur d'une mauvaise alimentation, avec 31 %.
 - » Le Canada se classe 34^e sur 43 pays pour la mortalité des enfants de moins de cinq ans, avec un taux de 5,0 pour mille.
 - » Même avant que la pandémie ne pèse sur la fréquentation scolaire, 13,7 % des jeunes de 15 ans n'étaient pas inscrits à l'école en 2018. Ce taux était plus élevé dans seulement 12 des 43 pays à revenu élevé.

Dans le présent Bilan Innocenti, la pauvreté infantile est mesurée en fonction du pourcentage d'enfants vivant dans des ménages dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national (MFR-60).

Taux de pauvreté infantile



Taux de pauvreté infantile au Canada



Taux d'insécurité alimentaire chez les enfants au Canada



Taux d'enfants en surpoids



Mortalité des enfants de moins de cinq ans



Jeunes de 15 ans pas inscrits à l'école (2018)



Le Canada dispose des outils et des ressources nécessaires pour mettre fin à la pauvreté infantile.

Grandir dans la pauvreté est une expérience préjudiciable. Même une brève exposition à la pauvreté à un jeune âge peut marquer un enfant pour la vie. En tant que pays riche bénéficiant de l'une des plus grandes économies et ayant connu l'une des plus fortes augmentations de l'équilibre budgétaire au cours de la dernière décennie, le Canada peut viser plus haut qu'un rang moyen parmi ses pays homologues.

- Pour son niveau de dépenses en matière de prestations pour enfants et allocations familiales, le Canada se situe au 25^e rang sur 38 pays.
- Pour un parent célibataire avec deux enfants, la protection sociale du Canada ne représente que 36 % du salaire moyen. Pour un couple sans emploi avec deux enfants, elle représente 37 % du salaire moyen, ce qui place le Canada au 29^e rang.
- L'adéquation des transferts sociaux du Canada (en pourcentage du salaire moyen) a diminué au cours de la dernière décennie, alors que l'adéquation a augmenté dans 11 pays.

Dépenses en matière de prestations pour enfants et allocations familiales



La pauvreté pour un parent célibataire



La protection sociale pour un couple sans emploi



Alors que les effets de la pandémie continuent de peser lourdement sur les enfants, leur droit à un niveau de vie adéquat devrait être la priorité du Canada. Tous les paliers de gouvernement au Canada devraient collaborer pour :

- Éliminer la pauvreté infantile grâce à un supplément de revenu à l'Allocation canadienne pour enfants et à un accès pour les enfants exclus sur le plan administratif.
- Indexer les taux d'aide sociale provinciaux et territoriaux sur l'inflation et envisager un rôle plus important pour une allocation de revenu pour enfant afin de parvenir à un revenu décent pour les familles avec enfants.
- Garantir à chaque nourrisson six mois de temps protégé et convenablement rémunéré avec un parent à la naissance et ratifier la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la protection de la maternité de 2000 (n° 183).
- Fournir une alimentation saine à chaque écolier à l'école, chaque jour d'école.
- Garantir à chaque enfant l'accès à des services de garde de qualité et abordables.
- Donner la priorité aux enfants dans les allocations budgétaires et leur accorder un droit de premier recours sur les ressources de la nation. Pour ce faire, mettre en place un système de suivi des dépenses budgétaires pour les enfants, conformément aux droits de l'enfant et à la recommandation de 2022 des Nations Unies au Canada.
- Élaborer une Mesure du panier de consommation pour les enfants (MPC-E) qui complète la MPC pour les familles avec enfants et inclut des biens et services répondant à leurs besoins spécifiques et à leurs possibilités de développement, en tenant compte du point de vue des enfants.

Laisser les enfants dans la pauvreté est un choix.

unicef 
CANADA



@UNICEFCanada
a [unicef.ca/bi18](https://www.unicef.ca/bi18)



Message de Sevaun Palvetzian, présidente et cheffe de la direction d'UNICEF Canada

Comme le savent tous les parents, les bulletins scolaires peuvent générer toute une gamme d'émotions. Pourtant, les bulletins scolaires sont des outils importants qui nous donnent un suivi opportun sur les points forts et les points faibles de l'enfant, sur ses progrès et sur les éléments à améliorer qui nécessitent une attention et des soins précis.

Depuis plus de 20 ans, l'UNICEF publie un Bilan Innocenti sur la situation des enfants au Canada et dans d'autres pays à revenu élevé. La capacité à suivre nos progrès pour les enfants parmi des douzaines de pays pairs montre au Canada où nous obtenons de bons résultats et où des améliorations sont nécessaires.

Le Bilan Innocenti de cette année, notre dix-huitième, raconte une histoire importante, à un moment incroyablement important. Le rapport de cette année est axé sur la pauvreté des enfants. À l'heure où vous lisez ces lignes, la pauvreté infantile est en hausse ici au Canada pour la première fois depuis des années, car les soutiens au revenu stagnent, alors que le coût de la vie augmente.

Le Bilan Innocenti de cette année comporte des résultats qui ont valu au Canada une place de choix parmi ses pairs. Par exemple, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est une politique efficace qui a fait chuter la pauvreté infantile *d'une génération à l'autre*, ce qui a valu au Canada de se classer au 11^e rang parmi 39 pays homologues, si l'on considère à la fois le taux de pauvreté actuel et les progrès accomplis en vue de le réduire.

Pour ajouter à ces progrès, tous les paliers de gouvernement ont conclu des accords visant à développer des services de garde d'enfants de qualité dans tout le pays. Cela laisse entrevoir de meilleurs résultats pour les enfants et contribuera à réduire la pauvreté infantile.

Les récentes mesures prises par le Canada pour investir davantage dans des prestations de revenu axées sur les enfants et des services de garde d'enfants témoignent d'un engagement renouvelé en faveur de ses plus jeunes résidents. Cette progression ne peut pas être tenue pour acquise; elle ne peut pas non plus mener à une stagnation ou à un ralentissement des activités.

Parce que le Canada n'a pas obtenu les meilleures notes dans tous les secteurs. En dépit des progrès accomplis pour réduire le taux de pauvreté infantile, le Canada demeure un pays moyennement performant à cet égard, se classant au 19^e rang parmi 39 pays, et laissant 17,8 % des enfants dans la pauvreté en 2021. Fait tout aussi préoccupant, les documents du Bilan Innocenti font état d'une augmentation récente de la pauvreté infantile pour la première fois depuis des années. En dépit du fait que la pauvreté touche la population la plus vulnérable de notre nation, le taux de pauvreté a augmenté plus fortement chez les enfants que chez n'importe quel autre groupe.

Les enfants sont confrontés aujourd'hui à une « polycrise » de chocs et de stress générationnels : la pandémie la plus grave depuis un siècle, l'inflation des prix la plus rapide depuis une génération, et une hausse record des températures en raison des changements climatiques. Les enfants les plus pauvres sont les plus vulnérables à ces bouleversements. Certains enfants ont connu la pauvreté chronique et la discrimination pendant toute leur vie – un état d'urgence perpétuel.

Plus d'un million d'enfants au Canada vivent dans la pauvreté. Environ un nourrisson sur trois a un parent qui n'a pas droit au congé parental. Près d'un enfant sur trois va à l'école le ventre vide. Des milliers d'enfants ne peuvent pas encore bénéficier de services de garde d'enfants de qualité lorsqu'ils en ont besoin. Les enfants autochtones, noirs et d'autres groupes racisés, ainsi que les enfants vivant avec un handicap, risquent davantage d'être laissés pour compte.

Ce ne sont pas des mesures dont une nation peut être fière. Il est certain que nous pouvons – et devons – faire mieux que cela au Canada. UNICEF Canada travaille à faire en sorte que chaque enfant soit inclus dans la protection sociale et que les dirigeants de notre pays placent les enfants au sommet de leurs préoccupations et de leur liste de priorités.

La pauvreté infantile n'est pas un phénomène naturel ou insoluble. Les pays à revenu élevé comme le Canada « choisissent » essentiellement leurs niveaux de pauvreté infantile par l'entremise de leurs politiques. Les preuves s'accumulent et il est impossible de les ignorer : le triptyque des politiques de protection sociale « favorables à la famille » – prestations de revenu, congé parental et garde d'enfants – permet aux enfants de prendre le meilleur départ dans la vie et produit les rendements économiques les plus élevés. Par ailleurs, le fait de laisser des enfants dans la pauvreté peut les marquer à vie et freiner les progrès sur les plans économique, social et environnemental.

Le Canada doit faire des choix. Nous espérons que le Bilan Innocenti de cette année – avec les données précieuses qu'il fournit – nous aidera à faire les bons choix.

Cordialement,



Sevaun Palvetzian

Présidente et cheffe de la direction
UNICEF Canada

« Soulèvement : Messages de la part des jeunes

L'inflation augmente.
La pauvreté des enfants augmente.
Les enfants et les jeunes se révoltent.

« Je ne sors pas avec des amis parce que je n'en ai pas les moyens. Je ne vais pas aux événements spéciaux, parce que le transport, les restaurants, etc. sont hors de mon budget. »

« Être obligé de cumuler plusieurs emplois tout en faisant des études à temps plein, c'est si difficile et si décourageant. »

« Les gens jugent ma famille pour le peu d'aide que nous recevons. »

« J'ai dû faire des heures supplémentaires pour pouvoir me nourrir et me loger. Je n'ai donc pas pu consacrer suffisamment de temps à mes études et j'ai dû abandonner mes cours au collègue. »

« Nous devrions pouvoir vivre notre vie, et non pas nous demander si nous pouvons survivre d'un chèque de paie à l'autre. »

« Je pense que beaucoup de jeunes ont du mal à vivre d'un chèque de paie à l'autre, sans issue en perspective. Je souhaite que les jeunes bénéficient davantage d'aide financière pour pouvoir sortir de la pauvreté. »

« Je dois travailler de nuit à temps plein tout en suivant des cours à temps plein, simplement pour arriver à joindre les deux bouts. »

« J'espère que le gouvernement fédéral prendra des mesures importantes pour soutenir les jeunes. Le rôle des jeunes est crucial pour une société saine, et il est bénéfique de leur consacrer des ressources. »



U-Report est une plateforme de sondage élaborée par l'UNICEF pour les jeunes de 13 à 24 ans. C'est un moyen unique de prendre le pouls en temps réel de leurs opinions sur les questions qui les intéressent, de comprendre comment les différents groupes de jeunes sont touchés par les décisions, les politiques, les services et les événements, et d'impliquer les jeunes dans les décisions qui les concernent. Il y a plus de 1 500 membres de la communauté U-Report au Canada, répartis dans chaque province et territoire.

UNICEF Canada a demandé aux membres de la communauté U-Report d'exprimer leur point de vue sur leur sécurité matérielle et leur bien-être. Recherchez l'icône U-Report dans le présent Bilan Innocenti pour voir ce qu'en pensent les jeunes du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour s'inscrire à U-Report Canada, consultez le site www.ureportcanada.ca.

BREF HISTORIQUE :

La pauvreté infantile au Canada

Bref historique de la pauvreté infantile au Canada

En 1989, l'année de l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Parlement du Canada a déclaré à l'unanimité que l'objectif national était d'éliminer la pauvreté infantile avant l'an 2000. Il s'agissait d'un engagement ambitieux, mais réalisable, en faveur des droits de l'enfant. En 2015, le Canada s'est engagé à atteindre l'objectif de développement durable des Nations Unies consistant à mettre fin à la pauvreté « sous toutes ses formes et en tous lieux » d'ici l'an 2030.

Nous sommes maintenant à plus de 30 ans de l'engagement de 1989, à plus de 20 ans de sa date butoir passée et à mi-chemin de la date d'échéance des objectifs de développement durable et, jusqu'à récemment, les progrès en matière d'élimination de la pauvreté infantile étaient limités. D'un point de vue international, la performance du Canada n'a pas été enthousiasmante. Le Canada a été l'un des pays riches les moins performants en matière de pauvreté infantile et, dans le même ordre d'idées, pour d'autres indicateurs des droits et du bien-être des enfants mesurés dans les Bilans Innocenti de l'UNICEF.

Le recul générationnel de la pauvreté infantile amorcé en 2016 a fait naître l'espoir d'une société plus juste pour chaque enfant. L'Allocation canadienne pour enfants (ACE), instaurée en 2016, est un transfert de revenu progressif et quasi universel qui permet à de nombreux enfants de sortir de la pauvreté. Le gouvernement canadien a indexé l'Allocation canadienne pour enfants sur l'inflation en 2018, et a établi par voie législative des objectifs de réduction de

la pauvreté en 2019. La baisse marquée de la pauvreté infantile qui a commencé avant le début de la pandémie de COVID-19 a été accélérée en 2020 par les prestations temporaires de revenu liées à la pandémie, en particulier la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Alors qu'une grande partie du monde a sombré dans une pauvreté plus profonde au cours de la première année de la pandémie, le niveau de pauvreté infantile au Canada a diminué davantage en une seule année qu'il ne l'avait fait au cours des 20 années précédentes. La pauvreté infantile est passée de 18,5 % en 2019 à 15,2 % en 2020.

Toutefois, en 2021, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le taux de pauvreté infantile a évolué dans la mauvaise direction. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la pauvreté infantile a augmenté, passant de 15,2 % en 2020 à 17,8 % en 2021, selon la Mesure de faibles revenus (MFR-60). Selon la mesure du panier de consommation (MPC), l'étalon de mesure officiel de la pauvreté au Canada, la pauvreté infantile est passée de 4,7 % à 6,4 %. Fait tout aussi préoccupant, l'augmentation de la pauvreté infantile a été plus importante que l'augmentation de la pauvreté au sein de la population en général.

L'écart de richesse au Canada entre les plus et les moins riches (65,1 points de pourcentage) a augmenté en même temps que la pauvreté infantile : l'écart de richesse était de 1,1 point de pourcentage plus élevé en 2023 qu'en

2022 – l'augmentation la plus rapide jamais enregistrée depuis la Grande Récession de 2010 (Statistique Canada 2023b).

Le Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF fournit davantage de données et de contexte pour comprendre l'état actuel de la défavorisation matérielle des enfants au Canada en comparant sa performance avec celles d'autres pays riches. **Cela révèle deux choses fondamentales :**



Premier point clé à retenir

De bonnes politiques donnent de bons résultats dans les tableaux de classement de l'UNICEF sur le bien-être de l'enfant. La réduction de la pauvreté infantile est possible lorsqu'un engagement ambitieux est soutenu par des politiques de protection sociale judicieuses. Ces politiques ont fait reculer la pauvreté infantile et ont permis au Canada de se hisser dans le classement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF. **Le Canada a atteint la 7^e place parmi 39 pays riches en raison de ses progrès en matière de réduction de la pauvreté infantile.**



Deuxième point clé à retenir

Le Canada n'a pas fini d'aider les enfants à sortir de la pauvreté. Il incombe aux décideurs et aux responsables des politiques de déterminer si la récente augmentation de la pauvreté infantile est une anomalie temporaire ou le début d'une tendance pernicieuse. Quoi qu'il en soit, il y a un fossé à combler, car **le Canada demeure un pays moyennement performant parmi les pays riches pour son niveau de pauvreté infantile, se classant au 19^e rang sur 39 pays.**

La coalition de Campagne 2000 a averti les Canadiens en 2022 qu'une augmentation de la pauvreté infantile était probable à mesure que les prestations de revenu en cas de pandémie arrivaient à échéance et que l'efficacité de l'ACE pour réduire la pauvreté infantile atteignait un plafonnement. Le Bilan Innocenti 18 montre à quel point le Canada peut réduire davantage la pauvreté infantile, en mesurant l'écart entre le Canada et les pays les plus performants. Trois pays riches enregistrent un taux de pauvreté infantile inférieur ou égal à 10 %, contre plus de 17 % au Canada. Combler cet écart, c'est la différence entre laisser plus d'un million d'enfants dans la pauvreté ou offrir à chaque enfant du Canada une vie d'équité et de possibilités.

Dans les pays les plus riches du monde, la pauvreté infantile n'est pas le fruit du hasard ou de la nécessité, mais le résultat de politiques et de priorités. Laisser des enfants dans la pauvreté est un choix. Le présent Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 expose les conséquences pour les enfants et les choix de politiques qui détermineront leur avenir – et le nôtre.



Qu'est-ce que l'Allocation canadienne pour enfants?

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est une allocation fédérale non imposable, fondée sur le revenu (quasi universelle), destinée à aider les familles admissibles à assumer le coût de l'éducation des enfants de moins de 18 ans. Il s'agit de la politique de transfert social la plus importante pour les enfants au Canada, bien que les provinces et les territoires fournissent également des prestations pour enfants et de l'aide sociale. Un parent qui a droit à l'ACE doit vivre avec l'enfant et être le principal responsable de sa garde. Le statut du parent détermine l'admissibilité de l'enfant, car le parent doit être un résident canadien aux fins de l'impôt : un citoyen canadien, un résident permanent, une personne protégée, un résident temporaire admissible ou une personne inscrite ou ayant le droit d'être inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le montant de l'ACE que reçoit chaque parent dépend de plusieurs facteurs, notamment le nombre d'enfants dont il a la charge, son état matrimonial, son revenu net familial ajusté d'après la déclaration de revenus de l'année précédente, et l'âge de chaque enfant.

À compter de juillet 2023, chaque enfant de moins de six ans est admissible à un montant maximal de 7 437 \$ par année (une augmentation de 440 \$ par rapport à juillet 2022 en raison de l'indexation sur l'inflation sous-jacente), et chaque enfant âgé entre 6 et 17 ans est admissible à un montant maximal de 6 275 \$ (une augmentation de 372 \$ par rapport à juillet 2022). Les familles dont le revenu net ajusté est inférieur à 34 863 \$ reçoivent le montant maximum pour chaque enfant, et les versements diminuent progressivement pour celles dont le revenu net dépasse ce seuil.



Campagne 2000 : Éliminer la pauvreté infantile et familiale

Campagne 2000 est une coalition nationale d'organisations de la société civile, d'universitaires, de chercheurs et d'organismes de services qui se préoccupent de la pauvreté infantile et de ses répercussions au Canada. UNICEF Canada est fière d'être un membre de longue date de la coalition de Campagne 2000.

Campagne 2000 a été créée en 1989 pour demander au Parlement de rendre compte de sa promesse de mettre fin à la pauvreté infantile et familiale avant le nouveau millénaire. Elle continue de militer en faveur de l'augmentation des aides gouvernementales en faveur des enfants et des familles, de faciliter le partage des connaissances au moyen de formations et de webinaires, et de publier des Bilans Innocenti annuels nationaux et infranationaux sur l'état de la pauvreté infantile et familiale au Canada. Apprenez-en plus à campaign2000.ca.

Cinq mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté en fonction du revenu est l'approche prédominante qui guide les politiques publiques. Elle devrait être complétée par le point de vue des enfants et par des mesures multidimensionnelles en matière de défavorisation.

La mesure la plus courante de la pauvreté dans les pays à revenu élevé est la **Mesure de faibles revenus (MFR)**, et c'est la mesure qui est utilisée dans le Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF. L'étalon-or international pour mesurer la pauvreté fondée sur le revenu, utilisé par l'Union européenne (UE), la MFR-60 mesure le nombre d'enfants dans les ménages dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national, en utilisant la méthode d'équivalence modifiée de l'OCDE. Les taux de pauvreté infantile sont calculés en divisant le nombre d'enfants en situation de pauvreté par le nombre d'enfants dans la population (âgés entre 0 et 17 ans inclusivement). Le seuil de revenu de la MFR peut être établi à 50 %, 60 % ou autre, mais la MFR-60 reconnaît que la qualité de vie et les justes possibilités par rapport au niveau de vie moyen comptent pour le bien-être des enfants. Elle reconnaît que les enfants ont besoin de plus que la satisfaction de leurs besoins fondamentaux pour s'épanouir dans un pays riche, et elle établit un revenu minimal pour assurer l'inclusion sociale et le bien-être. Le revenu médian après impôts au Canada en 2021 était de 68 400 \$.

La mesure fédérale officielle de la pauvreté au Canada est la **Mesure du panier de consommation (MPC)**, entérinée en 2019 par la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, de sorte que le présent Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF fait également référence à cette mesure. La MPC est une mesure fondée sur la consommation calculée en établissant le coût d'un ensemble ou d'un « panier » de biens et de services qui sont considérés comme des nécessités minimales pour la survie et une qualité de vie, notamment la nourriture, le logement, l'habillement et une catégorie « d'autres » éléments essentiels. Le coût du panier est calculé pour des régions géographiques distinctes à l'échelle du Canada – une approche qui reflète les variations du coût de la vie. La MPC est indexée chaque année en fonction de l'inflation, et son contenu est revu périodiquement. Les enfants des familles dont le revenu disponible est inférieur à un seuil déterminé par rapport au coût du panier pour leur région sont considérés comme vivant dans la pauvreté. La MPC est une approche canadienne unique et n'a pas d'utilité pour les comparaisons internationales. La MPC a été décrite comme une approche de la mesure de la pauvreté fondée sur le bien-être résiduel.

L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2021, à partir de laquelle sont dérivées les mesures de la pauvreté MPC et MFR, exclut certaines personnes vivant dans la plus grande pauvreté, notamment celles qui vivent dans les territoires, les réserves, les institutions et les régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible, en raison de la façon dont l'enquête est administrée. Il est donc probable que ces mesures sous-estiment le nombre d'enfants en situation de pauvreté.

La plupart des pays à revenu élevé mesurent à la fois le revenu et d'autres dimensions de la défavorisation, mais les approches en matière de **mesure de la pauvreté multidimensionnelle** varient considérablement d'un pays à l'autre et d'une institution à l'autre. Cette variabilité reflète les différentes normes sociales et perceptions relatives au niveau de vie, ainsi que la disponibilité de données permettant de saisir les différents aspects de la défavorisation des enfants et de leur sécurité matérielle. L'UE utilise à la fois un seuil de pauvreté monétaire relative et une mesure de défavorisation multidimensionnelle pour suivre les progrès réalisés en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Au Canada, aucune juridiction ne dispose d'un indice multidimensionnel officiel, bien que la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté ait élaboré un tableau de bord d'indicateurs de défavorisation, notamment l'insécurité alimentaire.

L'inégalité globale des revenus (mesurée selon le coefficient de Gini, ou « l'écart de richesse » entre le niveau de revenu le plus élevé et le plus bas) est un autre indicateur de l'inclusion et du bien-être des enfants. L'inégalité des revenus est fortement associée au niveau de pauvreté infantile dans les pays riches (par exemple, les niveaux d'inégalité des revenus et de pauvreté infantile au Canada sont tous deux moyens par rapport à ceux d'autres pays à revenu élevé).

Le point de vue des enfants sur la défavorisation et le bien-être au sens large est rarement pris en compte, mais certains pays le font pour compléter la mesure de la pauvreté monétaire. Les mesures de l'inégalité globale des revenus et de la défavorisation fondées sur le point de vue des enfants sont en corrélation étroite avec le niveau de satisfaction personnelle des enfants par rapport à la vie – un indicateur indirect de leur bien-être.

OÙ SE SITUE LE CANADA?

Le suivi de l'enfance dans les pays riches

Où se situe le Canada?

Le suivi de l'enfance dans les pays riches

Il y a plus de 20 ans, l'UNICEF publiait son premier Bilan Innocenti sur la situation des enfants dans les pays à revenu élevé. La série des Bilans Innocenti de l'UNICEF a permis de répondre aux questions suivantes :

- 1 Dans les pays les plus riches du monde, dans quelle mesure les enfants vivent-ils une enfance épanouie?
- 2 L'enfance se porte-t-elle mieux?
- 3 Qu'est-ce qui aidera les pays disposant de ressources comparables à obtenir des résultats aussi bons pour chaque enfant?

Certains Bilans Innocenti de l'UNICEF, dont récemment le Bilan Innocenti 16 de l'UNICEF publié en 2020, ont mesuré l'état général des enfants et des jeunes, en regroupant de nombreux aspects de leur bien-être matériel, physique, éducatif, social et mental dans un index multidimensionnel. D'autres, comme le présent Bilan Innocenti, se sont concentrés sur une dimension particulière de la vie des enfants, comme la pauvreté, la garde d'enfants ou l'éducation. Le premier Bilan Innocenti de l'UNICEF, publié en l'an 2000, s'est concentré sur la pauvreté infantile en raison de son impact considérable sur la vie des enfants. Les Bilans Innocenti de 2005, 2012 et 2014 ont réexaminé les progrès réalisés par les pays les plus riches pour éliminer la pauvreté infantile. Le Bilan Innocenti 18 présente les données les plus récentes disponibles sur la pauvreté infantile dans les pays les plus riches du monde et les tendances observées au cours de la dernière décennie, à la suite de la Grande Récession et d'une pandémie mondiale.

Les Bilans de l'UNICEF mesurent les aspects du bien-être des enfants et des jeunes en termes « absolus » (par exemple, le taux de pauvreté infantile au Canada) et de changements absolus (par exemple, si la pauvreté infantile diminue au Canada). Les Bilans Innocenti mesurent également la situation de l'enfance en termes « relatifs » en classant les pays (par exemple, si la pauvreté infantile est plus élevée au Canada que dans d'autres pays ou si elle diminue plus rapidement que

dans d'autres pays). Les mesures absolues et relatives du présent Bilan Innocenti donnent des renseignements importants sur les défis les plus pressants auxquels nous sommes confrontés : quels sont les aspects de la vie qui sont meilleurs ou pires pour les enfants, dans quelle mesure nos progrès sont-ils satisfaisants, et jusqu'où pouvons-nous viser, compte tenu de ce qui est réalisable?

L'UNICEF compare les pays les plus riches du monde, car des pays disposant de ressources et de capacités semblables devraient obtenir des résultats semblables pour les enfants.

Si tous les pays riches créaient de bonnes conditions et obtenaient les mêmes bons résultats pour les enfants, ils seraient tous regroupés en haut des tableaux de classement de l'UNICEF. Les pays les plus performants du classement de l'UNICEF fixent la barre de ce qui est réalisable et aident les autres pays à comprendre comment y parvenir. La comparaison des pays révèle que les différences sur le plan du bien-être des enfants s'expliquent principalement par le fait que ces pays ont des politiques différentes. C'est en raison de l'évolution de leurs politiques en faveur de l'enfance que certains pays ont progressé ou régressé dans les classements. Ainsi, de meilleures politiques publiques permettront d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.





À propos des données, des indicateurs et des classements du Bilan Innocenti

Différents indicateurs peuvent mesurer différents aspects de la pauvreté et de la sécurité matérielle des enfants. Toutefois, les données permettant des comparaisons internationales sont limitées, en particulier pour les mesures de la pauvreté non liées au revenu. Les indicateurs et les données du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF sont tirés des ensembles de données administratives et des enquêtes internationales de haute qualité les plus récents. La plupart des données sont recueillies par les gouvernements ou avec leur soutien. Le Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF et sa série de documents de travail (accessibles à l'adresse www.unicef-irc.org) incluent une discussion sur les paramètres et les lacunes des données, la raison d'être de l'inclusion et de la construction d'indicateurs, des détails sur la construction des tableaux de classement et des recommandations pour l'élaboration de nouvelles approches de la mesure de la pauvreté et de la sécurité matérielle des enfants, notamment le point de vue des enfants eux-mêmes.

Les Bilans Innocenti de l'UNICEF se fondent sur des moyennes nationales pour comparer la situation générale des enfants dans les pays riches. Les moyennes nationales permettent de révéler des tendances qui peuvent ne pas être visibles dans des zones plus petites (comme les provinces, les territoires ou les collectivités) ou avec des ensembles de données plus restreints. Elles sont également nécessaires pour les comparaisons internationales. Les moyennes nationales peuvent masquer les inégalités entre les enfants d'un même pays; elles peuvent toutefois nous indiquer combien d'enfants sont démunis sur le plan matériel (par exemple, un logement adéquat) et combien sont exclus des politiques et programmes (par exemple, une protection sociale adéquate).

On peut également utiliser les moyennes nationales pour révéler les inégalités d'autres façons. Si des données locales sont accessibles, les moyennes nationales peuvent faciliter la comparaison de la situation des enfants aux niveaux provincial, territorial et local, ou si les données peuvent être ventilées (par exemple, par sexe, race ou statut d'immigration), des groupes d'enfants peuvent être comparés avec la moyenne nationale. Malheureusement, les données relatives à des régions géographiques plus petites et à certains groupes d'enfants victimes d'inégalités ne sont pas toujours connues pour tous les indicateurs. Les données relatives aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits sont également sujettes à la souveraineté en matière de collecte, de possession, de propriété et d'utilisation de ces données.

Les comparaisons au sein d'un même pays n'entrent pas dans le cadre des Bilans Innocenti de l'UNICEF. Toutefois, les Bilans Innocenti de Campagne 2000 sur la pauvreté infantile offrent de telles comparaisons pour le Canada. Le présent Document canadien d'accompagnement renvoie à des données et à des exemples complémentaires pour illustrer certaines des inégalités vécues par les enfants et les jeunes au Canada.

CLASSEMENT DE L'UNICEF :

**Monter en
grade en
faisant reculer
la pauvreté
infantile**

Classement de l'UNICEF : Monter en grade en faisant reculer la pauvreté infantile

Depuis plus de vingt ans, les Bilans Innocenti de l'UNICEF permettent de suivre les progrès relatifs des pays riches en matière de droits et de bien-être des enfants. On constate une tendance générale : le Canada a reculé dans le classement au fil du temps, alors même que sa richesse nationale n'a cessé d'augmenter. Cela suscite la question suivante : où sont les dividendes pour les enfants? Les Bilans Innocenti ont révélé que le niveau élevé de richesse du Canada n'était pas partagé équitablement pour créer les meilleures conditions favorables à l'enfance possibles. Notamment, le Canada a moins investi que ses pays homologues dans les politiques de protection sociale des enfants – le triptyque fondamental et « favorable à la famille » des prestations de revenu, des services de garde d'enfants et des congés parentaux, qui a une incidence sur de nombreux résultats pour les enfants. Après des années de classements décevants, la population du Canada a commencé à se demander s'il était possible de faire mieux.

Le Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF nous montre qu'en effet, il est possible de faire mieux. Les tableaux de classement de l'UNICEF figurant dans le Bilan Innocenti 18 quantifient et comparent les performances des 39 pays les plus riches du monde en mesurant l'expérience de la pauvreté chez les enfants et les réponses des politiques qui y sont consacrées.¹ Le Canada s'est hissé dans le premier tiers des pays riches du monde, se classant onzième au classement, une mesure combinée des *niveaux* les plus récents de pauvreté infantile et du rythme des *progrès* réalisés pour la réduire au cours de la dernière décennie (voir figure 1).


Le classement du Canada illustre la rapidité avec laquelle un outil politique bien conçu peut atténuer la pauvreté infantile. Ce classement est principalement dû à la baisse considérable de la pauvreté infantile au Canada entre 2012 et 2021. En utilisant la Mesure des faibles revenus (la proportion d'enfants vivant dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian national), le taux de pauvreté infantile au Canada est passé de 21,1 % en 2017 à 18,5 % en 2019 avec l'introduction de l'ACE, puis a chuté de façon spectaculaire à 15,2 % en 2020, en grande partie grâce à la PCU. Même si la pauvreté infantile a diminué dans 26 pays au cours de la dernière décennie, seulement six pays ont connu un recul plus important que le Canada, où la pauvreté des enfants a diminué de 23 %, passant de 22,2 % à 17,2 %. Le Canada est passé de la 22^e à la 19^e place au cours de cette période. Malgré l'augmentation préoccupante de la pauvreté infantile, qui atteindra 17,8 % en 2021, le Canada a conservé son classement relativement bon dans le Bilan Innocenti de l'UNICEF.²

En dépit des progrès réalisés par le Canada en matière de réduction de la pauvreté infantile au cours des dernières années, le pays se situe dans la moyenne en ce qui a trait au niveau de pauvreté infantile, qui s'établit à 17,8 %. Classé 19^e sur 39 pays pour le taux moyen de pauvreté infantile entre 2019 et 2021, le Canada a un écart considérable à combler pour rejoindre les pays les plus performants, dont les taux sont inférieurs ou égaux à 10 % (voir figure 2). Trois pays, dont le Danemark et la Finlande, atteignent ce niveau. Ils démontrent ce qu'il est possible de faire pour satisfaire le droit des enfants à un niveau de vie adéquat.

¹ Le Bilan Innocenti se concentre sur les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et/ou de l'Union européenne (UE).

² Le Bilan Innocenti établit une moyenne du taux de pauvreté infantile pour les trois années les plus récentes (de 2019 à 2021) afin d'atténuer les fluctuations des taux qui peuvent être attribuées aux difficultés de collecte des données pendant la pandémie de COVID-19 et aux changements dans les méthodes de mesure dans certains pays

Figure 1 : Tableau de classement de l'UNICEF sur la pauvreté de revenu des enfants dans les pays riches

Classement général	Nom de pays	Rang du taux récent (moyenne de 2019 à 2021)	Rang d'évolution (de 2012-2014 à 2019-2021)
1	Slovénie	10	-31,4
2	Pologne	14,1	-37,6
3	Lettonie	16,3	-31
4	République de Corée	15,7	-29
5	Estonie	14,8	-23,4
6	Lituanie	18,3	-30,6
7	Tchéquie	11,6	-14,5
8	Japon	14,8	-18,7
9	Irlande	14,8	-18,5
10	Croatie	16,6	-21,8
 11	Canada	17,2	-22,7
12	Belgique	14,9	-17
13	Portugal	19,3	-22,5
14	Finlande	10,1	0
15	Danemark	9,9	3,5
16	Malte	19,8	-18,2
17	Pays-Bas	13,5	0,7
18	Grèce	22,3	-17,2
19	Nouvelle-Zélande	21,1	-11,7
20	Norvège	12	10,1
21	Slovaquie	18,9	-4,9
22	Suède	18	-2,4
23	Islande	12,4	11
24	Chypre	15,6	4
25	Allemagne	15,5	5
26	Australie	17,1	1,7
27	Chili	21,6	-7,7
28	Roumanie	29	-22,5
29	Autriche	19,2	5,3
30	Suisse	18	10,3
31	Bulgarie	26,1	-8,3
32	États-Unis	26,2	-6,7
33	France	19,9	10,4
34	Italie	25,5	-0,8
35	Luxembourg	24,5	3,7
36	Espagne	28	-4
37	Royaume-Uni	20,7	20
38	Türkiye	33,8	1,5
39	Colombie	35,8	-2,1

RANG :

TIERS SUPÉRIEUR

TIERS INTERMÉDIAIRE

TIERS INFÉRIEUR

Un examen plus approfondi des classements des pays riches révèle une histoire classique, avec quelques surprises. Les lecteurs des Bilans Innocenti ont l'habitude de voir les pays nordiques aux dix premiers rangs ou presque. Ces pays sont généralement parmi les plus performants dans les tableaux de classement de l'UNICEF, avec une richesse nationale élevée et de bons indicateurs de bien-être des enfants et des jeunes qui reflètent des politiques de l'enfance vigoureuses et inclusives. Pourtant, les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté infantile divergent. La Finlande (au 14^e rang) affiche un taux de pauvreté infantile beaucoup plus bas à 10,1 %, mais n'a pas progressé au cours des dernières années. Le Danemark (au 15^e rang) et la Norvège (au 20^e rang) occupent toutefois une position inhabituelle dans le tiers intermédiaire du classement, principalement parce que la pauvreté infantile a augmenté dans ces pays au cours de la dernière décennie. Néanmoins, leurs taux de pauvreté infantile respectifs, à 9,9 % et 12 %, sont significativement inférieurs à celui du Canada. Un certain nombre de pays de l'Europe de l'Est sont en tête du classement, la Slovaquie (au 1^{er} rang) et la Pologne. Le Japon et l'Irlande ont aussi réalisé des progrès considérables et ont atteint les taux de pauvreté infantile les plus faibles.

Les taux de pauvreté infantile varient considérablement d'un pays riche à l'autre. Cette variation est peu liée à la richesse de chaque pays et beaucoup plus à l'adéquation et à l'inclusion de leurs politiques de protection sociale en faveur des enfants.

Dix pays ont un niveau de revenu national comparable ou inférieur à celui du Canada, mais parviennent à atteindre des taux de pauvreté infantile inférieurs (voir figure 3). Le taux de pauvreté infantile varie aussi considérablement au sein du Canada; par rapport à la moyenne canadienne de 17,8 %, les taux de pauvreté infantile varient de 14 % au Québec à 29 % au Manitoba et à 38 % dans les territoires (voir figure 6). Cette variation démontre le rôle important des politiques de protection sociale axées sur l'enfant pour tous les paliers de gouvernement.

Le vaste écart entre les taux de pauvreté infantile dans le tableau de classement de l'UNICEF permet de tirer deux leçons :

- 1 Les résultats pour les enfants sont malléables grâce à des politiques publiques efficaces et, par conséquent, les classements nationaux dans les tableaux de l'UNICEF le sont également.
- 2 La pauvreté infantile peut être rapidement réduite grâce à des transferts de revenus adéquats et inclusifs.

Figure 2 : Les taux de pauvreté infantile varient considérablement entre les pays à revenu élevé

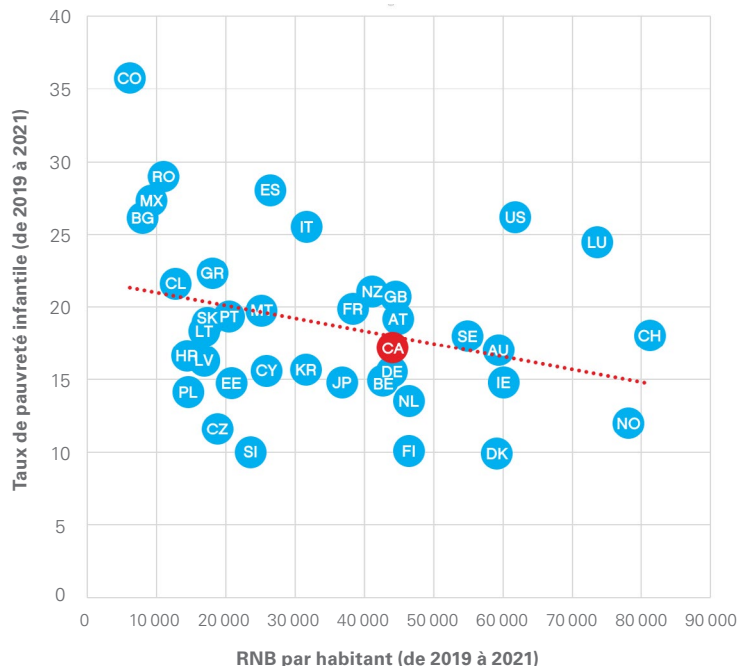


Figure 3 : Il n'y avait que peu de rapport entre le revenu national et les niveaux de pauvreté infantile en 2021

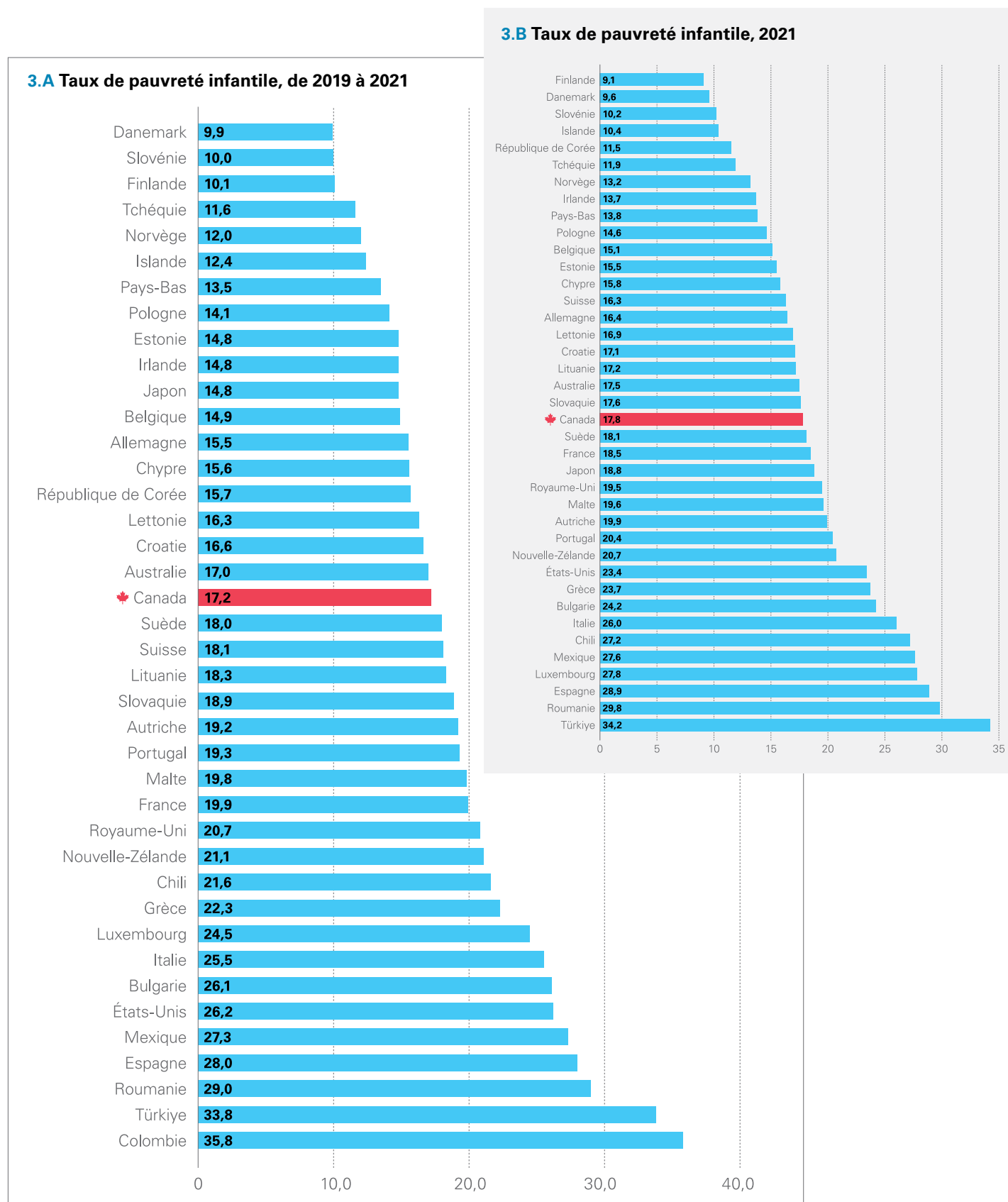
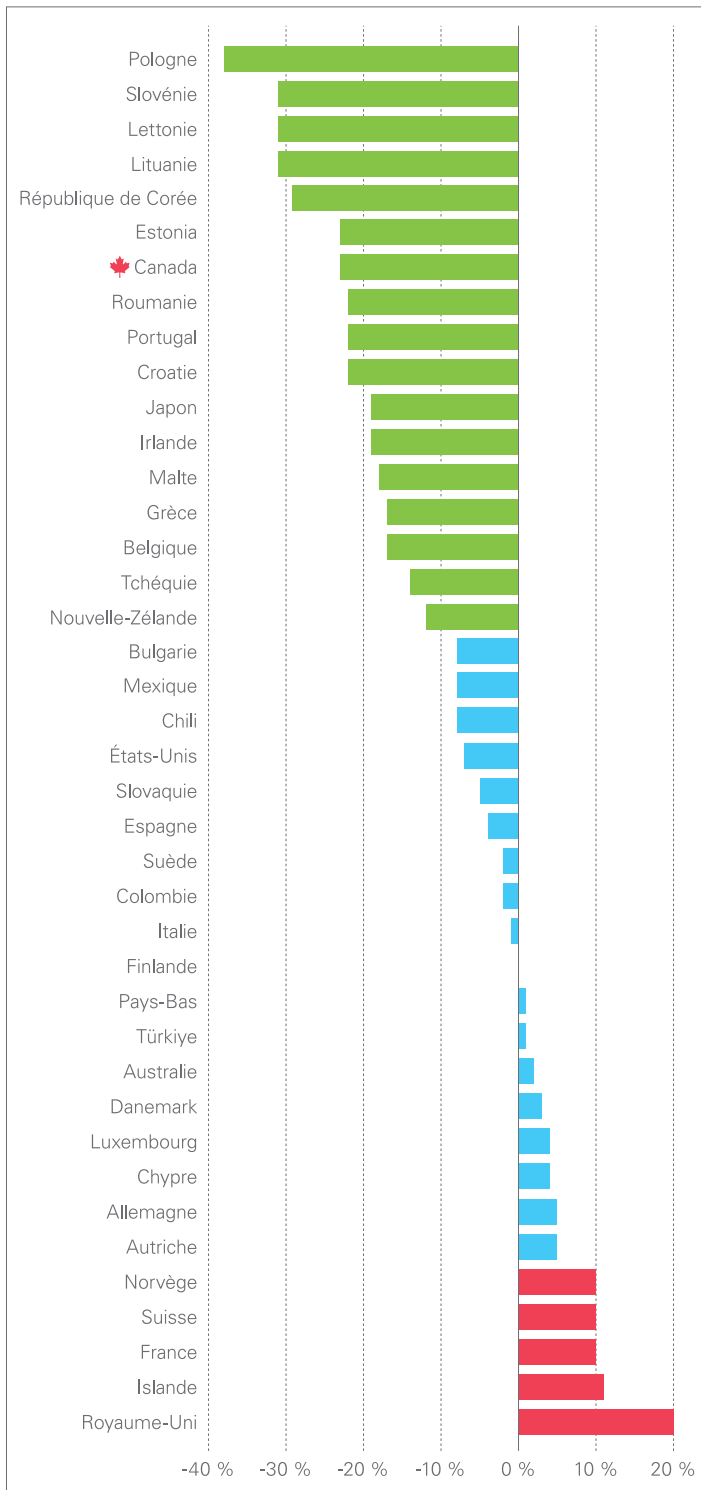


Figure 4 : Les progrès en matière de réduction de la pauvreté infantile dans les pays à revenu élevé ont été inégaux au cours de la dernière décennie (de 2012 à 2021)



Faire demi-tour en matière de pauvreté infantile

Un certain nombre de pays riches ont laissé leurs taux de pauvreté infantile augmenter au cours des années qui ont suivi la Grande Récession et pendant la pandémie de COVID-19. La tendance générale à la baisse de la pauvreté infantile a bifurqué, avec une hausse de la pauvreté infantile dans 13 pays et une baisse dans 26 pays depuis 2012 (voir figure 4). Alors que l'année 2020 marquait l'apogée de la réduction de la pauvreté infantile au Canada, l'année 2021 a marqué un tournant dans la mauvaise direction. La pauvreté infantile est passée de 15,2 % en 2020 à 17,8 % en 2021 selon la norme MFR-60. En appliquant la MPC, la pauvreté infantile a également augmenté de façon importante, passant de 4,7 % en 2020 à 6,4 % en 2021 (voir l'encadré 3 pour obtenir une description de ces différents étalons de mesure de la pauvreté). L'augmentation de la pauvreté infantile (1,7 point de pourcentage selon la MPC) a été plus importante que celle de la population générale du Canada (1 point de pourcentage). La pauvreté infantile a augmenté dans toutes les provinces, à l'exception de l'Île du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Les familles monoparentales dirigées par une femme, les familles de communautés autochtones et les familles avec des enfants racisés ou vivant avec un handicap étaient les plus vulnérables à l'augmentation de la pauvreté. L'année 2021 étant la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, seul le temps nous dira si l'augmentation de la pauvreté infantile est une anomalie à court terme ou un « virage à 180 degrés » vers une tendance négative. Le Canada ne doit pas attendre de le savoir avant de prendre des mesures politiques urgentes.

Figure 5 : La pauvreté infantile a diminué au Canada jusqu'en 2021

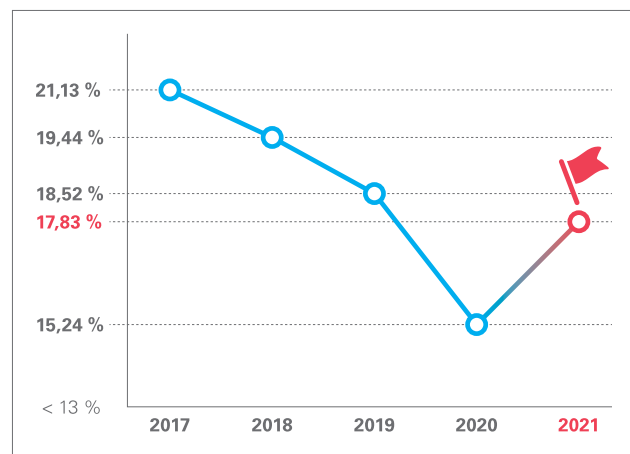


Figure 6 : En 2021, la pauvreté infantile a augmenté dans toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve

PROVINCE	2021	2020
Manitoba	28,77 %	24,41 %
Nouvelle-Écosse	25,99 %	18,76 %
Nouveau-Brunswick	22,23 %	13,98 %
Île-du-Prince-Édouard	21,44 %	25,73 %
Ontario	19,55 %	16,96 %
Alberta	17,08 %	14,06 %
Saskatchewan	15,92 %	15,49 %
Terre-Neuve	15,55 %	20,87 %
Colombie-Britannique	15,09 %	12,07 %
Québec	13,98 %	12,24 %

La forte augmentation de la pauvreté infantile était prévisible.

Les prestations de revenu liées à la pandémie ont disparu en 2021, représentant 11 % de l'ensemble des transferts gouvernementaux, comparativement à 28 % l'année précédente (enquête canadienne sur le revenu, 2021). L'ACE n'a jamais suffi à sortir tous les enfants de la pauvreté, et son pouvoir économique pour compenser les faibles revenus marchands s'est affaibli. Les familles aux revenus les plus faibles ont été moins en mesure de faire face à une inflation des prix élevée et soutenue. L'inflation de base, telle qu'elle est mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), a fait grimper le prix moyen d'un panier de biens de consommation de 3,4 % en 2021. En 2022, l'IPC a atteint son niveau le plus élevé en 40 ans, soit 8,1 %. Bien que la croissance de l'IPC d'une année sur l'autre ait subi un ralentissement depuis, elle reste supérieure à la moyenne des quatre dernières décennies (Statistique Canada, 2023a). Les prix des denrées alimentaires ont augmenté encore plus que l'IPC en 2023 (9,1 %), et les coûts du logement ont grimpé avec les augmentations des taux d'intérêt destinées à maîtriser l'inflation, ce qui limite les conditions dont dépendent les enfants pour leur sécurité matérielle.

L'inflation a été qualifiée « d'impôt le plus cruel » en raison de son impact disproportionné sur les enfants et les familles. L'inflation et la hausse des taux d'intérêt réduisent la capacité des personnes aux revenus les plus faibles à répondre à leurs besoins. Au fil du temps, les ressources dont ils disposent pour faire face à des coûts plus élevés s'amenuisent de plus en plus. Le rapport de juin 2023 du directeur parlementaire du budget fait état de fluctuations importantes du pouvoir d'achat des ménages. Les augmentations du coût de la vie l'emportent sur les gains de revenus pour la plupart des ménages (Statistique Canada, 2023b). En juin 2022, l'inflation a contribué à une baisse de 25 % du pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles, contre seulement 0,5 % pour le quintile des revenus les plus élevés. Les ménages aux revenus les plus faibles consacrent 23 % de leurs revenus à l'alimentation, contre 5,2 % pour les ménages aux revenus les plus élevés. À la fin de 2022, plus d'un tiers (35 %) de la population vivait dans un ménage ayant des difficultés à faire face à ses dépenses nécessaires. Parmi les personnes vivant avec des enfants, 42 % étaient plus susceptibles d'avoir des difficultés à faire face à leurs dépenses de transport, de logement, d'alimentation, d'habillement et à d'autres dépenses nécessaires. Plus de six Canadiens sur dix du quintile de revenu le plus bas (63 %), qui comprend de nombreux parents seuls, se sont déclarés très inquiets quant à leur capacité de faire face aux dépenses quotidiennes.

Les prix élevés ne sont pas la principale raison pour laquelle certaines familles n'ont pas les moyens de se nourrir et de se loger – c'est la pauvreté qui en est la cause.

Les ménages à faible revenu se sont fortement appuyés sur les transferts de revenus pour faire face à l'inflation (Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada, 2023), mais ces transferts n'ont pas été suffisants pour éviter la défavorisation. Le taux d'intérêt de la banque centrale du Canada a augmenté davantage que les hausses de taux dans de nombreux autres pays à revenu élevé (UNICEF et OIT, 2023). Bien que l'ACE soit indexée sur l'inflation de base et qu'elle ait augmenté en juillet 2023 de 6,3 pour cent par rapport à l'année précédente, elle n'est pas indexée trimestriellement comme le sont les prestations de revenu pour les aînés. Pourtant, les prix des denrées alimentaires et du logement ont dépassé le taux moyen d'inflation de base et ont connu des fluctuations importantes tout au long de l'année. Dans beaucoup de provinces et de territoires, les taux d'aide sociale ne sont pas indexés sur l'inflation et, dans la plupart des cas, les taux de base n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. Étant donné que les ménages à faible revenu dépendent presque autant de l'aide sociale que de l'ACE pour compenser la pauvreté du revenu marchand, de nombreux ménages à faible revenu ont en fait vu l'écart se creuser entre les transferts de revenus et le salaire moyen. Tous facteurs confondus, le Canada n'a pas mis en place suffisamment de mesures d'atténuation des politiques sociales pour prévenir une augmentation de la pauvreté infantile.³

En dépit des progrès réalisés pour réduire la pauvreté chez tous les groupes d'enfants, les taux de pauvreté sont restés plus élevés que la moyenne nationale pour les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves (37,4 %), les enfants des Premières Nations vivant hors réserve (24 %), les enfants inuits (19,4 %) et les enfants noirs (18,6 %) en 2020. Cela démontre une fois de plus l'insuffisance et l'iniquité des politiques de soutien au revenu (Campagne 2000, 2022). Les enfants qui s'identifient comme appartenant aux 2SLGBTQ, ceux qui vivent dans des familles monoparentales, les enfants placés dans des structures d'accueil alternatives ou qui en sont issus, les enfants vivant avec un handicap et les enfants dont les parents ont un statut d'immigrant précaire sont également plus susceptibles de vivre dans la pauvreté (PDDNR, 2022). Les enfants des familles présentant des vulnérabilités multiples sont particulièrement exposés au risque d'une augmentation de la pauvreté infantile en raison de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt (Statistique Canada, 2023b). Le gouvernement du Canada ne pourra pas atteindre l'objectif fixé par la loi et réaliser l'objectif de développement durable consistant à réduire la pauvreté d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 2015 d'ici à 2030, s'il n'atteint pas cette cible pour chaque enfant.

³ Pour faire face au coût élevé de la vie, le gouvernement fédéral, huit provinces et un territoire ont versé des paiements uniques au titre de l'indexation sur le coût de la vie en 2023. En outre, deux provinces ont décidé d'indexer la totalité ou une partie de leurs prestations d'aide sociale sur l'inflation.

LA PRIVATION MATÉRIELLE
CHEZ LES ENFANTS :

**Certains enfants
sont privés
de plus qu'un
revenu familial
adéquat**

Certains enfants sont privés de plus qu'un revenu familial adéquat

Le niveau de pauvreté infantile est peut-être l'indicateur le plus représentatif de la manière dont un gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de respect des droits de l'enfant. Le droit à un niveau de vie adéquat est une condition nécessaire à la réalisation de nombreux autres droits, notamment une bonne nutrition et un bon logement. L'étendue des droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant permet de prendre en compte à la fois le revenu familial et la sécurité matérielle des enfants au sens large. Les mesures multidimensionnelles offrent une perspective plus large sur les expériences de privation vécues par les enfants, y compris la question de savoir s'ils sont nourris, s'ils disposent d'un logement adéquat et s'ils sont inclus dans les systèmes d'éducation et de santé. Cette approche révèle les limites de l'adéquation de la protection sociale (c'est-à-dire les transferts de revenus), ce qui peut limiter l'efficacité des conditions, des politiques et des services (par exemple, l'éducation) qui contribuent à garantir à chaque enfant la sécurité matérielle


et les perspectives auxquelles il a droit (UNICEF et OIT, 2023). Toutefois, certains enfants sont privés de logement adéquat, de nutrition, d'autres conditions matérielles et d'accès aux services, même si leur famille vit au-dessus du seuil de la pauvreté. Des services publics inclusifs, accessibles et de qualité sont essentiels pour réduire la pauvreté infantile multidimensionnelle. Les faiblesses d'une dimension peuvent en affaiblir une autre et, inversement, les améliorations apportées à l'une d'entre elles peuvent contribuer à la cohérence et à l'efficacité des autres (*Global Coalition to End Child Poverty, 2022*).

Le Canada s'est engagé à respecter les droits des enfants à la sécurité matérielle et au développement optimal de chaque enfant (articles 2 et 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant). Il est difficile de mesurer la réalisation de ces droits, en particulier de comparer les résultats obtenus dans les pays à revenu élevé, à l'aide d'indicateurs communs. Les indicateurs ci-dessous, qui s'appuient sur les meilleures données disponibles, donnent un aperçu de la sécurité matérielle multidimensionnelle – ou de la défavorisation – des enfants au Canada. Les données révèlent un modèle répétitif de défavorisation qui se dessine depuis longtemps, et ayant été amplifié dans une certaine mesure par la pandémie de COVID-19 et par l'inflation des prix.



Les enfants ont droit à la sécurité matérielle	
SÉCURITÉ MATÉRIELLE	Convention relative aux droits de l'enfant de l'UNICEF
Revenu	Chaque enfant a droit à un niveau de vie convenable (articles 6, 26 et 27)
Logement	Chaque enfant a droit à un lieu de vie sûr et sain (articles 6 et 24)
Information	Chaque enfant a le droit d'être informé à partir de sources diverses (articles 16 et 17)
Eau et assainissement	Chaque enfant a droit à de l'eau propre, à une alimentation suffisante et nutritive, à un environnement propre et sûr et aux meilleurs soins de santé possibles (articles 6 et 24)
Soins de santé	
Éducation	Chaque enfant a droit à une éducation qui l'aide à développer pleinement son potentiel, dans le respect des diverses cultures (articles 28, 29 et 30)

Figure 7 : Quelques indicateurs de défavorisation matérielle des enfants dans les pays à revenu élevé

	ÉDUCATION		SANTÉ		NUTRITION	INFO	HÉBERGEMENT	EAU	ASSAINISSEMENT
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Accès aux SÉGE	Scolarisé à 15 ans	Mortalité moins de 5 ans	Vaccins MCV2	Surpoids	Internet	Propre chambre	Eau	Assainissement
	%	%	par 1000	%	%	%	%	par jour	par jour
	2020	2018	2021	2021	2019	2018	2018	2019	2019
Australie	18,0	10,6	3,7	6	33	2	7	12	2
Autriche	0,6	11,1	3,7	12	26	2	11	3	6
Belgique	3,2	6,4	4,1	15	23	1	8	4	2
Bulgarie	15,9	28,0	6,3	14	27	3	12	87	8
Canada 	0,7	13,7	5,0	17	31	2	8	4	5
Chili	2,9	10,7	6,6	42	34	12	17	31	16
Colombie	0,7	38,1	12,8	14	24	33	32	188	42
Costa Rica	1,5	37,2	7,6	31	30	17	29	95	8
Croatie	6,6	10,9	4,6	10	26	1	15	55	10
Chypre	0,7	7,8	2,8	12	32	0	0	6	2
Tchéquie	4,3	4,6	2,8	10	26	1	22	40	3
Danemark	0,3	12,2	3,6	6	24	0	3	3	2
Estonie	6,8	6,9	2	16	19	1	10	60	24
Finlande	3,1	3,7	2,2	7	25	0	6	2	2
France	0,5	8,7	4,4	14	29	2	12	5	2
Allemagne	1,7	0,7	3,6	7	25	2	9	3	1
Grèce	0,8	7,3	3,7	17	35	4	26	2	3
Hongrie	6,1	10,4	4	1	27	2	9	56	28
Islande		8,4	2,6		27	1	2	3	2
Irlande	1,9	3,8	3,1		29	1	12	2	4
Israël	0,1	19,1	3,4	7	34	4	0	4	3
Italie	8,0	15,4	2,6	14	34	3	33	4	3
Japon	8,2	9,1	2,3	5	13	5	14	2	0
Lettonie	2,3	11,4	3,7	15	20	1	18	69	37
Lituanie	4,6	9,7	3,3	12	19	1	9	70	40
Luxembourg	1,3	12,9	2,7	10	25	3	11	3	2
Malte	1,4	2,8	5,8	7	35	2	14	3	3
Mexique	0,7	33,6	13,2	3	34	32	46	175	71
Pays-Bas	0,8	8,8	4,1	10	24	1	3	2	1
Nouvelle-Zélande	10,4	11,2	4,7	18	38	3	8	19	4
Norvège	3,7	8,9	2,2	5	27	1	3	2	1
Pologne	4,1	10,0	4,3	5	24	1	12	46	10
Portugal	2,7	12,7	3,1	5	30	2	18	9	10
Rép. de Corée	10,2	11,9	2,9	4	25	3	17	3	0
Roumanie	11,7	27,4	6,4	25	23	4	12	99	63
Slovaquie	12,9	13,8	5,6	4	22	2	20	49	8
Slovenie	6,5	2,1	2,2	9	25	1	7	31	9
Espagne	0,2	8,2	3	9	32	2	12	4	1
Suède	0,3	14,3	2,5	9	23	1	5	3	2
Suisse	0,4	11,1	3,8	6	21	1	9	2	1
Türkiye	20,5	27,4	9	7	28	23	25	196	45
Royaume-Uni	0,1	15,2	4,2	13	30	1	10	3	1
États-Unis	9,1	13,9	6,2	5	41	413		3	6



Nourrir les possibilités grâce à une bonne nutrition

Au Canada, la richesse nationale élevée ne garantit pas que chaque enfant dispose d'une alimentation saine en quantité suffisante. Les enfants présentent le taux moyen d'insécurité alimentaire le plus élevé de tous les groupes d'âge au Canada. Alors que 24,3 % des enfants des provinces canadiennes étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2022 (contre 18,4 % de la population générale), ce taux était de 32,4 % dans les territoires. Le pourcentage d'enfants vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire était le plus élevé à l'Île du-Prince-Édouard, où plus d'un tiers des enfants (35,1 %) sont touchés par un certain niveau d'insécurité alimentaire, et le plus faible au Québec (21,3 %) (voir figure 8). Près de 1,8 million d'enfants (un sur quatre) étaient privés de sécurité alimentaire en 2022, contre 1,4 million en 2021, ce qui coïncide avec l'augmentation de la pauvreté infantile (Caron et Plunkett-Latimer, 2022).

Figure 8 : L'insécurité alimentaire a augmenté au Canada et dans chaque province canadienne en 2021

SITUATION DES MÉNAGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE*				
Zone géographique	Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans			
	2018	2019	2020	2021
Canada**	22,2 %	20,0 %	19,6 %	24,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	26,6 %	25,9 %	26,4 %	28,8 %
Île-du-Prince-Édouard	24,5 %	25,8 %	25,4 %	35,1 %
Nouvelle-Écosse	28,2 %	25,0 %	25,8 %	31,4 %
Nouveau-Brunswick	25,7 %	20,9 %	24,2 %	29,4 %
Québec	20,3 %	12,8 %	15,7 %	21,3 %
Ontario	22,4 %	22,8 %	20,6 %	24,6 %
Manitoba	25,2 %	24,6 %	20,9 %	25,7 %
Saskatchewan	22,4 %	20,6 %	22,5 %	26,1 %
Alberta	24,3 %	21,0 %	21,7 %	27,2 %
Colombie-Britannique	19,0 %	19,3 %	16,9 %	21,8 %

 **Qualité des données : très bonne**

 **Qualité des données : bonne**

 **Qualité des données : acceptable**

* Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

** Les estimations pour le Canada n'incluent pas les territoires.

Source : Enquête canadienne sur le revenu (ECR) 2018–2021. Les données sur l'insécurité alimentaire pour l'ECR sont recueillies au cours de l'année qui suit l'année de référence de l'enquête : [Statistique Canada – Tableau 13-10-0835-01](#).

L'augmentation de l'insécurité alimentaire des enfants était prévisible avec l'augmentation de l'inflation des prix des denrées alimentaires et de la pauvreté infantile, et pourrait être le signe d'une tendance. L'inflation des prix des denrées alimentaires a grimpé à près de 10 % à la fin de 2022 – le rythme d'augmentation des prix des denrées alimentaires le plus élevé en plus de 40 ans – et a atteint 9 % en 2023. Les visites aux banques alimentaires canadiennes ont augmenté, atteignant un niveau record en mars 2022 avec environ 1,5 million de visites ce mois-là (CBC, 2022a), et une prévision fait état d'une augmentation de 60 % de l'utilisation des banques alimentaires et d'autres programmes d'aide alimentaire entre 2022 et 2023 (CBC, 2023). Une étude a révélé que plus de 30 % des Canadiens mangeaient des aliments moins sains en raison de l'inflation, et que beaucoup sautaient des repas parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se nourrir (CBC, 2022b).

Les effets de l'insécurité alimentaire sur les enfants sont immédiats, affectent de nombreux aspects de leur bien-être et se perpétuent tout au long de leur vie (Young et Ramakrishnan, 2023). Le surpoids et l'obésité étant associés à une mauvaise alimentation, il n'est pas surprenant que les enfants canadiens affichent l'un des taux de surpoids les plus élevés des pays à revenu élevé : près d'un enfant sur trois (31 %). Seuls 10 des 43 pays riches présentent des taux plus élevés. Une mauvaise alimentation pendant la grossesse peut prédisposer le fœtus au diabète de type 2 ou à des maladies coronariennes plus tard dans la vie (Langley-Evans, 2020). Outre une moins bonne santé physique, les enfants vivant dans l'insécurité alimentaire sont 75 % plus susceptibles de se rendre à l'hôpital et deux fois plus susceptibles de recourir à des soins de santé pour des troubles de santé mentale ou de toxicomanie que ceux qui ont un régime alimentaire adéquat (Anderson et al., 2023).

Les jeunes enfants en situation d'insécurité alimentaire courent un risque élevé de développement insuffisant de leurs compétences cognitives au cours des premières années de leur vie, ce qui crée un déficit d'apprentissage dès le début de leurs vies (Jacknowitz, Morrissey et Brannegan, 2015). Des études ont établi un lien entre la qualité de la nutrition maternelle et le développement neurologique, en particulier le développement cognitif (Borge et al., 2017). La carence en fer est très répandue chez les nourrissons et les jeunes enfants, et les enfants souffrant d'anémie ferriprive présentent un risque plus élevé de développement médiocre sur les plans cognitif,

moteur, socioémotionnel et neurophysiologique (Hermoso et al., 2011; Lozoff, 2007). L'anémie ferriprive peut affecter la croissance du nourrisson (Dallman, 1982) et les tout-petits atteints d'anémie ferriprive peuvent présenter des limitations de la fonction motrice qui se prolongent au-delà de l'enfance (Lozoff et al., 2006). D'autres études soulignent le risque de problèmes comportementaux chez les enfants souffrant d'une carence en fer (McCann et Ames, 2007).

L'insécurité alimentaire a été associée à une baisse des résultats scolaires, tant au niveau de la réussite scolaire que de la formation des liens sociaux (Perez-Escamilla et de Toledo, 2012). La recherche met en évidence les effets sur le comportement et l'adaptation émotionnelle, ce qui diminue la capacité de l'enfant à participer à l'école (Ashabi et O'Neal, 2008). Les enfants issus de ménages en situation d'insécurité alimentaire présentent un risque accru d'hyperactivité et sont moins susceptibles de s'entendre avec leurs camarades de classe (Alaimo, Olson et Frongillo, 2001). L'effet sur l'éducation peut être considérable, s'étendant à tous les niveaux de la scolarité et, selon certains, tout au long de la vie (Faught et al., 2017; Jyoti, Frongillo et Jones, 2005).

Il n'existe pas de solution unique pour améliorer la sécurité alimentaire des enfants, mais il existe des réponses politiques clés. L'adéquation et l'inclusivité de l'ACE est une mesure politique fondamentale, car le revenu des ménages est un facteur prédictif solide de l'insécurité alimentaire (Tarasuk et al., 2021). Un programme universel de repas scolaires est une autre politique importante pour soutenir la santé et l'apprentissage des enfants (dos Santos et al., 2022; Cohen et al., 2021; Alberta Health Services, 2021).



U-REPORT : 60 % des membres de la communauté U-Report ont déclaré avoir été affectés par la hausse des prix des denrées alimentaires. La moitié des répondants ont affirmé qu'il leur était difficile de se procurer des aliments sains et abordables (novembre 2022). Huit membres de la communauté U-Report sur dix ont déclaré que les élèves de leur école bénéficieraient d'un programme de repas scolaires (octobre 2022).



Construire des logements adéquats pour les enfants

En quoi consiste un marché du logement sain? S'agit-il d'un marché sur lequel les prix augmentent et où la richesse s'accumule pour certains, ou d'un marché où chaque enfant peut bénéficier d'un logement de qualité et d'un quartier sûr? C'est ce dernier point qui importe pour le bien-être des enfants et qui devrait être le principal objectif des décideurs politiques. Sa mesure ne se prête pas à une comparaison internationale en raison de la diversité des approches dans les pays à revenu élevé, mais les indicateurs du Canada en matière de logement adéquat pour les enfants sont préoccupants.

À l'instar de l'évolution de la pauvreté de revenu des enfants, la timide amélioration des conditions de logement amorcée en 2017 a fait demi-tour. Le pourcentage d'enfants pauvres vivant dans un logement inadéquat et surpeuplé est passé de 32 % en 2017 à 29,8 % en 2018. Toutefois, la tendance s'est ensuite inversée et, en 2021, le taux est passé à 34,1 %, contre 17,5 % pour les enfants du Canada qui ne sont pas considérés comme pauvres. En 2021, 6,4 % des enfants vivaient dans un logement nécessitant des réparations importantes, comme des fondations en mauvais état ou un toit qui fuit (demande de données personnalisées auprès de Statistique Canada).

Les enfants vivant dans la pauvreté au Canada sont également plus susceptibles de vivre dans des ménages qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus au logement et sont plus susceptibles de résider dans des logements locatifs subventionnés (Randle, Thurston et Kubwimana, 2022). Le fait de vivre dans un logement subventionné n'est pas une garantie de logement adéquat. En 2016, 14,6 % des enfants au Canada vivaient dans des logements locatifs subventionnés nécessitant des réparations importantes, contre 10,2 % dans des logements locatifs non subventionnés

nécessitant de telles réparations. Par ailleurs, les enfants vivant dans des logements locatifs non subventionnés étaient plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux d'un logement que les enfants vivant dans des logements locatifs subventionnés.

De nombreuses recherches démontrent que la qualité et l'abordabilité du logement ont un impact considérable sur la santé et le développement de l'enfant (Waterston et al., 2015). Si le vieil adage dit « Où le cœur aime, là est le foyer », les recherches nous apprennent que le foyer est le lieu où le cerveau se développe. Le fait de vivre dans un logement inadéquat peut augmenter l'exposition des enfants aux risques environnementaux, qui affectent de manière disproportionnée le cerveau et le corps en cours de développement (Waterston et al., 2015). Un logement inadéquat comporte également le risque d'une exposition accrue aux maladies transmissibles (Sturge, 2014). La mauvaise qualité de l'air augmente le risque d'asthme, et l'exposition au plomb entraîne de nombreux risques pour le développement. Une étude a révélé que plus de la moitié des enfants se présentant aux urgences ou devant être admis à l'hôpital vivaient dans des conditions de logement précaires (Waterston et al., 2015).

Une étude canadienne a montré qu'un logement de mauvaise qualité peut contribuer à une baisse des résultats en lecture, à des problèmes émotionnels et à des comportements problématiques (Gagné et Ferrer, 2006). D'autres études nationales et internationales soulignent les effets du besoin en logement sur les résultats scolaires. Par exemple, dans les logements surpeuplés, les enfants n'ont souvent pas d'espace approprié pour étudier ou faire leurs devoirs (Toczydlowska, 2016). L'instabilité du logement – un risque fortement corrélé au besoin en logement – contribue à des résultats scolaires médiocres, à de faibles réseaux sociaux et à des relations négatives avec les enseignants et d'autres personnes (Toczydlowska, 2016; Waterston et al., 2015).



Définition des conditions de logement des enfants au Canada

Logement inadéquat	Nécessitant des réparations importantes
Logement inadéquat (surpeuplé)	Ne répond pas aux exigences de la norme nationale d'occupation en ce qui a trait au nombre de chambres à coucher, compte tenu de la taille et de la composition du ménage
Logement inabordable	30 % ou plus du revenu brut du ménage est consacré au logement
Logement inacceptable	Ne répond pas à au moins une des normes relatives aux logements adéquats, convenables et abordables
Besoin impérieux d'un logement	Logement inacceptable et le ménage serait obligé de dépenser 30 % ou plus de son revenu brut pour accéder à un logement acceptable au sein de sa communauté

(Randle, Thurston et Kubwimana, 2022)

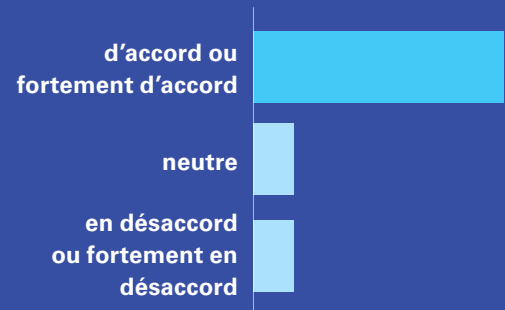
Les conséquences d'un logement inadéquat sur la santé mentale des enfants sont également considérables. Les enfants qui ont un besoin impérieux de logement courent un risque accru d'anxiété, de dépression, de troubles de l'humeur, de problèmes d'attention, d'agressivité, de faible estime de soi et de sentiment d'impuissance (Waterston et al., 2015). Dans l'ensemble, les garçons et les filles s'en sortent moins bien dans les logements qui nécessitent des réparations importantes, mais les garçons sont plus négativement influencés par l'instabilité du logement et les filles par la mauvaise qualité du quartier. Les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves et les enfants inuits du Nord sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans un logement inadéquat que la moyenne des enfants.

Les mesures politiques visant à garantir à chaque enfant son droit à un logement adéquat sont multiples et contextuelles – et inadéquates. La réduction de la pauvreté infantile est une mesure politique essentielle. Même un outil de politique aussi simple qu'une aide au logement peut avoir un effet démontrable sur le comportement des garçons vivant dans la pauvreté (Gagné et Ferrer, 2006).



U-REPORT : 76 % des membres de la communauté U-Report ont déclaré que l'augmentation du coût de la vie avait affecté leur santé mentale (mars 2023).

« L'augmentation du coût de la vie a eu des répercussions sur ma santé mentale. »



Créer de saines connexions numériques

Au Canada, le compte d'heures passées par les enfants devant un écran est presque devenu un passe-temps national. La menace que représente un temps d'écran « trop élevé, trop jeune » pour le développement doit être mise en regard du risque d'un temps « trop faible » (Ponti, 2022; Ponti, 2019). Les préoccupations ne portent plus seulement sur le temps passé devant un écran, mais aussi sur la manière dont les enfants utilisent ce temps, et sur les responsabilités des gouvernements et des entreprises en matière d'accès équitable à un environnement en ligne à la fois protégé et respectueux pour les enfants. Pendant la pandémie de COVID-19, on a rapidement reconnu qu'Internet était un moyen indispensable à la scolarisation et à la socialisation. De plus en plus, l'accès à Internet est considéré comme un besoin fondamental, voire un droit.

Un pourcentage relativement élevé de ménages au Canada a accès à Internet, mais cela ne signifie pas que chaque enfant dispose de l'accès dont il a besoin pour s'informer, s'éduquer et prendre part à la société. En moyenne, 1,2 % des enfants n'avaient pas d'ordinateur à la maison en 2018 (OCDE, 2023). En 2020, 3,3 % des

enfants au Canada ont déclaré ne pas avoir de connexion Internet à la maison, leur dépendance à cet égard ayant augmenté pendant la pandémie (OCDE, 2023). Le fait de disposer d'un ordinateur et d'une connexion Internet à la maison est un indicateur rudimentaire de l'accès à l'information. Avec les fermetures d'écoles pendant la pandémie, l'accès au matériel nécessaire et à une connexion Internet suffisante est apparu comme une nécessité universelle, mais aussi comme une lacune importante pour de nombreux enfants. Même si un ménage dispose d'un matériel et d'un accès à Internet suffisants, il se peut que les enfants n'y aient pas facilement accès.

En Alberta, au moins un écolier sur dix n'avait pas un accès adéquat à l'apprentissage en ligne en raison de l'exclusion numérique (CBC, 2020). Une enquête canadienne menée dans les premiers jours de la pandémie a révélé que trois ménages sur dix s'attendaient à rencontrer des difficultés pour suivre un enseignement en ligne en raison de connexions numériques inadéquates, un résultat qui donne un aperçu révélateur de l'inégalité numérique (Environics, Future Skills Centre et Diversity Institute, 2021). Environ un tiers des répondants ont déclaré que leurs enfants seraient obligés d'utiliser un réseau Wi-Fi public en raison de l'absence d'une connexion Internet fiable à la maison.



Vers un cadre d'égalité numérique centré sur l'enfant

L'inclusion numérique fait référence à la possibilité et à la capacité d'un enfant de se connecter aux systèmes numériques (ou de choisir de ne pas le faire) d'une manière qui lui permette d'obtenir des résultats bénéfiques dans tous les domaines de la vie quotidienne et d'éviter des résultats négatifs pour lui-même et pour les autres, maintenant et dans le futur.

L'égalité numérique fait référence à une situation dans laquelle l'inclusion numérique d'un enfant ne dépend pas de son origine ou de ses antécédents; où les inégalités présentes dans sa vie sont prises en compte afin qu'il puisse profiter des perspectives numériques et en éviter les risques.

Une proportion comparable de parents ont déclaré qu'il était peu probable que leurs enfants effectuent leurs travaux scolaires en raison de l'absence d'un ordinateur à la maison. En Ontario, de nombreux conseils scolaires locaux ont fourni des appareils et des plans de données gratuits aux familles dans le besoin afin de combler le fossé numérique. Le conseil scolaire du district de Toronto a distribué environ 30 000 appareils aux familles à faible revenu, tandis que le conseil scolaire du district de Peel a fourni près de 20 000 appareils et 2 000 clés Internet (CTV News, 2020a; CTV News, 2020b).

La fracture numérique est de nature socio-économique : 39 % des personnes à faible revenu interrogées par Environics ont déclaré ne pas disposer d'un accès Internet fiable à la maison, contre

18 % des personnes à revenu plus élevé. La fracture numérique est encore plus importante pour les groupes racisés et les peuples autochtones : 41 % des personnes racisées interrogées ne disposaient pas d'une connexion Internet fiable à domicile, contre 21 % des répondants non racisés, et 48 % des personnes autochtones interrogées, contre 28 % des répondants non autochtones. Les ménages à faibles revenus (35 %), racisés (39 %) et autochtones (55 %) ont indiqué qu'un téléphone intelligent devait être utilisé pour faire les devoirs scolaires, par rapport aux ménages à revenus élevés (23 %), non racisés (22 %) et non autochtones (28 %).

La technologie doit toujours être considérée dans un contexte social. La position socio-économique et l'environnement d'un enfant peuvent avoir un effet marqué sur l'accès à la technologie et son utilisation. L'égalité numérique peut non seulement réduire la fracture numérique socio-économique, mais aussi atténuer toute une série de divisions sociales et devenir un instrument d'inclusion numérique et sociale (Katz, Gonzalez et Clark, 2017). Une étude a révélé que la réduction de la fracture numérique pouvait aider les enfants à faible revenu, racisés et immigrants à développer leur sentiment d'auto-efficacité en mathématiques et en sciences tout en apprenant à participer pleinement à des groupes (Clark, 2005). Pour créer un monde dans lequel les enfants sont branchés tant sur les personnes que sur les connaissances et les compétences, il est essentiel de faire la promotion de l'égalité numérique, de faciliter l'inclusion numérique et de protéger et de respecter les droits des enfants dans les environnements numériques. L'adoption du projet de loi C-27, la *Loi sur la mise en œuvre de la Charte numérique*, est une occasion pour le Parlement du Canada de

faire progresser les droits et l'équité numériques des enfants.

Ouvrir la voie aux possibilités grâce à l'éducation



Les transferts de revenus qui subventionnent directement les familles avec enfants constituent le principal levier politique pour transformer les conditions de pauvreté en possibilités. Toutefois, on ne peut pas acheter dans le privé tout ce dont les enfants ont besoin et ce à quoi ils ont droit. L'alimentation, le logement et la participation numérique dépendent d'une combinaison de revenus adéquats et de politiques publiques favorisant l'équité. Depuis l'après-guerre, les pays ont aussi instauré des biens et des services publics gratuits et universels pour assurer la sécurité matérielle et l'égalité des chances, plus particulièrement l'éducation publique. L'accès à l'éducation est depuis longtemps considéré comme un facteur de développement et « un grand égaliseur » des possibilités. Les programmes publics universels d'éducation de qualité ont le pouvoir de rassembler les enfants au-delà des lignes de stratification socio-économiques et autres.

Les Bilans Innocenti de l'UNICEF précédents ont documenté les classements relativement élevés du Canada sur la plupart des mesures des résultats de l'éducation publique, notamment les résultats des enfants aux tests internationaux à l'âge de 15 ans (par exemple, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE). Non seulement le Canada s'est classé parmi les meilleurs en matière de résultats d'apprentissage, mais il a aussi été un leader sur le plan de l'équité des résultats scolaires, surpassant des pays tels que la Norvège, la Suède et le Danemark.

Bien qu'il subsiste d'importants écarts d'équité entre les enfants dans les écoles canadiennes – en particulier pour les enfants autochtones, noirs et d'autres groupes racisés, ainsi que pour les enfants vivant avec un handicap – l'éducation publique peut contribuer à égaliser les chances au Canada. En fait, bien que le retard du Canada en matière d'apprentissage et de soins à la petite enfance ait également été bien documenté dans les rapports de l'UNICEF comparant les pays à revenu élevé, les systèmes publics d'enseignement primaire et secondaire du Canada réduisent efficacement les écarts importants dans le développement de la petite enfance dont les enfants souffrent lorsqu'ils commencent à fréquenter l'école (UNICEF Canada, 2018). L'effet niveleur de l'enseignement public par rapport à la pauvreté et à la position sociale contribue à expliquer pourquoi le Canada est une société plus mobile sur le plan social que des pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis.

Les résultats scolaires et les taux de diplomation élevés au Canada sont fondés sur le nombre d'élèves qui fréquentent l'école, mais une proportion importante d'enfants n'est pas inscrite à l'école, même avant les perturbations scolaires relativement prolongées liées à la pandémie dans une grande partie du Canada. En 2018, 13,7 % des jeunes de 15 ans n'étaient pas inscrits dans une école. Seuls 12 des 43 pays riches affichaient des taux d'adhésion inférieurs. Des données nationales minimales mesurent « l'exclusion cachée », à savoir les élèves qui « ne se présentent pas » (c'est-à-dire qui n'assistent pas régulièrement aux cours ou ne participent pas), qui décrochent ou qui font l'objet de suspensions répétées. En 2019, 23,2 % des élèves canadiens de 15 ans ont déclaré avoir manqué un jour d'école au cours des

deux semaines précédentes, soit un peu plus que la moyenne de 22 % de l'OCDE (OCDE, 2023). L'absentéisme chronique est fortement lié à la pauvreté infantile et aux conditions qui y sont associées (notamment l'insécurité alimentaire et les mauvaises conditions tant sur le plan de la santé que sur celui du logement). Les absences fréquentes à l'école (10 % ou plus par an) sont un facteur de risque important de décrochage scolaire et d'autres résultats scolaires négatifs (Temkin et al., 2023). Le taux de décrochage parmi les étudiants canadiens est estimé entre 5 et 14 %, atteignant jusqu'à 50 % dans les communautés à faible revenu (Passeport pour ma réussite, 2019). Les recherches ont montré que les élèves noirs du sud de l'Ontario étaient deux fois plus susceptibles que les élèves blancs d'être suspendus, et quatre fois plus susceptibles de faire l'objet d'un renvoi. Les élèves autochtones ont été renvoyés à un taux plus de trois fois supérieur à leur représentation dans les écoles (James et Turner, 2017). Il n'a pas été constaté que cette situation était principalement attribuable à des différences de comportement, mais plutôt à des différences dans le traitement des élèves et à des différences dans les caractéristiques des écoles fréquentées par les élèves noirs et les élèves blancs.

L'absentéisme et le désengagement des élèves, qui se sont accrus avec les perturbations scolaires liées à la pandémie, pourraient creuser encore plus les écarts de réussite scolaire, en particulier pour les enfants à faible revenu, les enfants autochtones, les enfants racisés et les enfants souffrant d'un handicap. Peu de provinces et de territoires ont élaboré des plans de redressement complets pour faire face à l'impact de la pandémie sur l'éducation, et certains réduisent même le financement par élève.



U-REPORT : 52 % des membres de la communauté U-Report ont déclaré que le coût de la vie plus élevé affectait leur capacité de réussite à l'école (novembre 2022).



La santé des enfants : un indicateur de la pauvreté infantile

La pauvreté se manifeste dans un large éventail de mesures de l'état de santé des enfants, au-delà des effets de l'insécurité alimentaire sur la santé. Les taux de vaccination ne sont pas aussi étroitement liés aux niveaux de revenus que les taux de sécurité alimentaire, mais le congé parental est associé à une plus grande probabilité de vaccination de l'enfant. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF, 79 % des enfants au Canada avaient reçu leur deuxième dose de vaccin contre la rougeole (MCV2) en 2022. Ce chiffre est insuffisant pour assurer la protection de la communauté (le seuil est de 95 % de la population infantile) et crée donc un risque inacceptable d'infection par la rougeole. La vaccination contre la rougeole au Canada a fortement diminué par rapport au taux de 87 % enregistré en 2019 avant la pandémie, et elle a continué de baisser depuis le point culminant des perturbations dues à la pandémie en 2020 et 2021. Seuls 4 des 43 pays à revenu élevé avaient une couverture vaccinale par le MCV2 plus faible en 2021 (voir figure 9). Cela souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour se remettre du recul historique de la vaccination causé par la pandémie de COVID-19, mais aussi pour renforcer la portée du système de santé afin d'atteindre l'objectif du Canada d'une couverture de 95 %, qui nous a échappé même avant la pandémie.

Figure 9 : Les taux de vaccination contre la rougeole ont baissé dans certains pays à revenu élevé entre 2012 et 2021

	2012	2018	2021
France	72	83	86
Chili	74	93	58
Autriche	78	84	88
Colombie	80	88	86
Canada 🇨🇦	83	87	83
Grèce	83	83	83
Italie	84	89	86
Nouvelle-Zélande	85	90	82
Belgique	85	85	85
Finlande	85	93	93
Türkiye	85	87	93
Luxembourg	86	90	90
Suisse	86	90	94
Royaume-Uni	87	88	87
Danemark	87	90	94
Chypre	88	88	88
Israël	89	96	93
Roumanie	90	81	75
Espagne	90	94	91
Malte	91	95	93
Australie	91	93	94
États-Unis	91	94	95
Norvège	91	93	95
Lettonie	92	94	85
Mexique	92	99	97
Japon	92	93	95
Lituanie	93	92	88
Allemagne	93	93	93
Pays-Bas	93	89	90
Estonie	94	88	84
Bulgarie	94	87	86
Costa Rica	95	93	69
Suède	95	94	91
Pologne	95	92	95
Slovénie	96	94	91
Portugal	96	96	95
Islande	97	95	
Croatie	97	95	90
Rép. de Corée	97	97	96
Slovaquie	99	97	96
Hongrie	99	99	99
Tchéquie	99	84	90
Moyenne	90	91	89

■ Hausse ■ Baisse ■ Constant



Eau potable et assainissement : l'essentiel pour tous

Le Canada possède la troisième plus grande réserve d'eau douce au monde, couvrant près de 10 % de la surface du pays, et environ un quart de l'approvisionnement en eau douce sur le plan mondial. Pourtant, en comparant les pays les plus riches du monde dans le Bilan Innocenti 17 de l'UNICEF, le Canada se classe au 23^e rang pour la morbidité infantile, et au 20^e rang pour la mortalité infantile due à l'insalubrité de l'eau. Bien que le risque absolu de morbidité et de mortalité liées à l'insalubrité de l'eau soit relativement faible, ce risque est inacceptable dans un pays riche, et en particulier dans un pays où l'eau douce est abondante.

De nombreuses communautés autochtones du Canada sont privées d'eau propre et salubre en raison d'avis sur la qualité de l'eau potable émis à court ou à long terme. Certains de ces avis persistent depuis des décennies et affectent plusieurs générations d'enfants. Malgré les progrès réalisés à la suite d'une promesse politique fédérale faite en 2015 de mettre fin aux 142 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations, 28 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans 26 communautés sont toujours en vigueur au 19 juin 2023 (gouvernement du Canada, 2023). Les effets néfastes sur les enfants ont été largement documentés, qu'il s'agisse d'éruptions cutanées ou d'autres maladies et déficiences. L'insalubrité de l'eau peut généralement être résolue par la construction et l'entretien d'une infrastructure de traitement de l'eau adéquate.

Une étude des administrations locales au Québec a mis en évidence des liens entre la richesse d'une municipalité, le traitement de l'eau et l'exposition au plomb (Delpla et al., 2015). Parmi les collectivités à faible revenu, 26 % n'appliquaient pas de traitement de l'eau et 51 % n'utilisaient qu'un traitement de base, tandis que 41 % des collectivités plus riches utilisaient des traitements avancés. L'eau des communautés les plus pauvres était plus susceptible de présenter des niveaux élevés de plomb, notamment des niveaux plus élevés affectant l'eau du robinet.

Le Canada a instauré de nouvelles réglementations environnementales avec le projet de loi S 5, qui modifie la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, pierre angulaire de la législation, en 2023. Toutefois, les mesures visant à protéger le droit des enfants à un environnement propre et sûr sont loin d'être achevées.

La pauvreté coûte le plus cher aux enfants

La pauvreté coûte le plus cher aux enfants

Les enfants paient le prix fort lorsque les gouvernements ne les protègent pas, eux et leurs familles, des inégalités persistantes de revenus sur le marché et des chocs financiers tels que les récessions et les pics d'inflation. Les enfants n'ont qu'une seule chance pendant l'enfance, la phase la plus sensible du développement humain où la défavorisation comme l'insécurité alimentaire et les risques associés à la pauvreté tels que la pollution de l'air sont particulièrement dévastateurs et de longue durée. C'est aussi à ce moment-là que les investissements positifs ont un impact amplifié sur le bien-être des enfants et que les bénéfices économiques sont les plus importants.

Il n'est pas surprenant que les enfants issus de familles à faibles revenus soient moins susceptibles d'être « heureux » ou, en termes statistiques, satisfaits de la vie (OCDE, 2022). Bien que le réseau de facteurs interactifs conduisant au mal-être soit complexe, la plupart des études indiquent que les conditions matérielles et le contexte social de la pauvreté exercent une influence déterminante. Même si l'argent ne fait pas le bonheur, Bradshaw (2015) a constaté une forte corrélation entre la satisfaction de la vie chez les enfants et les domaines du bien-être matériel, notamment le logement et l'environnement, concluant que les enfants sont plus heureux s'ils ne sont pas matériellement démunis.

L'insuffisance des revenus est liée à toute une série de conséquences néfastes pour les enfants. La pauvreté infantile est une expérience traumatisante qui laisse souvent des traces tout au long de la vie. De plus en plus d'études soulignent l'importance cruciale de protéger les enfants de la pauvreté, en particulier au cours des premières années, alors que le développement du cerveau est le plus élastique (Irwin, Siddiqi et Hertzman, 2007; Hertzman, 2006). Plus un enfant est privé de ressources matérielles à un stade précoce et pendant longtemps, plus son développement risque d'être perturbé, sa santé dégradée, ses résultats scolaires médiocres, sa dépendance à l'égard de l'aide sociale accrue et d'autres conséquences coûteuses pour chaque enfant et pour le bien-être économique et social d'un pays. Plusieurs études systématiques de grande qualité (Zohra et al., 2022; Cooper et Stewart, 2013; Abu-Saad et

Fraser, 2010; Phipps et Lethbridge, 2006; Phipps, 2003) ont été menées sur les effets du revenu sur le développement de l'enfant et ont abouti aux conclusions suivantes :

- Les enfants les plus pauvres ont de moins bons résultats sur les plans cognitif, socio-comportemental et de la santé, qui s'expliquent par le niveau de revenu du ménage.
- La pauvreté est un facteur de risque majeur de déficit de poids à la naissance, de naissance prématurée ainsi que de moins bonne santé et de retard de développement à long terme.
- Les personnes qui connaissent la pauvreté pendant l'enfance sont plus exposées aux maladies cardiovasculaires, au diabète de type 2 et à la mort, et ce risque élevé persiste même si leurs conditions de vie s'améliorent par la suite.
- Les enfants dont les familles ont du mal à répondre à leurs besoins fondamentaux ont tendance à connaître des taux plus élevés d'intimidation, d'agressions physiques et d'autres formes de violence, ainsi que des relations plus fragiles avec leur famille, leurs pairs et leurs enseignants.
- La pauvreté à long terme semble avoir un effet négatif plus important sur le bien-être des enfants que l'exposition à court terme à un faible revenu.
- Le moment de l'exposition aux faibles revenus est important, les effets négatifs les plus marqués se manifestant au cours des premières années de la vie.
- La pauvreté subie avant l'âge de cinq ans est fortement associée à des revenus inférieurs à l'âge adulte et à un nombre plus faible d'heures de travail.
- Les répercussions peuvent varier en fonction de l'âge et des résultats : le développement cognitif est plus affecté chez les jeunes enfants, tandis que les résultats comportementaux sont plus pertinents pour les adolescents.

Les conséquences nettes d'une défavorisation matérielle sont à la fois immédiates et persistantes (OCDE, 2022; Repetti, Taylor et Seeman, 2002; Brooks-Gunn, Duncan et Mariato, 1997). Cela souligne l'importance d'éliminer la pauvreté infantile pour améliorer les résultats tant pour les enfants que pour les adultes.

Comment les enfants perçoivent la pauvreté et l'exclusion

Comment les enfants perçoivent la pauvreté et l'exclusion



Que disent les enfants canadiens du coût de la vie?

Le Canada connaît un taux d'inflation sans précédent depuis des décennies. Il est rare que les décideurs politiques et les cabinets de sondage s'adressent aux enfants pour leur demander comment ils vivent la volatilité de l'économie. C'est dans cette optique qu'UNICEF Canada a interrogé des membres de la communauté U-Report pour déterminer comment l'augmentation du coût de la vie les affectait ([accès à https://canada-en.ureport.in/opinions/](https://canada-en.ureport.in/opinions/)).

Environ 42 % des répondants âgés de 15 à 19 ans ont déclaré que l'augmentation du coût de la vie limitait la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Plus de 60 % des adolescents sont tellement préoccupés par l'inflation qu'elle affecte leur santé mentale (31 % sont tout à fait d'accord et 33 % sont d'accord). Chez les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans, ce pourcentage grimpe à 90 %. Les plus jeunes enfants sont moins enclins à le dire. Les recherches ont montré que les parents protègent généralement leurs enfants des conséquences de la pauvreté dans la mesure du possible – ils sacrifieront leur propre alimentation et d'autres besoins et possibilités avant que leurs enfants n'aient à le faire.

Pour de nombreux jeunes, l'incertitude quant à leur avenir est le prix à payer pour vivre dans le présent. Les membres de la communauté U-Report âgés de 15 à 19 ans ont déclaré qu'ils n'étaient pas certains de pouvoir prendre des décisions importantes concernant leur future carrière (62 %) et leurs projets d'études postsecondaires ou de formation (61 %).

Dans l'environnement économique actuel, les enfants et les jeunes perçoivent un monde où les perspectives d'avenir ne cessent de s'amenuiser.

Bien que les enfants soient touchés de manière disproportionnée par la pauvreté, les concepts et les mesures de la pauvreté tiennent rarement compte de leurs perceptions ou de leurs priorités. Les enfants ne sont pas invités à participer aux discours et aux décisions qui façonnent les politiques dont ils devraient en

fin de compte bénéficier. Du fait d'être « pauvres » et d'être « enfants », ils sont exclus deux fois.

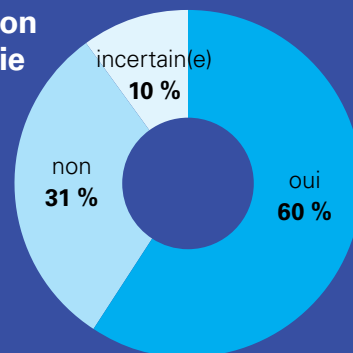
Comme nous l'indiquent les membres de la communauté U-Report au Canada, les enfants ne sont souvent que trop conscients des privations qui découlent d'un revenu familial insuffisant. Leur expérience de la pauvreté peut être influencée par la manière dont les ressources sont partagées au sein d'un ménage. Pour certains, l'impact est atténué par le fait que les parents se privent de nourriture ou ne répondent pas à d'autres de leurs besoins, mais rares sont ceux qui échappent au stress et à la stigmatisation qu'engendre le fait de vivre dans la pauvreté. Les enfants d'une même famille peuvent vivre des expériences différentes en fonction de leur âge, de leur genre, et s'ils sont victimes d'un handicap, et les enfants de parents séparés peuvent vivre des expériences différentes dans chaque ménage.

La perception qu'ont les enfants de la pauvreté est aussi influencée par les conditions qui les entourent. Au-delà de la capacité de satisfaire les besoins fondamentaux, la recherche a confirmé la nature relative de la pauvreté fondée sur la comparaison sociale. Lorsque les enfants se sentent exclus d'une participation normale à la société, privés des perspectives offertes aux autres enfants qui les entourent, ils se « sentent » pauvres.



U-REPORT : 60 % des membres de la communauté U-Report ont déclaré que l'augmentation du coût de la vie a eu des répercussions sur leur capacité à répondre à leurs besoins essentiels (mars 2023).

« L'augmentation du coût de la vie a-t-elle eu des répercussions sur votre capacité à répondre à vos besoins essentiels? »





« Selon vous, quel serait le meilleur moyen d'aider à réduire les défis financiers auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui? »



La déclaration conjointe intitulée *Advancing Child-Sensitive Social Protection* affirme que la conception de programmes de protection sociale doit tenir compte des points de vue des enfants et des jeunes (UNICEF et OIT, 2023). L'implication des enfants dans le processus de mesure de la pauvreté infantile respecte leur droit de participer aux décisions qui les concernent et constitue un moyen efficace de refléter leurs expériences et leurs points de vue distincts sur les différentes dimensions de la défavorisation. On s'efforce de mettre au point des méthodologies qui tiennent compte du point de vue des enfants dans la mesure de la pauvreté infantile. Les recherches ont révélé que les mesures de défavorisation matérielle qui incluent des conditions importantes pour les enfants sont de meilleurs indicateurs de la satisfaction de la vie chez ces derniers que la pauvreté monétaire. Il a été constaté que les indices de défavorisation infantile sont étroitement liés à la mesure dans laquelle les enfants se sentent en sécurité à la maison et à l'école, en bonne santé et optimistes quant à l'avenir. Une approche (la méthode des nécessités socialement perçues) consiste à demander aux enfants ce qui compte le plus pour eux. Dans le cadre d'une étude menée en Afrique du Sud pour comprendre les similitudes et les différences de perception des besoins sociaux fondamentaux entre les adultes et les enfants, on a demandé aux enfants de dresser la liste des éléments qu'ils considéraient comme nécessaires à un niveau de vie acceptable (« une vie assez bonne ») et de les classer en partant des éléments les plus nécessaires jusqu'à ceux qu'ils considéraient comme des éléments de luxe (UNICEF et Coalition mondiale pour éliminer la pauvreté infantile, 2017). Les différences entre les points de vue des adultes et des enfants font ressortir l'importance de prendre en compte le point de vue des enfants. Par exemple, les enfants considèrent

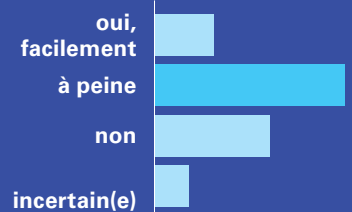
les voyages scolaires, l'accès à un médecin et la possession d'un téléphone cellulaire comme des nécessités, tandis que les adultes ont défini des priorités différentes à leur égard.

Si l'on consultait les enfants sur leur perception de leurs besoins fondamentaux et des ressources dont ils dépendent pour leur inclusion sociale, la mesure fédérale officielle de la pauvreté au Canada pourrait être plus sensible aux enfants – qui représentent un cinquième de la population et ont des droits et des besoins distincts. La MPC pourrait mieux tenir compte du type d'alimentation, de logement et d'autres besoins fondamentaux que les enfants jugent nécessaires, ainsi que de l'adéquation des ressources financières du ménage pour participer aux activités sociales et aux activités de développement qui, selon eux, font partie d'une enfance inclusive au Canada. Par exemple, un enfant peut-il se permettre d'aller à une fête d'anniversaire ou de participer à un voyage scolaire? Peut-il rêver d'études postsecondaires et les planifier?



U-REPORT : Six membres de la communauté U-Report sur dix ont déclaré avoir un emploi, mais seulement un membre sur dix est rémunéré à un salaire qui lui permet de subvenir confortablement à ses besoins (novembre 2022).

« Ton salaire te permet-il de subvenir à tes besoins de base? »



UNICEF Canada a rassemblé des jeunes âgés de 14 à 18 ans de l'Ontario, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse dans le cadre d'un groupe de discussion virtuel afin de modéliser un processus et de faciliter l'expression des points de vue des jeunes sur l'accès aux ressources, en vue de répondre à leurs besoins et leur permettre de mener « une vie suffisamment bonne ».

Les participants ont identifié les besoins d'un jeune fictif et ont trouvé des images pour représenter ces besoins. Ils ont par ailleurs dressé une liste et discuté des atouts qui existent actuellement pour les enfants et les jeunes dans leurs communautés, et des éléments manquant ou devant faire l'objet d'une amélioration (voir figure 10). Les participants ont communiqué leurs points de vue verbalement, par écrit dans la discussion virtuelle, et en incluant des textes et des images sur un tableau blanc interactif JamBoard. Ils ont dépeint l'inclusion sociale dans ses dimensions matérielles et immatérielles, avec les responsabilités qui en découlent pour tous les paliers de gouvernement. Les participants ont souligné les coûts élevés de la défavorisation matérielle pour les citoyens (par exemple, l'achat d'eau en bouteille lorsque de l'eau potable du robinet est inaccessible) et les avantages de la prévention des préjudices et des coûts en répondant à leurs besoins matériels (par exemple, un logement sécuritaire et des vêtements adéquats).

« Même pendant le peu de temps que j'ai dû [boire de l'eau filtrée], ce fut un véritable combat. Alors je ne peux pas imaginer ce que vivent les familles qui n'ont pas accès à de l'eau potable du robinet. »

« Même la poursuite de vos intérêts, donc l'argent pour acheter des livres... peut-être même des fournitures artistiques ou tout ce qui vous intéresse, c'est vraiment important aussi. »

« Non seulement le [logement] doit être sécuritaire, mais il doit aussi être assez confortable... ce devrait être un endroit confortable pour dormir. »

« Je pense qu'il est important d'avoir accès à tous les différents groupes d'aliments, parce que c'est important pour notre nutrition. Par exemple, si quelqu'un est végétarien, il doit pouvoir accéder à des sources de protéines non carnées ou végétaliennes. »

« Si [vous] avez un emploi, ce serait bien d'avoir des vêtements appropriés pour ce travail. Ou même d'avoir un pyjama pour la maison. Il faudrait certainement différents types de vêtements pour différents événements. »

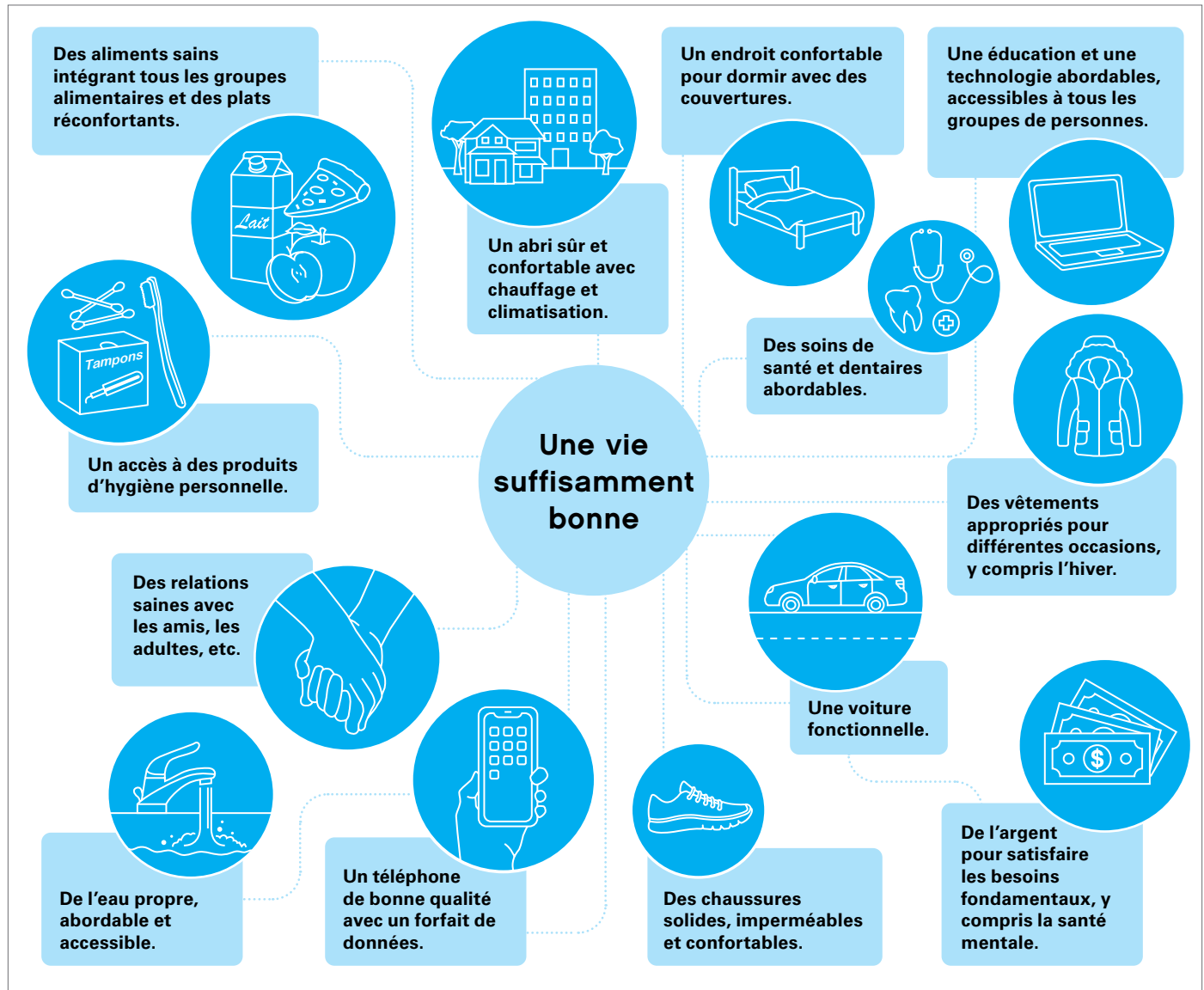
« Mes amis et moi sommes constamment préoccupés par le paiement des frais de scolarité... C'est un stress constant pour les étudiants. »

« Les collations, comme les chips et les bonbons... même si ce n'est pas très sain, nous aimons tous en manger, et ce sont des aliments réconfortants. »

« Je ne suis pas une personne très active... J'aimerais qu'il y ait des sports dont l'inscription et l'apprentissage sont gratuits. Parce qu'au centre de loisirs, il faut payer ou prendre un abonnement, et c'est une raison de plus pour ne pas m'inscrire à un sport. »

La consultation d'UNICEF Canada auprès des jeunes a permis de dresser une liste d'éléments qui caractérisent leur définition de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dans ses dimensions matérielles et immatérielles.

Figure 10 : Les besoins matériels des enfants pour vivre une « bonne vie »





Sortir les enfants de la pauvreté en faisant respecter leurs droits

Sortir les enfants de la pauvreté en faisant respecter leurs droits

Pour respecter la Convention relative aux droits de l'enfant, les gouvernements ont la responsabilité de protéger les premières années vulnérables des enfants contre des conditions économiques sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Le droit des enfants à un niveau de vie adéquat va au-delà de la lutte contre la pauvreté, ou du bien-être matériel : il s'agit d'un niveau de revenu suffisant pour favoriser chez eux un développement optimal et holistique, dans le respect de leur dignité humaine. Le droit des enfants à bénéficier d'une protection sociale est un fondement qui leur permet de réaliser leurs autres droits – à la nutrition, à la protection et,

plus encore, au développement de leur potentiel et à la pleine participation à la vie de la société dans laquelle ils sont nés.

En laissant les enfants sans protection sociale, avec des niveaux de prestations inadéquats ou des exclusions administratives, on ne respecte pas les normes en matière de droits de l'homme. En mai 2022, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a examiné dans quelle mesure le Canada respecte les droits de l'enfant et a recommandé des priorités pour aller de l'avant (Nations Unies, 2022). Comme lors des examens précédents, le Comité des Nations Unies a exhorté le Canada à atteindre son objectif d'élimination de la pauvreté infantile. Il a rappelé au Canada que chaque enfant a droit à un soutien financier adéquat et à des services accessibles sans discrimination, notant les inégalités importantes dont sont victimes les enfants autochtones, les enfants noirs et les enfants vivant avec un handicap.



Le cadre des droits de l'homme des Nations Unies pour la protection sociale des enfants

Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (articles 26 et 27)	<p>Le droit de bénéficier de la sécurité sociale, notamment des assurances sociales, et prendront les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit conformément à sa législation nationale.</p> <p>Le droit à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement physique, mental, spirituel, moral et social de l'enfant.</p>
Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 22 et 25)	<p>Le droit à la sécurité sociale, compte tenu des ressources et de la situation de l'enfant et des personnes chargées de son entretien.</p> <p>Le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être; et le droit à une aide et à des soins particuliers.</p>
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (articles 9, 10 et 11)	<p>Le droit à la protection et à l'assistance la plus large possible pour la famille, en particulier pour la prise en charge des enfants à charge.</p> <p>Le droit à la protection spéciale des mères avant et après l'accouchement; un salaire ou un régime de sécurité sociale adéquats pour les mères qui travaillent pendant cette période.</p>
Convention de l'Organisation internationale du travail sur la sécurité sociale (normes minimales) (n° 102, Partie VII)	<p>Prévoit des allocations familiales et des prestations de maternité, dont le coût est principalement à la charge de l'État.</p> <p>Établit des normes minimales pour l'octroi d'allocations pour enfants en espèces ou en nature, ou une combinaison des deux, destinées à l'entretien de l'enfant; l'objectif fondamental des allocations familiales doit être d'assurer le bien-être des enfants et la stabilité économique de leurs familles.</p> <p>Les allocations familiales doivent être accordées à chaque enfant et établies à un niveau correspondant au coût réel de l'entretien d'un enfant et ajustées en fonction de l'évolution de ce coût ou du coût de la vie en général.</p> <p>Les allocations familiales doivent être universelles; les allocations supérieures à un taux minimum peuvent être soumises à une condition relative aux ressources.</p>
Recommandation de l'Organisation internationale du travail n° 202	<p>La sécurité du revenu pour les enfants est l'une des garanties de sécurité sociale fondamentale constituant un socle national de protection sociale.</p> <p>La sécurité du revenu pour les enfants doit garantir l'accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires, tels qu'ils sont définis dans les seuils de pauvreté nationaux, avec un niveau minimum pour permettre de vivre dans la dignité.</p> <p>La garantie fondamentale de sécurité sociale doit s'appliquer au moins à tous les résidents et à tous les enfants.</p>

MONTER DANS L'ÉCHELLE DE L'ÉQUITÉ :

Des politiques inclusives pour la protection sociale des enfants

Monter dans l'échelle de l'équité : Des politiques inclusives pour la protection sociale des enfants

Quand nous parlons de pauvreté infantile, parlons-nous tous de la même chose? Pour certains, l'accent est mis sur le « niveau de pauvreté » – un ensemble de conditions matérielles considérées comme suffisantes pour répondre aux besoins fondamentaux minimaux de l'enfant, tels que la nourriture et le logement. Les critères et les politiques du Canada en matière de pauvreté sont calibrés en fonction de ce faible niveau d'ambition, mais ne l'atteignent même pas. Le taux d'insécurité alimentaire chez les enfants l'indique clairement. L'insécurité alimentaire des ménages est un indicateur clé du tableau de bord officiel de la pauvreté du gouvernement canadien. En 2022, 24,3 % des enfants de moins de 18 ans vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire, soit plus du triple du taux de pauvreté infantile selon la MPC (6,4 %). Le taux de mortalité infantile est également un indicateur fondamental de la sécurité matérielle et du bien-être général des enfants. En 2020, seuls 6 des 38 pays de l'OCDE avaient un taux de mortalité infantile supérieur à celui du Canada (4,5 pour mille naissances) (OCDE 2023). Neuf des 43 pays à revenu élevé avaient un taux de mortalité d'enfants de moins de cinq ans supérieur à celui du Canada en 2021, mais à l'exception des États-Unis, tous se trouvent en Europe de l'Est et en Amérique latine.

« Alors que nous entreprenons ce grand voyage collectif, nous nous engageons à ce que personne ne soit laissé pour compte. »

– Déclaration de l'ONU sur l'Agenda 2030 pour le développement durable, Assemblée générale des Nations unies, Résolution 70/1, 2015

Rejoindre le « niveau de pauvreté » est-il une ambition suffisante pour les enfants des pays les plus riches du monde?

Les stratégies de réduction de la pauvreté peuvent viser à « rendre la vie un peu meilleure » ou à diffuser plus largement « une chance pour tous ». Le niveau de pauvreté a été décrit comme une « famine sociale » et une « famine des chances ». Le cadre de protection sociale de l'UNICEF est fondé sur les droits et aligné sur le « niveau de chances » : il préconise un revenu du ménage suffisant pour permettre aux familles non seulement de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, mais aussi de favoriser leur développement optimal et leur pleine participation à la société dans laquelle ils sont nés (UNICEF, 2019). Le Conseil consultatif national sur la pauvreté a recommandé en 2022 que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour établir un plancher de revenu supérieur au seuil de pauvreté officiel du Canada d'ici 2030 (PATN, 2022).



Encadrer le niveau de pauvreté infantile

	Niveau de pauvreté	Niveau de possibilité
Objectif de la politique	Le droit à la survie et au confort minimum	Le droit de développer et d'utiliser pleinement ses capacités
Perspective temporelle	Conditions actuelles	Résultats futurs
Approche de la politique	Ressources résiduelles	Ressources équitables
Mesure de la politique	Normes de ressources fixes et absolues	Normes de ressources dynamiques et relatives
Résultats de la politique	Remédier au désavantage	Mettre tout le monde sur un pied d'égalité

Dans les pays riches, le bien-être des enfants est un indicateur de l'adéquation et de l'intégration des politiques de protection sociale. Il est essentiel de mettre en place des systèmes de protection sociale complets pour protéger leur bien-être. Négliger de veiller à ce que les enfants bénéficient d'une protection sociale suffisante revient à laisser les jeunes pousses du développement humain s'étioler au lieu de s'épanouir. Les allocations pour enfants peuvent faire la différence entre une vie saine et heureuse et une vie marquée par une mauvaise santé mentale et physique et un potentiel inexploité. Ces allocations jouent un rôle particulièrement essentiel au cours des premières années du développement de l'enfant, lorsque l'esprit et le corps se forment et se développent.

Des preuves irréfutables suggèrent que les pays à revenu élevé doivent redoubler d'efforts en matière de protection sociale des enfants afin de les protéger de la pauvreté, de partager les chances de manière équitable et d'obtenir

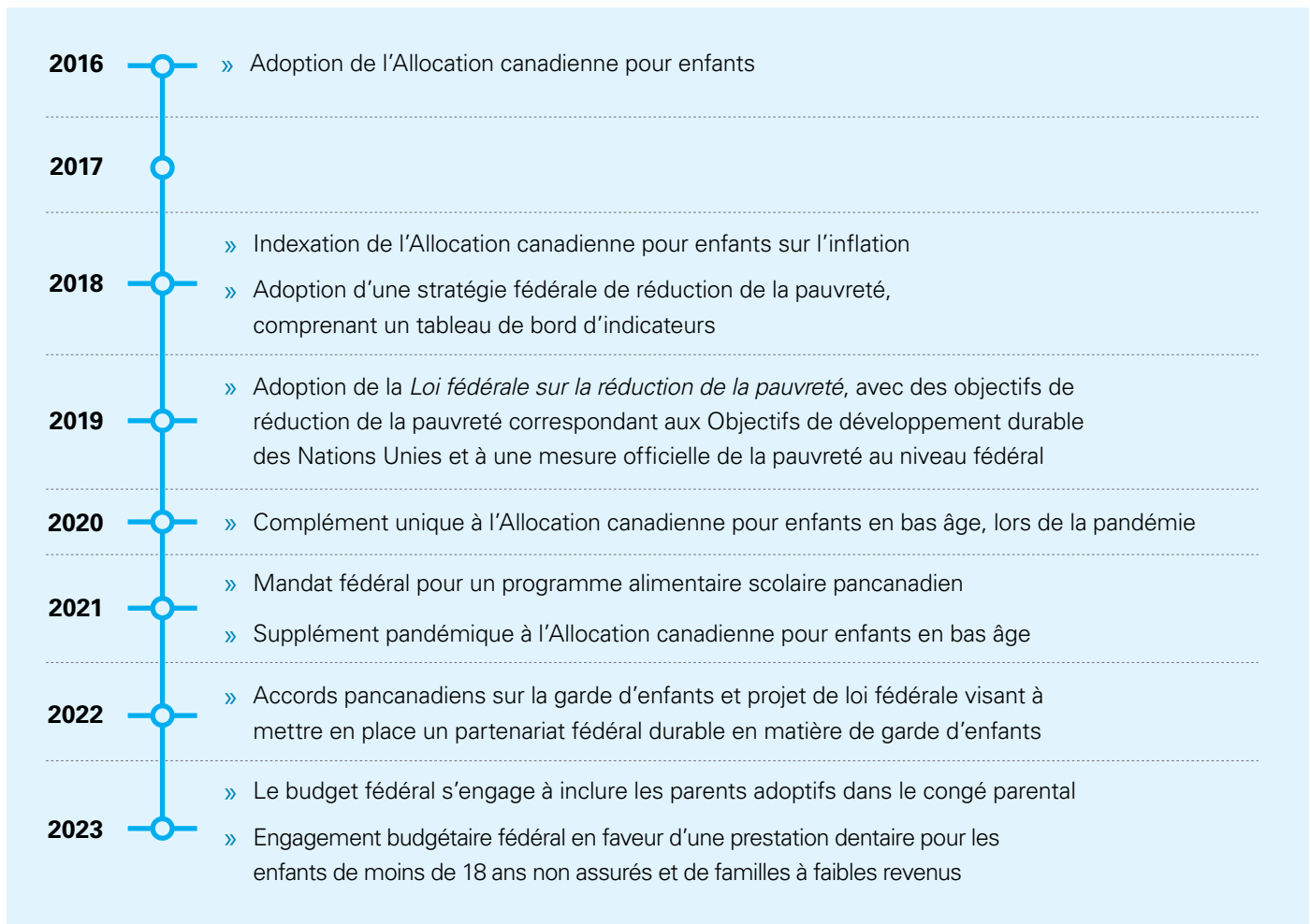
les meilleurs résultats pour les enfants et les meilleurs rendements économiques. L'UNICEF, l'OCDE, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international s'accordent à dire que les gouvernements qui réussissent le mieux à protéger les enfants de la pauvreté fournissent des aides au revenu adéquates et inclusives, principalement sous forme de transferts monétaires et de congés parentaux, ainsi que des services publics universels, notamment des services de garde d'enfants et des repas scolaires de qualité (voir figure 11). Forte de cette reconnaissance, l'UE a mis en place en 2022 la Garantie européenne pour l'enfance, qui vise à prévenir et à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. L'Italie, la Lituanie, le Monténégro et la Pologne ont étendu leurs allocations familiales à tous les enfants, et de nombreuses nations de l'UE font avancer d'autres politiques déjà bien établies, telles que la garde d'enfants et le congé parental, afin de les rendre plus adéquates et plus inclusives.

Figure 11 : Un portefeuille complet de politiques pour l'enfance par groupe d'âge

		Prénatal	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17+	
Prestations sociales en espèces	Allocations familiales		Allocations familiales, allocations pour enfants handicapés, allègements fiscaux familiaux, avances sur pension alimentaire																		
	Politiques de congé et de garde familiale	Congés et avantages de maternité / paternité		Congé parental et prestations		Allocations d'éducation/de soins à domicile															
				Allocation de naissance																	
Services sociaux	Protection de la jeunesse		Services pour les enfants (par exemple, prise en charge en institution, interventions de travail social)																		
	Services à la famille		Visites à domicile, partenariats infirmière-famille																		
			Services supplémentaires en soutien à l'éducation des enfants (par exemple, colis alimentaires, services d'hébergement familial, centres familiaux et interventions parentales)																		
	Formation emploi																			Participation active des jeunes au marché du travail	
Soutiens à l'éducation et aux soins	Subventions		Aides aux travaux publics pour les soignants																		
	Subventions		Subventions ou dispenses de frais de scolarité ou de garde d'enfants, repas ou équipement gratuits																		
	Services		Garderie et école maternelle																		
Services de santé familiale																				Primaire	Secondaire et postsecondaire
	Subventions		Assurance maladie ou dispense de frais																		
	Services de santé familiale		Soins primaires et secondaires																		
	Santé de la mère et du nourrisson	Contrôles prénatals		Services de naissance, contrôles postnatals, vaccinations																	

Source : Adapté de Richardson (2015), OCDE, 2009 et 2011.

Les politiques de protection sociale des enfants ont connu un essor important au Canada depuis le dernier Bilan Innocenti de l'UNICEF sur la pauvreté infantile. Voici un aperçu des principaux jalons :



Pour obtenir une liste plus détaillée, se reporter à l'Annexe B.

Mais la protection sociale des enfants ne peut pas être rayée de la liste des tâches politiques du Canada.



Une meilleure Allocation canadienne pour enfants

L'efficacité de la protection sociale se mesure à sa capacité d'atteindre les enfants (couverture) et au niveau de soutien qu'elle leur apporte (adéquation), ainsi qu'au niveau de pauvreté infantile qui en découle. Bien que le Canada ait réalisé des progrès substantiels en matière de réduction de la pauvreté infantile, l'ACE exclut encore trop d'enfants et laisse trop d'enfants dans la pauvreté. C'est ce que montre le taux de pauvreté infantile du Canada dans le présent Bilan Innocenti : 17,8 %, soit près d'un million d'enfants, restent dans la pauvreté sept ans après l'adoption de l'ACE. L'augmentation récente de la pauvreté infantile est également une forte indication de l'insuffisance des investissements dans les prestations de revenu pour enfants, tout comme les taux élevés d'insécurité alimentaire et de mortalité infantile (UNICEF et OIT, 2023).

Couverture et accessibilité des prestations de revenu

Tous les pays à revenu élevé prévoient des prestations en espèces pour les enfants et les familles, inscrites dans la législation nationale. La plupart des pays à revenu élevé assurent une couverture universelle des enfants en matière de prestations de revenu; la couverture du Canada est théoriquement quasi universelle : 95 % des enfants de moins de 15 ans sont admissibles à des prestations pour enfants ou à une allocation familiale (voir figure 12).⁴ Toutefois, les prestations de revenu pour enfants doivent être inclusives et accessibles dans la pratique.

Cependant, certains enfants sont administrativement exclus de l'accès à l'ACE. L'article 122.6(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* lie injustement l'admissibilité d'un enfant au statut d'immigration de ses parents. Les enfants dont les parents n'ont pas la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ne sont pas admissibles à l'ACE, même si un parent est considéré comme un résident aux fins de l'impôt sur le revenu et qu'il contribue au régime fiscal, et même si l'enfant est né au Canada.

D'autres enfants sont exclus de facto de l'accès à l'ACE. Les enfants pris en charge par la parenté, qui bénéficient de soins coutumiers ou d'un placement familial informel se heurtent à des obstacles qui les empêchent de prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité, notamment les limites imposées aux personnes pouvant attester de la résidence et ayant de la difficulté à accéder aux documents requis.

Le dépôt d'une déclaration d'impôt sur le revenu personnelle est une condition préalable à l'accès à de nombreuses allocations gouvernementales, notamment l'ACE (et, par voie de conséquence, certaines prestations de revenus provinciales et territoriales pour enfants), de même que la présentation d'une preuve d'admissibilité pour l'obtention de subventions pour la garde d'enfants et le logement. Toutefois, on estime que 10 % des personnes ayant des enfants, en particulier celles qui ont de faibles revenus, ne déclarent pas leurs revenus, ce qui entraîne une perte de prestations de 1 500 \$ à 3 000 \$ par année pour une famille ayant des enfants, et d'environ 1 milliard de dollars au total (Robson et Schwartz, 2020). Selon l'Agence du revenu du Canada (ARC), la complexité perçue de la déclaration de revenus est l'une des principales difficultés rencontrées par les personnes qui ne la remplissent pas. La déclaration de revenus automatique et gratuite, en vigueur dans plusieurs autres pays, contribuerait grandement à garantir que les personnes qui ont le plus besoin des prestations gouvernementales puissent y accéder. Le gouvernement fédéral s'est engagé à commencer à mettre en œuvre la déclaration automatique des revenus dans le budget fédéral de 2023.

⁴ Onze pays du Bilan Innocenti ont mis en place des transferts de revenus universels pour enfants (couvrant toutes les familles dans une certaine mesure), tandis que 18 pays, dont le Canada, ont mis en place des transferts soumis à des conditions de ressources.

Adéquation des prestations de revenu

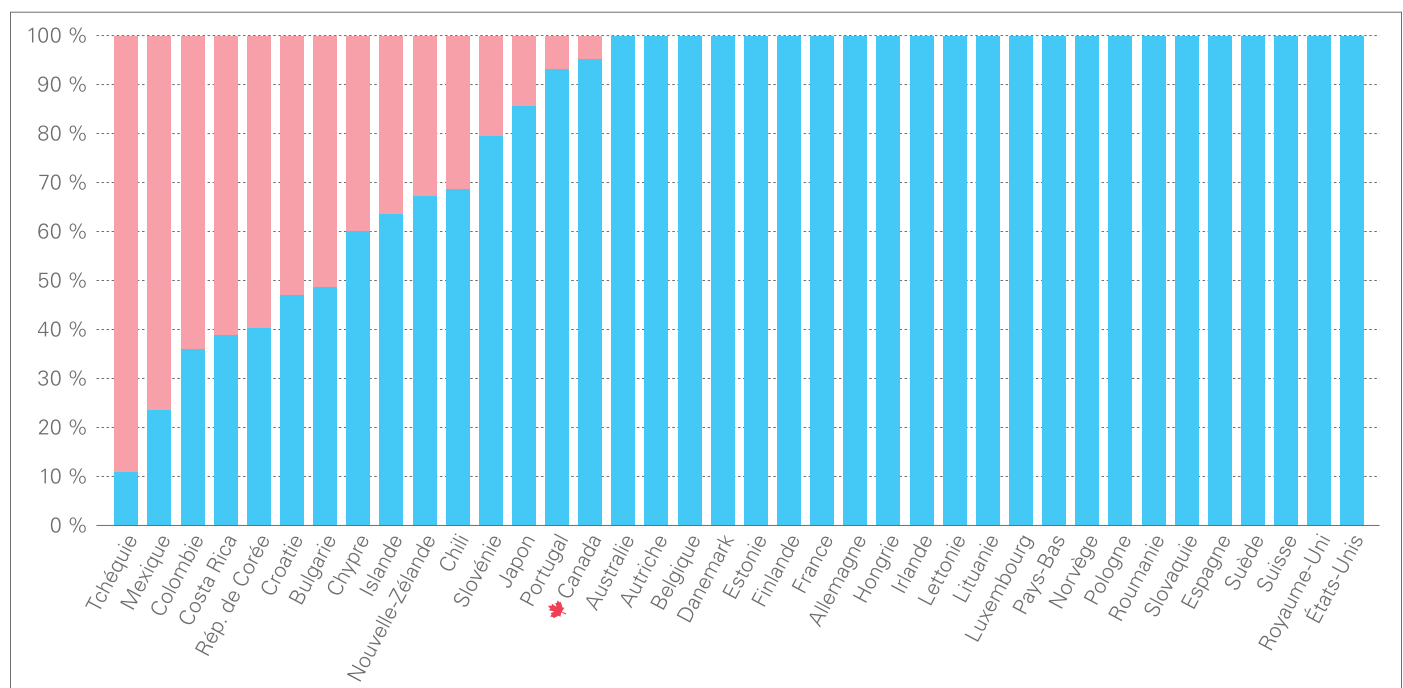
L'adéquation de la protection sociale canadienne présente également des lacunes. L'accès aux prestations de revenu pour enfants devrait non seulement être plus facile, mais il devrait être plus équitable. Pour un parent célibataire avec deux enfants, la protection sociale couvre 36 % du salaire moyen, et pour un couple sans emploi avec deux enfants, elle couvre 37 % (voir figure 13). Par conséquent, le taux de pauvreté des enfants de familles monoparentales est de 44,1 %, alors que la moyenne des pays riches est de 32,2 %, ce qui place le Canada au 32^e rang sur 38 pays (voir figure 14). Dans neuf pays, dont le Canada, un enfant de famille monoparentale a plus de cinq fois plus de risques de vivre dans la pauvreté que les autres enfants. Six de ces pays se situent dans le premier tiers du classement, ce qui révèle de grandes inégalités parmi eux. Les pays les plus performants couvrent plus de 50 % du salaire moyen, ce qui représente encore un écart considérable par rapport à un niveau de vie adéquat pour les enfants. Le Canada fournit environ la moitié de cette aide au revenu sous forme d'allocations familiales (19 %) et l'autre moitié sous forme d'aide sociale (18 %), ce qui tend à comporter plus d'obstacles et à être plus stigmatisé, alors que la plupart des pays s'appuient beaucoup plus sur l'aide sociale. En revanche, l'Australie et l'Irlande offrent la totalité de leur couverture sous forme d'allocations familiales. L'adéquation des transferts sociaux du Canada aux familles sans emploi s'est détériorée légèrement au cours de la dernière décennie alors qu'elle s'est améliorée dans 13 pays sur 39 (voir figure 15).

Afin de combler les écarts d'adéquation, le *Budget fédéral alternatif* de 2023 du Centre canadien de politiques alternatives a proposé le « Supplément de fin de pauvreté de l'Allocation canadienne pour enfants » non imposable (CCB-EndPov) (CCPA, 2023). Ce supplément fournirait 8 500 \$ supplémentaires par an (pour le premier enfant) aux familles dont le revenu professionnel est inférieur à 19 000 \$. Des montants supplémentaires seraient accordés pour des enfants multiples, et le supplément serait réduit de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu supplémentaire. Ce supplément devrait avoir un effet spectaculaire sur la pauvreté infantile, puisqu'il pourrait la réduire de moitié, à 3,6 % selon la MPC.

L'investissement dans des prestations de revenu plus adéquates pour les familles aux revenus les plus faibles, par tous les paliers de gouvernement au Canada, serait en accord avec les données mondiales sur la façon de soutenir les enfants et les familles. Les recherches montrent clairement qu'une meilleure protection sociale (en particulier un transfert monétaire adéquat) peut réduire la pauvreté et améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire, de santé et d'éducation (UNICEF, 2023). Des recherches canadiennes ont montré que l'ACE d'aujourd'hui n'a pas suffi à réduire l'insécurité alimentaire globale chez les enfants, mais qu'elle a réduit l'incidence d'insécurité alimentaire grave chez les familles à faible revenu (Tarasuk, V., 2023). La recherche a aussi montré que l'augmentation du revenu des prestations est associée à une amélioration des résultats des enfants en mathématiques, à une réduction de la probabilité d'un diagnostic de trouble de l'apprentissage et à une baisse de la dépression périnatale (Milligan et Stabile, 2011). La réduction du taux de suppression progressive des prestations a eu des effets positifs sur le comportement des enfants, l'engagement scolaire, la dépression périnatale et la violence domestique (Gennetian et Miller, 2002). Cooper et Stewart (2013) ont calculé que les augmentations de revenu avaient des niveaux d'incidence sur les résultats des enfants comparables à ceux identifiés pour les dépenses des programmes de rattrapage en matière d'éducation de la petite enfance. Cette conclusion fait écho à d'autres recherches estimant l'impact d'un revenu suffisant sur le bien-être des enfants (Duncan, Morris et Rodrigues 2011; Taylor, Dearing et McCartney, 2004; Berger, Paxson et Waldfogel, 2009).

En outre, les politiques de l'ARC relatives à la réduction des versements de l'ACE doivent être réexaminées sous l'angle de la prise en compte des enfants. Les prestations de revenu pour enfants peuvent être fortement réduites pour les familles qui doivent un solde à l'ARC en raison d'un trop-perçu antérieur au titre de l'ACE. Bien que les prestations pour enfants ne soient pas récupérées pour payer d'autres types de dettes liées à l'impôt sur le revenu, certains bénéficiaires de prestations liées à la pandémie ont vu leurs prestations pour enfants réduites si ces prestations d'urgence ont temporairement augmenté leurs revenus. Le Bureau du directeur parlementaire du budget a indiqué que les versements de prestations pour enfants ont été réduits pour 1,67 million de bénéficiaires en 2021 et 2022 parce que les prestations liées à la pandémie ont été prises en compte dans le calcul du revenu (Bureau du directeur parlementaire du budget du Canada, 2022). Il prévoit qu'en conséquence, sur trois ans, le gouvernement fédéral dépensera 1,45 milliard de dollars de moins en prestations pour enfants. Ces réductions affecteront de manière disproportionnée les familles et les enfants à plus faible revenu. Comme préconisé par Campagne 2000, les prestations d'urgence temporaires ne devraient pas être considérées comme un revenu aux fins de l'admissibilité à l'ACE, à l'instar de la protection du Supplément de revenu garanti pour les aînés. De plus, les enfants des familles à faible revenu ne devraient pas être privés des versements de l'ACE en raison des soldes que leurs parents doivent à l'ARC.

Figure 12 : Couverture des enfants par la protection sociale, en 2020



■ % des enfants bénéficiant d'au moins une prestation sociale
 ■ % des enfants non couverts par au moins une prestation sociale

Figure 13 : Adéquation de la protection sociale pour enfants, en 2022

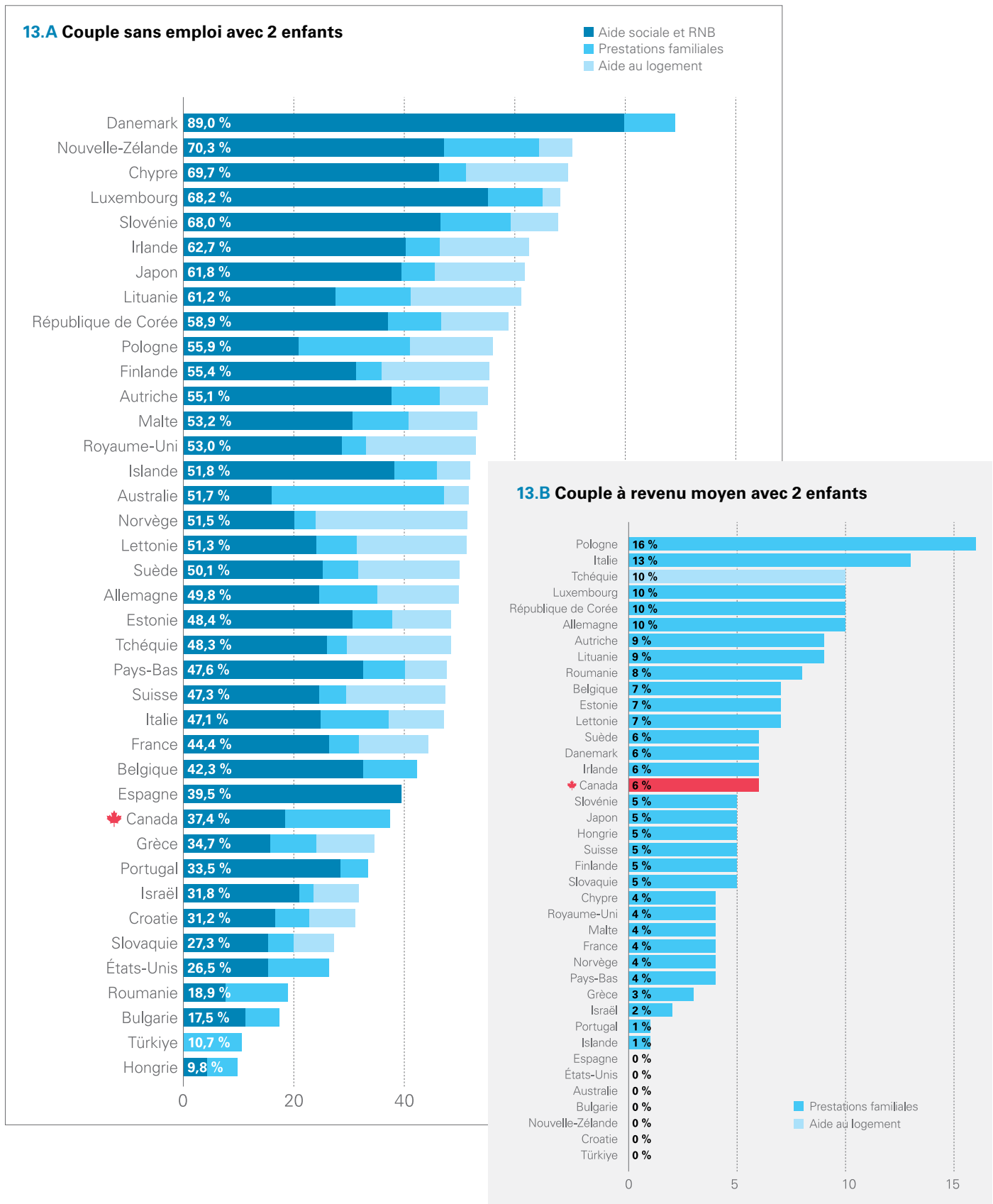


Figure 14 : Pauvreté infantile par type de ménage, en 2018 ou plus récemment

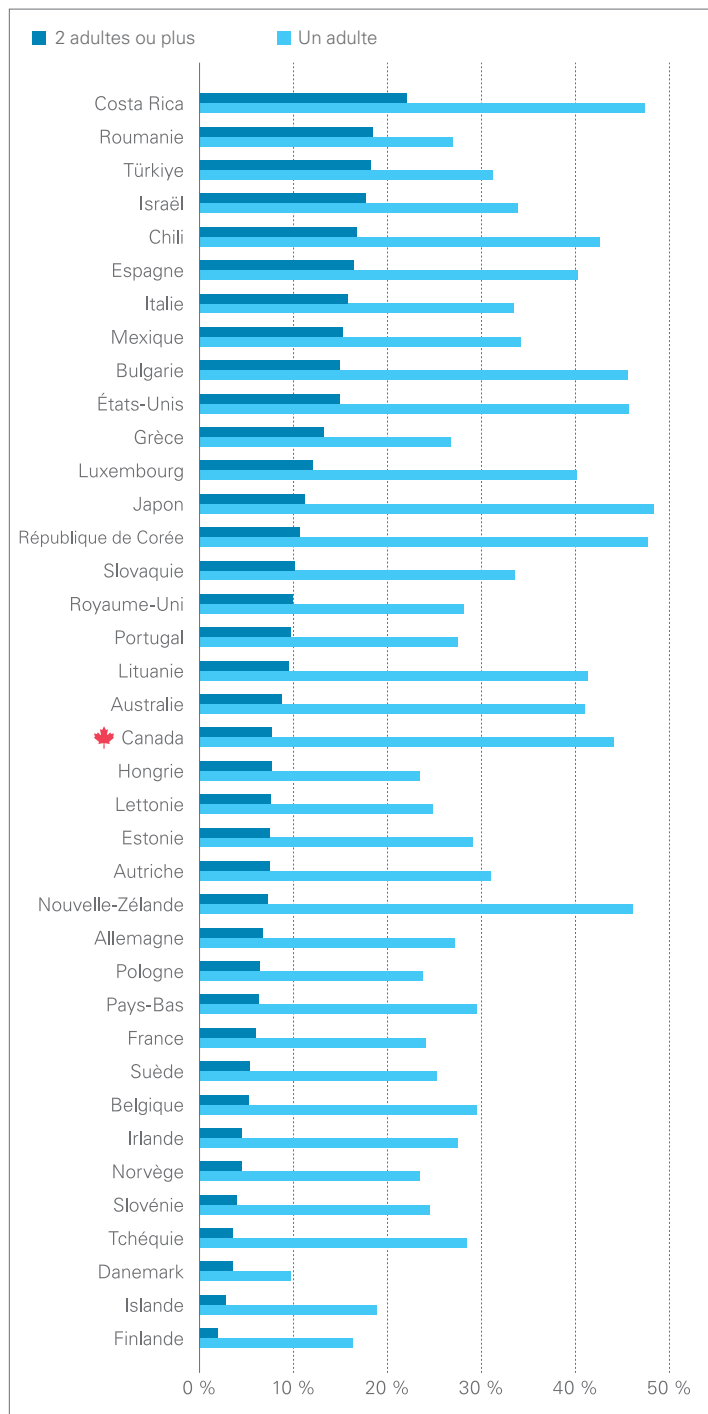
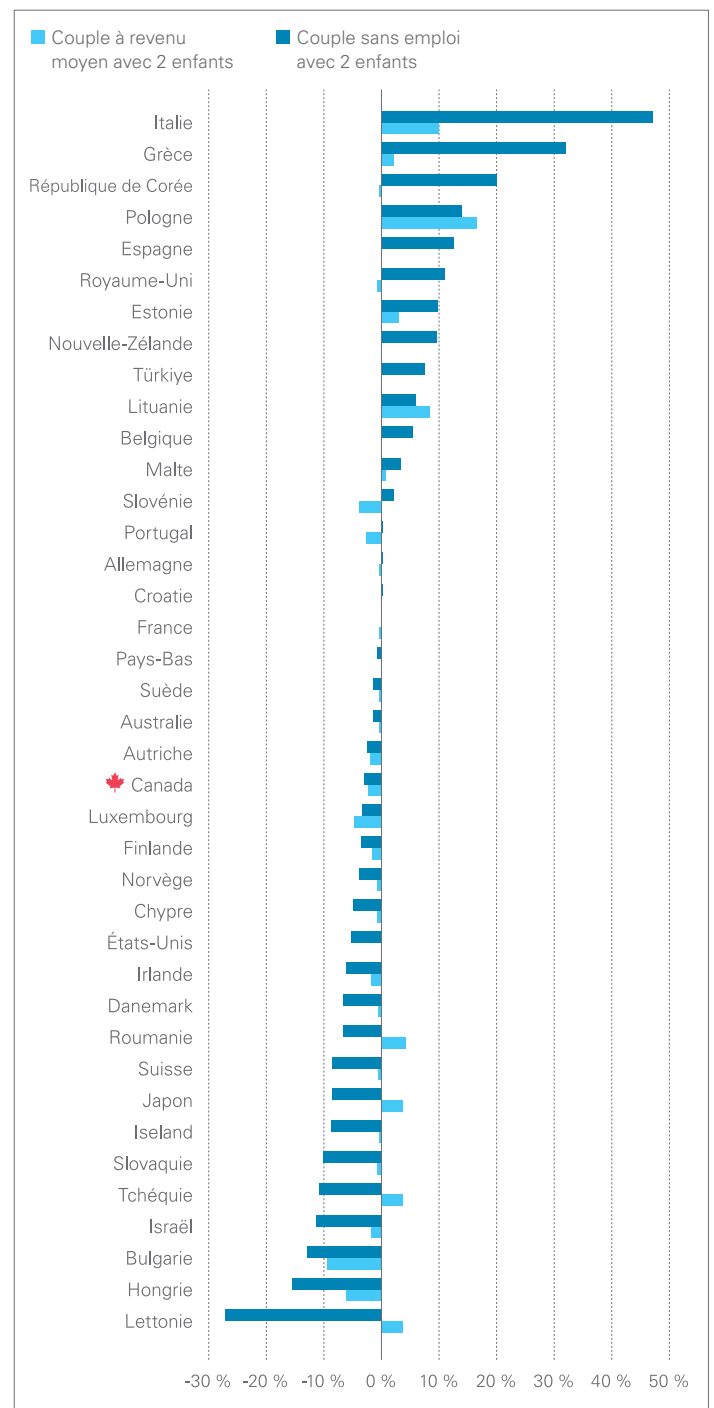


Figure 15 : Changement absolu dans l'adéquation des transferts sociaux pour enfants (allocations familiales et aide sociale), de 2012 à 2022





Un congé parental qui n'exclut pas les nourrissons

Le congé parental demeure la lacune la plus négligée au portefeuille de politiques favorables à la famille du Canada. Un tiers des nourrissons ne bénéficient pas d'un temps rémunéré avec un parent (Emploi et développement social Canada, 2023). Le Canada investit moins dans le congé parental rémunéré que la moyenne des pays de l'OCDE, et la rémunération de ceux qui peuvent y accéder est insuffisante par rapport aux normes internationales et au revenu nécessaire pour permettre aux nourrissons de prendre un bon départ. Le congé parental au Canada est une politique régressive qui profite surtout aux familles les plus favorisées, ce qui va à l'encontre de la conception de l'ACE. Le congé parental est également incohérent sur le plan politique, car il crée un fossé entre l'accès au congé et l'accès aux services de garde d'enfants, compte tenu de la disponibilité limitée et du coût plus élevé des services de garde pour nourrissons. Il est également incohérent avec les objectifs des autres politiques et services en faveur de l'enfance, compte tenu des bénéfices potentiels pour la sécurité matérielle, la nutrition, le développement, la santé et la protection de l'enfant. L'augmentation de la couverture et de l'adéquation du congé parental est une avancée fondamentale de la politique en faveur de l'enfance qui contribuerait à protéger les enfants de la pauvreté, avec un large éventail d'effets positifs sur leur bien-être. Le congé parental est associé à une plus grande probabilité d'allaitement, de vaccination infantile et de développement cérébral, à moins de violence domestique et de dépression périnatale, ainsi qu'à des taux plus faibles de mortalité des nourrissons et d'obésité infantile.

Le budget fédéral de 2023 comporte l'engagement à accroître l'accès à un congé parental supplémentaire pour les

enfants adoptés, à hauteur des 15 semaines de congé de maternité pour les autres enfants, ce qui fait progresser l'équité. Mais si le congé parental était repensé comme une politique de protection sociale et de soins inclusive et centrée sur l'enfant, offrant un minimum de six mois de congé correctement rémunéré pour tous les nourrissons, il constituerait un élément clé d'une « garantie de revenu pour les nourrissons ». En coordination avec l'ACE, celle-ci contribuerait à protéger chaque enfant de la pauvreté au cours de la période de sa vie la plus coûteuse et la plus essentielle sur le plan du développement.



Des programmes Cash Plus qui fonctionnent : une saine alimentation dans les écoles

Pour protéger les enfants de la pauvreté, il est essentiel de prévoir un transfert de revenus adéquat et inclusif pour les enfants, qui peut servir de base à un amortissement rapide et rentable des chocs tels que les pandémies et les crises financières. Une distinction importante s'impose entre la protection sociale de base, qui vise à garantir la sécurité des revenus et à atténuer la pauvreté chronique, et les mesures spécifiques de protection sociale *Cash Plus* et en nature. Les prestations de revenu axées sur l'enfance sont le pilier autour duquel doivent s'articuler les initiatives complémentaires *Cash Plus*. Les interventions *Cash Plus* en matière de soins de santé primaires et de nutrition peuvent être plus efficaces que les transferts de revenus à eux seuls. Certains autres types d'initiatives *Cash Plus* n'ont pas prouvé qu'ils avaient l'impact escompté. Il faudra davantage de recherches pour déterminer quand et comment les interventions *Cash Plus* peuvent être plus efficaces que les transferts d'argent liquide seuls.

Par exemple, une prestation dentaire distincte pour enfants peut atténuer le choc financier souvent imprévu des frais dentaires. Quand le Canada a instauré la première phase d'une prestation dentaire pour enfants en 2021, la forte adhésion – par plus de 300 000 enfants de moins de 12 ans au cours des premiers mois d'existence de la prestation – témoigne de l'existence d'un besoin important. La conception d'une prestation dentaire permanente sera importante pour garantir l'accès réel aux différents types de soins dentaires et elle devra présenter les mêmes avantages que ceux de l'ACE, (par exemple, un paiement dans les délais requis, une administration simplifiée, l'équité et la souplesse).

Parmi les politiques nutritionnelles de type *Cash Plus*, citons les coupons alimentaires et les programmes d'alimentation. Les programmes d'alimentation scolaire sont la forme la plus courante de prestations en nature pour les enfants, offertes dans 131 des 157 pays pour lesquels des données sont disponibles (Banque mondiale, 2015). Le Canada est le seul pays du G7 et l'un des seuls pays de l'OCDE à ne pas disposer d'une approche nationale en matière de programmes d'alimentation scolaire. En 2019, 33,2 % des enfants ont déclaré avoir faim en arrivant à l'école, tous les jours ou presque, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE (27,4 %) (OCDE, 2023). Selon leur âge, jusqu'à deux élèves sur trois au Canada vont à l'école sans avoir pris de petit-déjeuner, et seulement un sur cinq peut accéder à un programme de repas scolaires.

Des données mondiales démontrent la rentabilité et l'amélioration de la cohérence des politiques des programmes d'alimentation scolaire, qui constituent une politique de protection sociale importante favorisant toute une série de résultats positifs pour les enfants (Programme alimentaire mondial, 2020).

Outre l'amélioration de la santé physique et mentale des enfants, les programmes bien conçus améliorent la capacité d'apprentissage à l'école ainsi que les relations sociales. L'universalité est importante pour garantir un accès équitable et digne, car le ciblage est susceptible de créer une stigmatisation qui constitue un obstacle à l'accès; il pose des difficultés administratives et ne permet pas de répondre efficacement aux besoins de tous les enfants. Par exemple, un enfant sur quatre dont les parents ont un niveau d'éducation élevé (un indicateur de revenu supérieur) a déclaré avoir souvent faim en arrivant à l'école (OCDE, 2023). Soutenir le développement de programmes d'alimentation scolaire dirigés par des Autochtones permettrait également de faire progresser les systèmes alimentaires et la souveraineté des Autochtones (CCPA, 2023). À une époque où les prix des aliments augmentent à la fois pour les familles et pour les programmes d'alimentation scolaire, il est opportun d'accroître le soutien des provinces et des territoires et d'activer l'engagement fédéral du 16 décembre 2021 « d'élaborer une politique nationale d'alimentation scolaire et de travailler à la mise en place d'un programme national de repas nutritifs dans les écoles ».



Des budgets publics pour tenir la promesse envers les enfants

L'article 4 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que les États « doivent prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres mesures appropriées pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la Convention.

En ce qui a trait aux droits économiques, sociaux et culturels, les États membres

« Aucun État ne peut affirmer qu'il respecte les droits économiques, sociaux et culturels des enfants "dans toutes les limites des ressources dont il dispose", comme l'exige l'article 4, s'il n'est pas en mesure de préciser la part du budget national et des autres budgets allouée au secteur social et, à l'intérieur de celui-ci, aux enfants, à la fois directement et indirectement. »

– Observation générale n° 5 du Comité des droits de l'enfant sur les mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (2003)

doivent prendre ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre d'une coopération internationale. »

En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, les gouvernements acceptent la responsabilité de donner aux enfants « la priorité » à l'égard des ressources publiques. Pourtant, les recherches menées par l'UNICEF dans les pays à revenu faible ou élevé montrent que le sous-investissement envers les enfants est une crise universelle à évolution lente. Les ressources publiques destinées à répondre aux besoins et aux droits des enfants sont insuffisantes et, contrairement aux données les plus probantes, elles sont investies trop tard dans l'enfance. Les budgets sont aussi généralement déséquilibrés, avec une protection sociale inadéquate par rapport aux investissements dans d'autres secteurs, ce qui perpétue les inégalités en matière d'éducation, de santé et d'autres aspects de la vie des enfants.

Tous les pays figurant au Bilan Innocenti 18 sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant. Chacun d'entre eux a l'obligation de faire des enfants sa priorité en matière d'investissement public et d'investir en leur faveur au maximum de ses ressources

disponibles. Comment savoir s'ils le font? Même dans des pays comme le Canada qui ont des pratiques de gestion budgétaire de classe mondiale, la visibilité des enfants dans les budgets publics est généralement obscure pour tous sauf pour les économistes et les vérificateurs les plus ardents. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a constamment noté le manque de renseignements de qualité concernant les dépenses consacrées aux enfants. En 2022, il a demandé au Canada de suivre clairement les allocations pour enfants afin de déterminer si le budget est adéquat et de comprendre si le Canada s'acquitte de ses obligations envers les enfants (Nations Unies, 2022). Les budgets fédéraux au Canada ont commencé à identifier les allocations destinées à profiter à différents groupes de personnes en fonction du genre, du revenu, de l'âge et d'autres dimensions de l'équité dans l'*Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie*. Mais le groupe d'âge des « jeunes » est trop vaste pour distinguer les droits et les besoins spécifiques des enfants. La boîte à outils de l'UNICEF sur les finances publiques consacrées aux enfants offre des conseils pour la gestion des dépenses publiques consacrées aux enfants (C-PEM), ce qui aiderait le Canada à mettre en œuvre ses obligations.



Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : Recommandation 2022 au Canada (Nations Unies, 2022)

10. Le Comité se félicite de l'introduction de la budgétisation sensible au genre au niveau fédéral. Rappelant son observation générale n° 19 (2016) sur la budgétisation publique pour la réalisation des droits de l'enfant et prenant note de la cible 16,5 des Objectifs de développement durable, le Comité recommande à l'État partie :

(a) de procéder à une évaluation complète des besoins budgétaires des enfants et d'affecter des ressources budgétaires adéquates à la mise en œuvre des droits de l'enfant, conformément à l'article 4 de la Convention;

(b) d'utiliser une approche fondée sur les droits de l'enfant dans l'élaboration du budget de l'État, en mettant en place un système de suivi de l'affectation et de l'utilisation des ressources destinées aux

enfants dans l'ensemble du budget. L'État membre devrait également utiliser ce système de suivi pour réaliser des études d'impact sur la manière dont les investissements dans un secteur donné peuvent servir l'intérêt supérieur de l'enfant;

(c) de définir des lignes budgétaires pour tous les enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui se trouvent dans des situations défavorisées ou vulnérables pouvant nécessiter des mesures sociales énergiques, comme les enfants des minorités autochtones, afro-canadiennes ou autres ainsi que les enfants vivant avec un handicap, et de veiller à ce que ces lignes budgétaires soient protégées même dans les situations de crise économique, de catastrophe naturelle ou d'autres situations d'urgence.



Un espace fiscal pour les enfants? Le Canada en dispose

Pour que les Canadiens soient plus heureux, en meilleure santé, plus riches et plus résilients pour les générations à venir, il faut investir dans les enfants aujourd'hui. Le Canada dispose de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour partager équitablement sa richesse nationale et offrir une multitude de possibilités à tous les enfants du pays. Chacune des politiques fondamentales de protection sociale des enfants au Canada – prestations de revenu pour enfants, congé parental et garde d'enfants – devrait être financée de manière adéquate pour favoriser une plus grande inclusion. Il s'agirait d'une dernière étape abordable dans les progrès réalisés par le Canada en matière de protection sociale des enfants, plutôt que d'un bond en avant dans les dépenses.

Le Canada possède l'une des plus grandes économies du monde, mais il se classait au 21^e rang pour la pauvreté infantile en 2021. Dans les pays riches, les taux de pauvreté infantile n'ont pas grand-chose à voir avec les niveaux ou les variations de la richesse ou du revenu national. Les revenus nationaux ont augmenté partout (voir figure 16), mais la pauvreté infantile a également augmenté dans près d'un tiers de ces pays au cours de la dernière décennie.⁵

Le niveau des dépenses d'un pays en prestations pour enfants n'a pas non plus grand-chose à voir avec son équilibre budgétaire. Plus de la moitié des pays à revenu élevé (pour lesquels nous avons des données) ont consacré une part plus importante de leurs ressources à la protection sociale des enfants en 2019 qu'en 2010 (voir figure 17), même si cela ne correspondait pas toujours à une augmentation de leur marge de manœuvre budgétaire. Le Canada fait partie des quelques pays qui ont augmenté leurs dépenses consacrées aux prestations pour enfants à mesure que leur solde budgétaire augmentait, une tendance à laquelle on pouvait s'attendre. L'augmentation des dépenses consacrées aux prestations pour enfants a été particulièrement forte en Allemagne, au Japon, en Pologne, en Corée et au Canada. Les dépenses de protection sociale par enfant ont augmenté de 45 % au Canada, passant de 5,9 % du PIB par habitant en 2010 à 8,6 % en 2019. Toutefois, le Canada se classe toujours au 25^e rang des 38 pays riches pour les dépenses par habitant consacrées aux enfants et aux familles en 2019 (voir figure 18). Dans les pays à revenu élevé, la protection sociale et les taux de pauvreté infantile qui en découlent dépendent davantage de la volonté politique que des ressources budgétaires. Mais en tant que pays dont l'équilibre budgétaire a connu l'une des plus fortes progressions au cours de la dernière décennie, le Canada peut viser plus haut qu'un rang moyen en matière de pauvreté infantile.

⁵ Le RNB par habitant du Canada (en dollars américains constants de 2015) a augmenté au cours de la dernière décennie : 42 650,43 en 2012, 44 838,89 en 2019 et 45 578,53 en 2021. Source : Banque mondiale.

La croissance du PIB du Canada a dépassé celle des autres pays du G7 depuis la première année de la pandémie de COVID-19. À la fin de l'année 2022, le PIB réel était supérieur de 2,7 % aux niveaux antérieurs à la pandémie, et l'OCDE prévoit une croissance continue du PIB de 1,4 % pour 2023 et 2024 (perspectives économiques de l'OCDE, juin 2023). Les désavantages de longue date subis par les enfants coûtent aux pays européens de l'OCDE l'équivalent de 3,4 % du PIB chaque année en raison de l'affaiblissement de la santé, ainsi que de la baisse de l'emploi et des revenus; toutefois, les coûts sont moindres dans les pays où la protection sociale des enfants est plus forte (par exemple, 1,4 % du PIB en Finlande) (Clarke et al., 2022).

L'OCDE a conclu que la croissance économique prévue au Canada ne suffira pas à elle seule à combler les écarts de niveau de vie par rapport aux économies plus performantes, et elle a souligné que la mise en place d'une économie plus résiliente et plus inclusive passe par un renforcement de la politique de protection sociale. En fait, l'amélioration de la protection sociale était la première des cinq priorités de réforme structurelle recommandées par l'OCDE pour le Canada. L'OCDE a reconnu qu'il est « essentiel de continuer à apporter un soutien ciblé aux ménages vulnérables, en favorisant le recours aux aides au revenu... [une] modification permanente de l'aide au revenu pourrait être nécessaire pour rendre les filets de sécurité sociale plus fiables et plus efficaces à long terme ». L'OCDE a également recommandé au Canada d'améliorer l'accès à des services de garde d'enfants de qualité et abordables et d'accroître le recours au congé parental, notamment en augmentant les taux de rémunération.

Pourtant, le droit aux « enfants d'abord » n'est pas évident dans le budget fédéral de 2023 du Canada. Le Canada prévoit d'investir 69 milliards de dollars dans la Sécurité de la vieillesse en 2022 et 2023, qui s'élèvera à 96,6 milliards de dollars en 2027 et 2028 – une augmentation substantielle de l'espace fiscal de 40 %. Ce chiffre est comparable à une augmentation de 20 % pour l'ACE, qui passera de 24,9 milliards de dollars en 2022 et 2023 à 30,1 milliards de dollars en 2027 et 2028. Le coût de la gestion de la dette fédérale augmentera de 62 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui est bien plus important que l'ensemble des augmentations prévues pour l'Allocation canadienne pour enfants, les services de garde d'enfants et l'assurance-emploi (incluant l'indemnité de congé parental) combinés.

Le Centre canadien de politiques alternatives a calculé qu'un supplément non imposable à l'Allocation canadienne pour enfants (une somme supplémentaire de 8 500 \$ pour les familles dont le revenu est inférieur à 19 000 \$) coûterait environ 5,94 milliards de dollars en 2024 et 2025. En outre, il estime que le coût de l'inclusion des enfants qui sont actuellement exclus de l'ACE en raison du statut d'immigrant de leurs parents (24 000 enfants en 2017) s'élèverait à environ 160 millions de dollars par an, soit bien moins de 1 % du budget total de l'ACE. Avec un coût annoncé de 200 millions de dollars par an, la contribution fédérale à la mise en place d'un programme universel d'alimentation scolaire au Canada serait dérisoire par rapport aux 2,5 milliards de dollars que coûterait le remboursement des frais d'épicerie en 2023, et viserait la population la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. La *Coalition for Healthy School Food* a estimé qu'avec 5,4 milliards de dollars par an, tous les paliers de gouvernement pourraient fournir à chaque enfant scolarisé un accès à une alimentation saine chaque jour d'école (*Coalition for Healthy School Food*, 2023).

Les sociétés bénéficient d'un retour sur leurs investissements en matière de protection sociale, car les ménages multiplient généralement la valeur des transferts sociaux en augmentant leurs dépenses et en s'engageant dans d'autres activités économiques. Par exemple, un revenu suffisant peut être un facteur de stabilisation pour les parents qui travaillent, en les aidant à payer les frais de garde d'enfants et à poursuivre leurs activités professionnelles. Une protection sociale sensible à l'enfance constitue l'investissement le plus rentable dans le capital humain à long terme d'une nation. Le lauréat du prix Nobel, James Heckman, a démontré que les taux de rendement des investissements réalisés au cours des années prénatales et de la petite enfance sont en moyenne de 7 à 10 % supérieurs à ceux des investissements réalisés à des âges plus avancés.

Une analyse coût-bénéfices d'une allocation pour enfants américaine a montré qu'une augmentation de 1 000 \$ du revenu familial en un an pour une famille monoparentale avec un enfant générerait des avantages sociaux cinq fois supérieurs à l'investissement initial, par exemple en réduisant les coûts des soins de santé, la criminalité et les services de protection de l'enfance (Garfinkel et al., 2022).

Les décideurs politiques sont aujourd'hui confrontés à des choix cruciaux pour l'avenir du bien-être sociétal et de la prospérité de leurs nations. Les pays qui réussiront le mieux dans les années à venir reconnaîtront maintenant que l'avenir de sociétés inclusives avec une croissance économique équitable dépend plus que jamais de leurs investissements dans des politiques « favorables à la famille ».

Aucun pays ne peut construire un capital humain générateur de prospérité s'il laisse une grande partie de ses enfants désavantagés au cours de leurs années de développement. La résolution adoptée par le Parlement en 1989 par l'ensemble des partis pour mettre fin à la pauvreté infantile reste un engagement pertinent, mais non encore concrétisé, envers les enfants du Canada. Le moment est venu de prendre le dernier virage pour mettre fin à la pauvreté infantile : inscrire cet objectif dans l'actualisation de la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté et engager les ressources nécessaires pour l'atteindre.

Figure 16 : Évolution du revenu national et de la pauvreté infantile

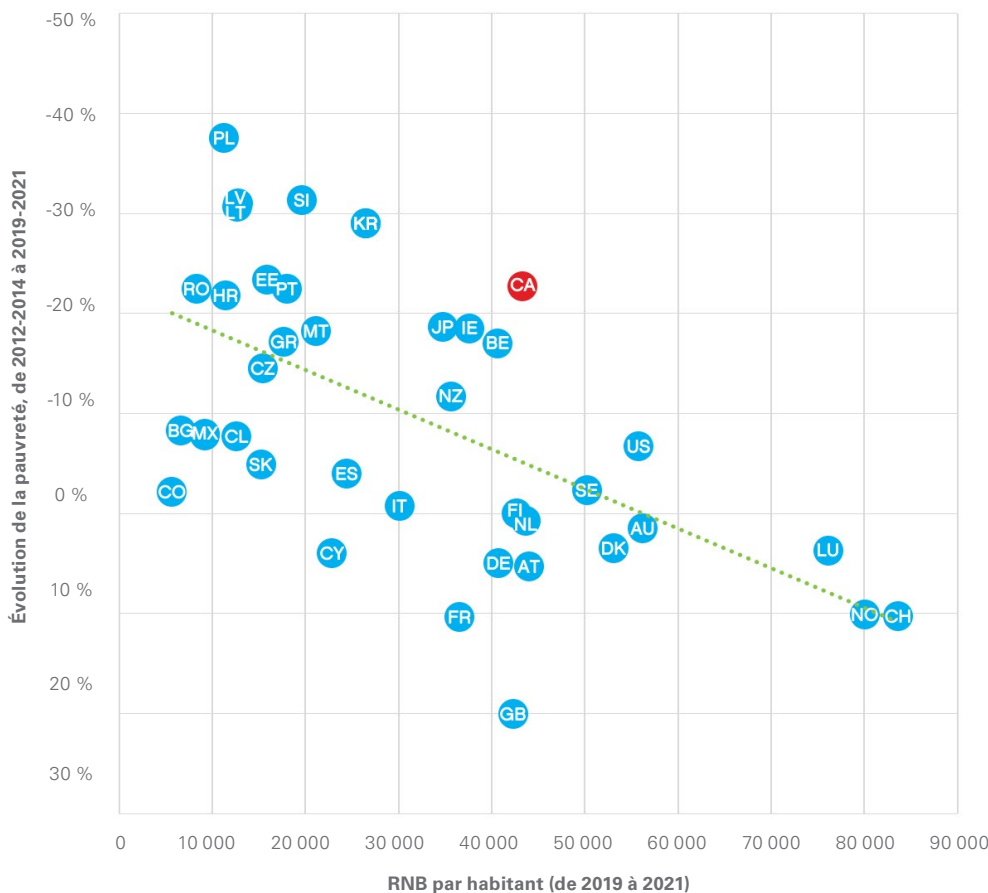


Figure 17 : Évolution de l'équilibre fiscal et des dépenses de protection sociale par enfant, de 2012 et 2013 à 2018 et 2019

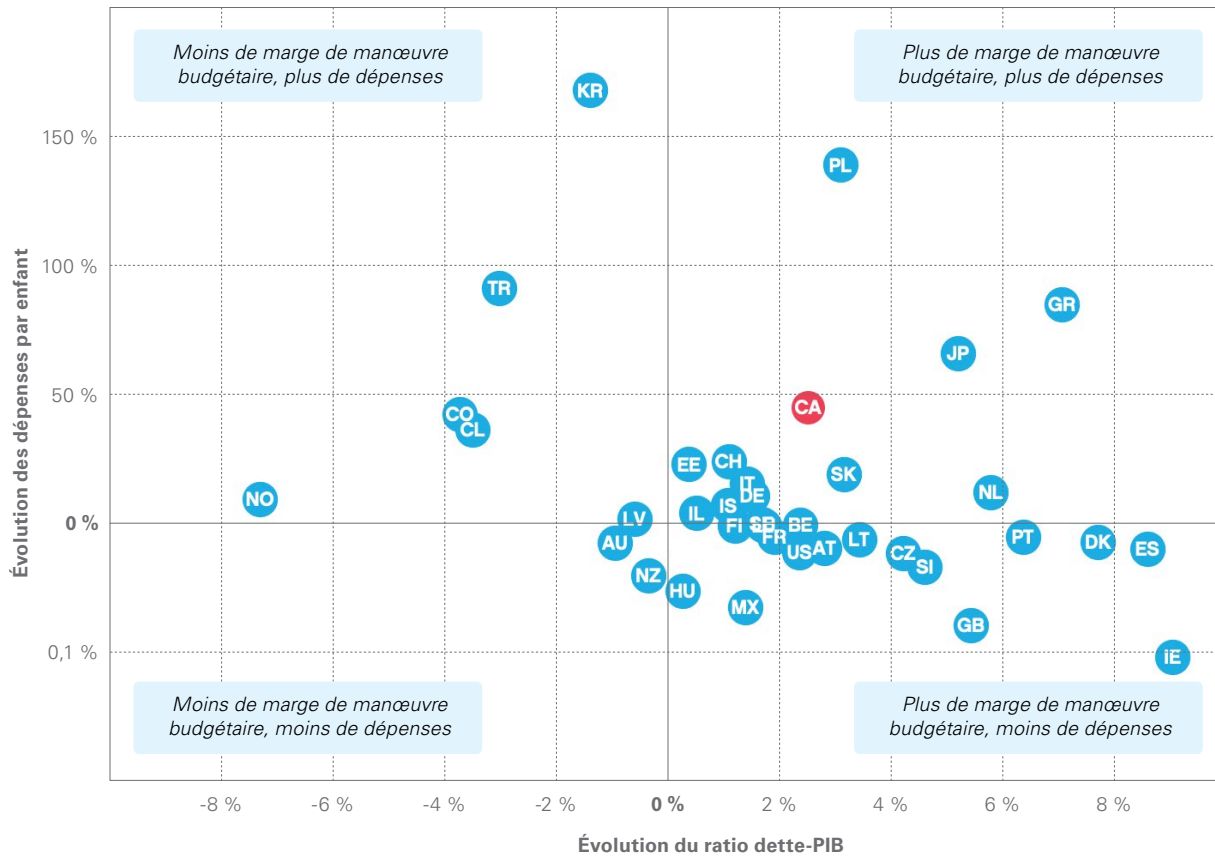
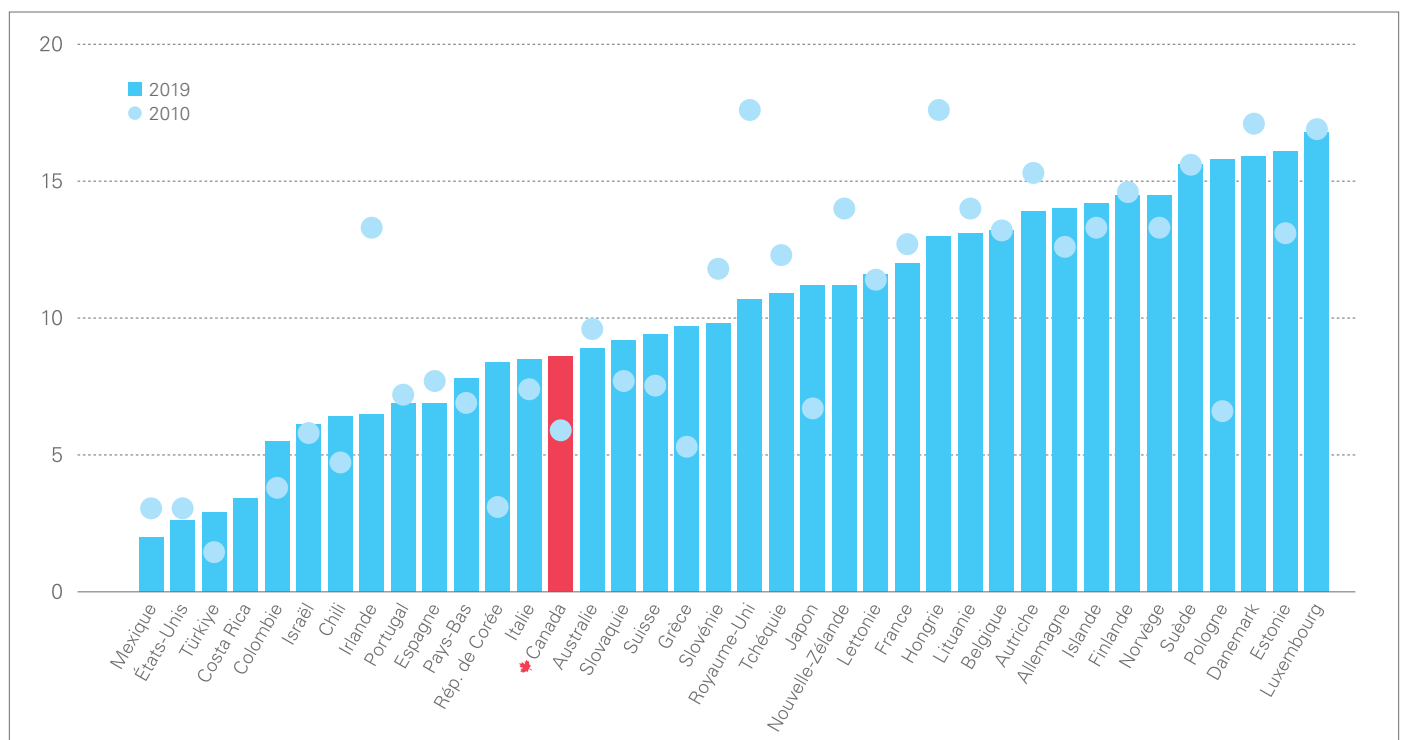


Figure 18 : Dépenses de prestations pour enfants par enfant en pourcentage du PIB par habitant





Que devrait faire le Canada?

Nos prochaines étapes

Que devrait faire le Canada?

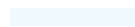
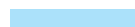

- 1 Éliminer la pauvreté infantile grâce à un supplément pour faibles revenus à l'Allocation canadienne pour enfants et à un accès pour les enfants exclus sur le plan administratif.
- 2 Indexer les taux d'aide sociale provinciaux et territoriaux sur l'inflation et envisager un rôle plus important pour une prestation de revenu pour enfant afin de parvenir à un revenu décent pour les familles avec enfants.
- 3 Garantir à chaque nourrisson six mois de temps protégé et correctement rémunéré avec un parent à la naissance, et ratifier la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la protection de la maternité de 2000 (n° 183).
- 4 Fournir à chaque enfant scolarisé une alimentation saine à l'école, chaque jour d'école.
- 5 Garantir à chaque enfant l'accès à des services de garde d'enfants de qualité et abordables.
- 6 Accorder la priorité aux enfants dans les allocations budgétaires et leur donner un droit de premier recours sur les ressources de la nation. Pour ce faire, mettre en place un système de suivi des dépenses budgétaires pour les enfants, conformément aux droits de l'enfant et à la recommandation de 2022 des Nations unies au Canada.
- 7 Élaborer une Mesure du panier de consommation pour les enfants (MPC-E) qui complète la MPC pour les familles avec enfants et inclut des biens et services qui répondent à leurs besoins spécifiques et à leurs possibilités de développement, en tenant compte du point de vue des enfants.

Annexes et références

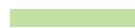

Annexe A :

Indicateurs canadiens dans le Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF

RANG DU CANADA

	Tiers supérieur
	Tiers intermédiaire
	Tiers inférieur

COMPARAISON DU CANADA

	Supérieur à la moyenne ou à la médiane
	Pire que la moyenne ou la médiane

Indicateur	Rang du Canada	Valeur du Canada	Valeur supérieure	Valeur moyenne	Valeur médiane
PAUVRETÉ DE REVENU DE L'ENFANT					
Pauvreté monétaire de l'enfant (de 2012 à 2014)	22	22,2 %	9,6 % (Danemark)	20,9 %	20,5 %
Pauvreté monétaire de l'enfant (de 2019 à 2021)	19	17,2 %	9,9 % (Danemark)	19 %	18 %
Pauvreté monétaire de l'enfant (2021)	21	17,8 %	9,1 % (Finlande)	17,6 %	17,6 %
Évolution de la pauvreté monétaire de l'enfant (de 2012-2014 à 2019-2021)	7	-23 %	38 % (Pologne)	-9 %	-8 %
PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANT					
Dépenses en prestations familiales par enfant	25	8,6 % du PIB par habitant	16,8 % du PIB par habitant (Luxembourg)	10,2 %	10,25 %
Évolution des dépenses de protection sociale par enfant (de 2010 à 2019)	6	45 %	167 % (République de Corée)	14,7 %	0,17 %
Adéquation des transferts sociaux pour un couple sans emploi avec deux enfants	29	37,4 % du salaire moyen	89 % du salaire moyen (Danemark)	46,8 % du salaire moyen	50 % du salaire moyen
Évolution de l'adéquation des transferts sociaux pour un couple sans emploi avec deux enfants	18	-1,2 % du salaire moyen	30,1 % du salaire moyen (Italie)	-0,5 % du salaire moyen	-1,9 % du salaire moyen
CONTEXTE					
Revenu national brut (RNB) par habitant (de 2019 à 2021) en dollars américains constants de 2015	13	44 083 \$	81 200 \$ (Suisse)	34 937 \$	31 622 \$

REMARQUES :

- » Se reporter au Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF pour les années de référence et les sources des données
- » Les différences entre les pays peuvent ne pas être statistiquement pertinentes

Annexe B :

Aperçu d'une sélection de programmes de soutien du revenu dont bénéficient les enfants au Canada

Le principal programme canadien de soutien du revenu en faveur des enfants est l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). En outre, il existe des prestations de revenu *Cash Plus* et de nombreuses initiatives plus générales liées au revenu de la population qui favorisent certains enfants. Les provinces et les territoires offrent également de tels programmes, avec des niveaux d'investissement et des bénéficiaires différents, ce qui crée des inégalités dans l'accès des enfants à un revenu suffisant. Les allocations universelles sont versées à toutes les familles avec enfants, tandis qu'une prestation pour enfant ciblée ou soumise à des conditions de ressources ne soutient que les enfants des familles considérées comme pauvres en raison de leurs revenus (et/ou de leurs actifs). Les prestations pour enfants accordées en fonction de l'aisance sont comparables aux programmes sous condition de ressources, mais leur seuil de revenu est plus élevé afin d'exclure les ménages les plus riches. Les tableaux ci-dessous décrivent les principaux programmes de revenus pour les enfants par l'intermédiaire de l'assurance sociale, de l'aide

sociale et de crédits d'impôt à partir d'avril 2023. La plupart de ces programmes procurent un soutien aux enfants par l'intermédiaire de leur famille, c'est-à-dire de leur(s) parent(s) ou de leur(s) tuteur(s).

Les programmes d'assurance sociale, ou programmes de protection sociale contributifs, sont ceux pour lesquels l'admissibilité est déterminée en fonction des antécédents professionnels et des cotisations de sécurité sociale. Tout programme qui exige que le bénéficiaire ait travaillé un certain temps dans le passé appartient à cette catégorie.

Les programmes d'aide sociale, ou programmes de protection sociale non contributifs, fournissent des transferts réguliers (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) aux ménages qui répondent aux critères d'admissibilité. Le tableau ci-dessous présente les programmes d'aide sociale en faveur des enfants, destinés aux familles avec enfants, plutôt que les programmes généraux qui peuvent tenir compte de la présence d'enfants pour déterminer le montant des transferts.

Nom du programme	Description	Montant de la prestation	Durée
Prestations de maternité en vertu du programme d'assurance-emploi (AE) (tout le Canada à l'exception du Québec)	Les prestations de maternité ne sont accordées qu'à la personne qui est absente du travail parce qu'elle est enceinte ou a accouché récemment. Elles ne peuvent pas être partagées entre les parents. La personne qui bénéficie des prestations de maternité peut également avoir droit à des prestations parentales.	55 % des revenus antérieurs jusqu'à un maximum hebdomadaire de 650 \$	Jusqu'à 15 semaines
Prestations parentales en vertu du programme d'assurance-emploi (AE) (tout le Canada à l'exception du Québec)	<p>Les prestations parentales sont destinées aux parents d'un nouveau-né ou d'un enfant nouvellement adopté.</p> <p>Le bénéficiaire doit choisir entre deux options : les prestations parentales standard ou les prestations parentales prolongées.</p> <p>Ce choix détermine le nombre de semaines et le montant hebdomadaire reçu.</p> <p>Les parents peuvent recevoir leurs semaines de prestations en même temps, ou l'une après l'autre.</p>	<p>Option standard : 55 % du revenu hebdomadaire antérieur jusqu'à un maximum de 650 \$ (en 2023)</p> <p>Option prolongée : 33 % du revenu hebdomadaire antérieur jusqu'à un maximum de 390 \$ (en 2023)</p>	<p>Option standard : jusqu'à 40 semaines peuvent être partagées entre les parents, mais l'un d'entre eux ne peut recevoir plus de 35 semaines de prestations standard.</p> <p>Option prolongée : jusqu'à 69 semaines peuvent être partagées entre les parents, mais l'un d'entre eux ne peut recevoir plus de 61 semaines de prestations prolongées</p>

Nom du programme	Description	Montant de la prestation	Durée
<p>Prestations de maternité en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)*</p> <p><i>* Au Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale administre les prestations de maternité, parentales et d'adoption pour les résidents du Québec en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).</i></p>	<p>Le droit à la protection et à l'assistance la plus étendue possible pour la famille, en particulier pour les soins aux enfants dépendants.</p> <p>Le droit à la protection spéciale des mères avant et après l'accouchement; un salaire adéquat ou la sécurité sociale pour les mères qui travaillent pendant cette période.</p>	<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen</p>	<p>Régime de base : 18 semaines</p> <p>Régime spécial : 15 semaines</p>
<p>Prestations de paternité en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)</p>		<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen</p>	<p>Régime de base : 5 semaines</p> <p>Régime spécial : 3 semaines</p>
<p>Prestations parentales en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)</p>		<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen pour les 7 premières semaines; 55 % du revenu hebdomadaire moyen pour les 25 semaines suivantes; 4 semaines supplémentaires de prestations à 55 % du salaire, une fois que 8 semaines de prestations d'adoption partageables ont été versées à chaque parent</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen; 3 semaines supplémentaires de prestations à 75 % du revenu une fois que 6 semaines de prestations d'adoption partageables ont été versées à chaque parent</p>	<p>Régime de base : 32 + 4 semaines</p> <p>Régime spécial : 25 + 3 semaines</p>
<p>Prestations d'adoption non partageables en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)</p>		<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen</p>	<p>Régime de base : 5 semaines pour chaque parent</p> <p>Régime spécial : 3 semaines pour chaque parent</p>

Nom du programme	Description	Montant de la prestation	Durée
Prestations d'adoption partageables en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen pour les 7 premières semaines; 55 % du revenu hebdomadaire moyen pour les 25 semaines suivantes; 4 semaines supplémentaires de prestations à 55 % du revenu après que 8 semaines de prestations d'adoption partageables ont été versées à chaque parent</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen; 3 semaines supplémentaires de prestations à 75 % du revenu une fois que 6 semaines de prestations d'adoption partageables ont été versées à chaque parent</p>	<p>Régime de base : 32 + 4 semaines</p> <p>Régime spécial : 25 + 3 semaines</p>
Prestations d'accueil et d'accompagnement liées à l'adoption en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen</p>	<p>Régime de base : 13 semaines</p> <p>Régime spécial : 12 semaines</p>
Prestations d'adoption multiple en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		<p>Régime spécial : 70 % du revenu hebdomadaire moyen</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen</p>	<p>Régime de base : 5 semaines pour chaque parent</p> <p>Régime spécial : 3 semaines pour chaque parent</p>
Prestations d'adoption monoparentale en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	L'enfant doit avoir été confié au parent le 1 ^{er} janvier ou après cette date	<p>Régime de base : 70 % du revenu hebdomadaire moyen</p> <p>Régime spécial : 75 % du revenu hebdomadaire moyen</p>	<p>Régime de base : 5 semaines pour chaque parent</p> <p>Régime spécial : 3 semaines pour chaque parent</p>
Prestations pour enfants du Régime de pensions du Canada (RPC)	<p>Il existe deux types de prestations pour enfants du RPC :</p> <p>1) La prestation pour enfant de cotisant vivant avec un handicap – un versement mensuel pour l'enfant de la personne qui reçoit une prestation d'invalidité du RPC</p> <p>2) La prestation pour enfant survivant, qui est versée mensuellement à l'enfant du cotisant décédé. Pour que la prestation soit versée, le cotisant décédé doit avoir versé suffisamment de cotisations au RPC</p>	Versement mensuel forfaitaire ajusté annuellement de 281,72 \$ (2023)	<p>Prestation continue jusqu'au :</p> <ul style="list-style-type: none"> » mois suivant le 18^e anniversaire de l'enfant; s'il a plus de 18 ans et qu'il ne fréquente plus à plein temps une école ou une université » mois suivant le 25^e anniversaire de l'enfant » mois suivant la fin de la prestation d'invalidité du parent ou du tuteur » mois suivant celui où l'enfant n'est plus sous la garde et la surveillance du parent ou du tuteur bénéficiant d'une prestation d'invalidité » mois suivant le décès de l'enfant

Annexe C :

Glossaire

Les **enfants vivant dans la pauvreté** sont privés de nutrition, d'eau potable et d'installations sanitaires, d'accès aux services de santé fondamentaux, de logement, d'éducation, de participation et de protection. Bien qu'une grave pénurie de biens et de services soit préjudiciable à tout être humain, c'est pour les enfants qu'elle est la plus menaçante et la plus néfaste, les empêchant de jouir de leurs droits, de réaliser pleinement leur potentiel et de participer à la société en tant que membres à part entière (Assemblée générale des Nations Unies, Les droits de l'enfant [Résolution A/RES/61/146, 23 janvier 2007], paragr. 46).

Les **politiques « favorables à la famille »** offrent du temps, des ressources et des services pendant les années critiques de l'enfance et comprennent des prestations de revenu, des services de garde d'enfants et des congés parentaux. Cet ensemble de politiques fondées sur des données probantes réduit la pauvreté infantile et favorise le développement et la protection de l'enfant, ainsi que l'amélioration des résultats en matière de santé et d'éducation. Ces politiques permettent à chaque enfant de prendre un bon départ et jettent les bases de la réussite scolaire, de la santé tout au long de la vie et de la capacité des enfants et des familles de sortir de la pauvreté. Elles profitent non seulement aux enfants, mais aussi à tous les membres d'une famille. Il s'agit de politiques publiques essentielles, car elles sont très bénéfiques pour le bien-être, l'égalité des genres, la croissance durable, la productivité et le progrès économique. Les politiques « favorables à la famille » présentent des caractéristiques liées à la fois aux politiques de soins et aux politiques de protection sociale. Selon l'OIT, les *politiques de soins* font référence en partie aux « politiques publiques qui allouent des ressources sous forme d'argent, de services ou de temps aux soignants ou aux personnes qui ont besoin de soins » et les *politiques de protection sociale* comprennent « les politiques qui facilitent l'implication des parents à la fois dans les soins directs et dans l'emploi rémunéré, comme les congés rémunérés de maternité et de paternité ainsi que les congés parentaux ». Les politiques de protection sociale procurent à tous les enfants une chance équitable dans la vie et réduisent les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion tout au long de la vie.

L'**insécurité alimentaire**, telle qu'elle est mesurée et suivie au Canada, fait référence à un accès inadéquat ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières. L'expérience de l'insécurité alimentaire peut inclure la crainte de manquer de nourriture avant d'avoir l'argent pour en acheter davantage, l'incapacité de s'offrir une alimentation équilibrée, le fait d'avoir faim, de sauter des repas et, dans des cas extrêmes, de ne pas manger pendant des jours entiers en raison d'un manque de nourriture et d'argent pour acheter de la nourriture.

Un **système de protection sociale** comprend des politiques et des programmes visant à prévenir, à réduire et à éliminer les vulnérabilités économiques et sociales à la pauvreté et à la défavorisation, ainsi que leurs conséquences tout au long de la vie. Les transferts en espèces (également appelés transferts ou prestations de revenu ou transferts sociaux), l'assurance sociale, les congés parentaux, les services de garde d'enfants et les autres services sociaux aident les familles à surmonter la pauvreté et la vulnérabilité et à accéder aux soins de santé, à une alimentation nutritive et à une éducation de qualité. Ils optimisent aussi la santé et le développement des enfants au cours des années les plus critiques de leur vie. L'UNICEF travaille à la mise en place de systèmes de protection sociale intégrés, équitables et de haute qualité.

Annexe D :

Abréviations internationales (ISO)

Nom de pays	Code ISO à 2 lettres	Code ISO à 3 lettres
Australie	AU	AUS
Autriche	AT	AUT
Belgique	BE	BEL
Bulgarie	BG	BGR
Canada	CA	CAN
Chili	CL	CHL
Colombie	CO	COL
Costa Rica	CR	CRI
Croatie	HR	HRV
Chypre	CY	CYP
Tchéquie	CZ	CZE
Danemark	DK	DNK
Estonie	EE	EST
Finlande	FI	FIN
France	FR	FRA
Allemagne	DE	DEU
Grèce	GR	GRC
Hongrie	HU	HUN
Islande	IS	ISL
Irlande	IE	IRL
Israël	IL	ISR
Italie	IT	ITA

Nom de pays	Code ISO à 2 lettres	Code ISO à 3 lettres
Japon	JP	JPN
Lettonie	LV	LVA
Lituanie	LT	LTU
Luxembourg	LU	LUX
Malte	MT	MLT
Mexique	MX	MEX
Pays-Bas	NL	NLD
Nouvelle-Zélande	NZ	NZL
Norvège	NO	NOR
Pologne	PL	POL
Portugal	PT	PRT
République de Corée	KR	KOR
Roumanie	RO	ROU
Slovaquie	SK	SVK
Slovénie	SI	SVN
Espagne	ES	ESP
Suède	SE	SWE
Suisse	CH	CHE
Türkiye	TR	TUR
Royaume-Uni	GB	GBR
États-Unis	US	USA

Références

- Abu-Saad, K., et D. Fraser, « Maternal Nutrition and Birth Outcomes », *Epidemiologic Reviews*, vol. 32, 2010, p. 5-25.
- Alaimo, K., C. M. Olson, et E. A. Frongillo Jr., « Food Insufficiency and American School-Aged Children's Cognitive, Academic, and Psychosocial Development », *Pediatrics*, vol. 108, 2001, p. 44-53.
- Alberta Health Services, *School Meal and Snack Programs: A review of the effectiveness of school meal and snack programs on household food insecurity, learning and health*, Services de nutrition, santé publique et des populations, Calgary, Alberta, Canada, 2021.
- Anderson, K. K., et al., « Household Food Insecurity and Health Service Use for Mental and Substance Use Disorders among Children and Adolescents in Ontario, Canada », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 195, 24 juillet 2023, p. E948-955, doi : 10.1503/cmaj.230332.
- Andrews, D., et A. Leigh, « More Inequality, Less Social Mobility », *Applied Economic Letters*, vol. 15, 2009, p. 1489-1492.
- Ashiabi, G. S., et K. K. O'Neal, « A Framework for Understanding the Association between Food Insecurity and Children's Developmental Outcomes », *Child Development Perspectives*, vol. 2, 2008, p. 71-77.
- Berger, L. M., C. Paxson, et J. Waldfogel, « Income and Child Development », *Children and Youth Services Review*, vol. 31, 2009, p. 978-989.
- Borge, T. C., et al., « The Importance of Maternal Diet Quality during Pregnancy on Cognitive and Behavioural Outcomes in Children: A systematic review and meta-analysis », *British Medical Journal Open*, vol. 7, no 9, 2017.
- Bradshaw, J., « Subjective Well-Being and Social Policy: Can nations make their children happier », *Children Indicators Research*, vol. 8, 2015, p. 227-241.
- Brooks-Gunn, J., G. J. Duncan, et N. Maritato, « Poor Families, Poor Outcomes: The well-being of children and youth », dans *Consequences of Growing Up Poor*, édité par G. J. Duncan et J. Brooks-Gunn, Russell Sage Foundation, New York, 1997, p. 1-17.
- Campaign 2000, « Pandemic Lessons: Ending child and family poverty is possible: Report card on child and family poverty », *Campaign 2000*, Toronto, 2022.
- Caron, N. et J. Plunkett-Latimer, « Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019 », Série de documents de recherche, Statistique Canada, Ottawa, 2022.
- Centre canadien de politiques alternatives, « Budget fédéral alternatif 2023, se mesurer au défi », Centre canadien de politiques alternatives, Toronto, 2023.
- CBC, « Home Schooling Now in Full Swing, but Not Every Family Has Laptops for Every Child », 2020, <<https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/computers-kids-laptops-home-schooling-1.5529625>>.
- CBC, « More Canadians Are Turning to Food Banks Than Ever Before, New Report Says », 2022a, <<https://www.cbc.ca/news/canada/food-bank-canada-usage-1.6631120>>.
- CBC, « Soaring Food Prices Could Have Major Impact on Canadians' Health », 2022b, <<https://www.cbc.ca/news/health/food-prices-canada-health-impacts-1.6641322#:~:text=Cost%20of%20food%20rising%20at%20highest%20rate%20in,added%20pressure%20on%20our%20already%20overburdened%20health-care%20system>>.
- CBC, « 60% More Canadians Per Month Expected To Use Food Banks, Other Programs in 2023, Survey Finds », 2023, <<https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/60-rise-use-of-food-banks-programs-canada-2023-1.6711094>>.
- Clark, K., « Serving Underserved Communities with Instructional Technologies: Giving them what they need, not what you want », *Urban Education*, vol. 40, 2005, p. 430-445.
- Clarke, C., et al. « The Economic Costs of Childhood Socio-Economic Disadvantage in European OECD Countries », *OECD Papers on Well-being and Inequalities N° 9*, Éditions OECD, Paris, 2022, <<https://doi.org/10.1787/8c0c66b9-en>>.
- Coalition for Healthy School Food, « Soumission écrite pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2024 », 2023, <https://e7a651fe-6e96-431d-9a6f-a7fa6f71676d.usrfiles.com/ugd/e7a651_5681c83f7fa842eb86e4fad79a880158.pdf>.
- Cohen, J. F. W., et al., « Universal School Meals and Associations with Student Participation, Attendance, Academic Performance, Diet Quality, Food Security, and Body Mass Index: A systematic review », *Nutrients*, vol. 13, 2021, p. 911.
- Cooper, K. et K. Stewart, « Does Money Affect Children's Outcomes? » CASE Report 80, Centre for Analysis of Social Exclusion, *London School of Economics and Political Science*, Londres, RU, 2013.
- Corak, M., « Generational Income Mobility in North America and Europe », dans *Generational Income Mobility in North America and Europe*, édité par M. Corak, 2004.
- CTV News, « Opposition Calling on Province for Supplemental Learning Supports as Schools Remain Closed », 2020a, <<https://regina.ctvnews.ca/opposition-calling-on-province-for-supplemental-learning-supports-as-schools-remain-closed-1.4906257>>.
- CTV News, « Ontario Distributing Free iPads to Kids Who Cannot Access Province's Online Learning Tools », 2020b, <<https://toronto.ctvnews.ca/ontario-distributing-free-ipads-to-kids-who-cannot-access-province-s-online-learning-tools-1.4900317>>.
- Dallman, P. R., « Manifestations of Iron Deficiency », *Seminars in Hematology*, vol. 19, 1982, p. 19-30.
- Delpla, I. et al., « Investigating Social Inequalities in Exposure to Drinking Water Contaminants in Rural Areas », *Environmental Pollution*, vol. 207, 2015, p. 88-96.
- DiMaggio, P., et al., « The Social Implications of the Internet », *Annual Review of Sociology*, vol. 27, 2001, p. 307-336.
- DiMaggio, P., et al. « Digital Inequality: From unequal access to differentiated use », dans *Social Inequality*, édité par Kathryn Neckerman, Russell Sage Foundation, New York, 2004, p. 355-400.

- Dos Santos, E. B. et al., « Sustainability Recommendations and Practices in School Feeding: A systematic review », *Foods*, vol. 11, 2022, p. 176.
- Duncan, G. J., P. A. Morris, et C. Rodrigues, « Does Money Really Matter? Estimating Impacts of Family Income on Young Children's Achievement with Data from Random-Assignment Experiments », *Developmental Psychology*, vol. 47, 2011, p. 1263-79.
- Emploi et développement social Canada, « Évaluation des prestations de maternité et des prestations parentales de l'assurance-emploi », Emploi et développement social Canada, Ottawa, 2023.
- Environics, Centre des compétences futures et Diversity Institute, « Leçons apprises : la pandémie et l'apprentissage à domicile au Canada », Environics, Centre des compétences futures et Diversity Institute, Toronto, 2021.
- Faught, E., et al., « The Association between Food Insecurity and Academic Achievement in Canadian School-Aged Children », *Public Health Nutrition*, vol. 20, 2017, p. 2778-2785.
- Gagné, L. G. et A. Ferrer, « Housing, Neighbourhoods and Development Outcomes of Children in Canada », *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 2006, p. 275-300.
- Garfinkel, I., et al., « The Benefits and Costs of a U.S. Child Allowance », Document de travail no 29854, *National Bureau of Economic Research*, Cambridge, Massachusetts, 2022.
- Gennetian, L. A. et C. Miller, « Children and Welfare Reform: A view from an experimental welfare program in Minnesota », *Child Development*, vol. 73, no 2, 2002, p. 601-620.
- Global Coalition to End Child Poverty, « Ending Child Poverty: A policy agenda », *Global Coalition to End Child Poverty*, New York, 2022.
- Gouvernement du Canada, « Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable », gouvernement du Canada, Ottawa, 2023, <<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>>.
- Helsper, E., et S. Vosloo, « Towards a Child-Centred Digital Equality Framework », UNICEF, New York, 2022.
- Hermoso, M., et al., « The Effect of Iron on Cognitive Development and Function in Infants, Children and Adolescents: A systematic review », *Annals of Nutrition and Metabolism*, vol. 59, 2011, p. 154-165.
- Hertzman, C. et J. Frank, « Biological Pathways Linking the Social Environment, Development and Health », dans *Healthier Societies: From Analysis to Action*, édité par J. Heymann et al., Oxford University Press, 2006.
- Irwin, L., A. Siddiqi, et C. Hertzman, « Early Child Development: A powerful equalizer, Final report for the World Health Organization's Commission on the Social Determinants of Health », *Human Early Learning Partnership*, Vancouver, 2007.
- Ito, M., et al., « Hanging Out, Messing Around, and Geeking Out: Kids living and learning with new media », *MIT University Press*, Cambridge, Massachusetts, 2009.
- Jacknowitz, A., T. Morrissey, et A. Brannegan, « Food Insecurity across the First Five Years: Triggers of onset and exit », *Children and Youth Services Review*, vol. 53, 2015, p. 24-33.
- James, C. E. et T. Turner, « Towards Race Equity in Education: The schooling of Black students in the Greater Toronto Area », *York University*, Toronto, Ontario, Canada, 2017.
- Jyoti, D. F., E. A. Frongillo, et S. J. Jones, « Food Insecurity Affects School Children's Academic Performance, Weight Gain, and Social Skills », *Journal of Nutrition*, vol. 135, 2005, p. 2831-2839.
- Katz, V. S., C. Gonzalez, et K. Clark, « Digital Inequality and Developmental Trajectories of Low-Income, Immigrant, and Minority Children », *Pediatrics*, vol. 140, 2017, p. 132-136.
- Langley-Evans, S., « Nutrigenetics and the Early Life Origins of Health and Disease: Effects of protein restriction », dans *Principles of Nutrigenetics and Nutrigenomics*, édité par Raffaele De Caterina, J. Alfredo Martinez, et Martin Kohlmeier, Academic Press, 2020.
- Lozoff, B., et al. « Long-Lasting Neural and Behavioral Effects of Iron Deficiency in Infancy », *Nutrition Review*, vol. 64, 2006, p. 34-43.
- Lozoff, B., « Iron Deficiency and Child Development », *Food Nutrition Bulletin*, vol. 8, 2007, p. 560-571.
- McCann, J. C., et B. N. Ames, « An Overview of Evidence for a Causal Relation between Iron Deficiency during Development and Deficits in Cognitive or Behavioral Function », *American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 85, 2007, p. 931-945.
- Milligan, K., et M. Stabile, « The Integration of Child Tax Credits and Welfare: Evidence from the Canadian National Child Benefit Program », *Journal of Public Economics*, vol. 91, n°s 1-2, 2007, p. 305-306.
- Montiel-León, J. M., « Widespread Occurrence and Spatial Distribution of Glyphosate, Atrazine, and Neonicotinoids Pesticides in the St. Lawrence and Tributary Rivers », *Environmental Pollution*, vol. 250, 2019, p. 29-39.
- Conseil consultatif national sur la pauvreté, « Transformer nos systèmes : le rapport 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté », CCNP, Ottawa, 2022.
- Bureau du directeur parlementaire du budget, « L'incidence des prestations canadiennes d'urgence et des trois prestations canadiennes de relance économique sur le programme de l'Allocation canadienne pour enfants », Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, 2022.
- Bureau du directeur parlementaire du budget, « Le pouvoir d'achat des ménages à différents niveaux de revenu depuis 2019 », Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, 2023.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Starting Unequal: How's life for disadvantaged children?*, OCDE – Centre pour le bien-être, l'inclusion, la durabilité et l'égalité des chances (WISE), 2022.
- Organisation de coopération et de développement économiques, « OCDE – Portail sur le bien-être des enfants », <<https://www.oecd.org/fr/social/famille/bien-etre-des-enfants/>>, consulté le 29 juin 2023.
- Passeport pour ma réussite, « Canada's Dropout Rates Are Staggeringly High According to Studies, 2019 », <<https://www.pathwaystoeducation.ca/in-the-press/canadas-high-school-dropout-rates-are-staggeringly-high-according-to-studies-narcity/>>.

- Perez-Escamilla, F., et R. P. de Toledo Vianna, « Food Insecurity and the Behavioral and Intellectual Development of Children: A review of the evidence », *Journal of Applied Research on Children*, vol. 3, 2012, p. 135-150.
- Phipps, S., *The Impact of Poverty on Health: A scan of research literature*, Initiative sur la santé de la population canadienne/Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 2003.
- Phipps, S., et L. Lethbridge, « Le revenu et les résultats des enfants », Direction des études analytiques : documents de recherche, Statistique Canada, Ottawa, 2006.
- Ponti, M., « Les médias numériques : la promotion d'une saine utilisation des écrans chez les enfants d'âge scolaire et les adolescents », Document de principe de la Société canadienne de pédiatrie, SCP, Ottawa, 2019.
- Ponti, M., « Le temps d'écran et les enfants d'âge préscolaire : la promotion de la santé et du développement dans un monde numérique », Société canadienne de pédiatrie, SCP, Ottawa, 2022.
- Porter, B., K. Schwan, et S. Raza, *Violations of Children's Right to Housing in Canada: Regarding violations of articles 3, 16 and 27 of the Convention on the Rights of the Child*, Réseau national du droit au logement et The Women's National Housing and Homelessness Network, 2022.
- Randle, J., Z. Thurston, et T. Kubwimana, « Expériences en matière de logement au Canada : les enfants en 2016 », Statistique Canada, Ottawa, 2022.
- Repetti, R. L., S. E. Taylor, et T. Seeman, « Risky Families: Family social environments and the mental and physical health of offspring », *Psychological Bulletin*, vol. 128, 2002, p. 330-366.
- Rideout, V., K. Scott, and K. Clark, « The Digital Lives of African American Tweens, Teens, and Parents: Innovating and learning with technology », *The Center for Gender Equity in Science and Technology*, 2016.
- Robson, J., et S. Schwartz, « Who Doesn't File a Tax Return? A Portrait of Non-Filers », *Analyse de politiques*, 2020.
- Statistique Canada, « Perspectives sur l'inflation au Canada », Volet du catalogue de Statistique Canada no 11-001-X, Statistique Canada, Ottawa, 2023a.
- Statistique Canada, « Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine, premier trimestre de 2023 », Volet du catalogue de Statistique Canada no 11-001-X, Statistique Canada, Ottawa, 2023b.
- Sturge, J., « Housing First Plus: Placing the best interest of the child within a housing first approach », *Elizabeth Fry Society of Greater Vancouver*, Vancouver, Canada, 2014.
- Tarasuk, V., T. Li, et A. A. Fafard St-Germain, « Household Food Insecurity in Canada 2021 », Recherche visant à identifier les options de politiques pour réduire l'insécurité alimentaire (PROOF), Toronto, 2022.
- Tarasuk, V., « Canada Child Benefit's Seventh Year: Reflecting on its Unrealized Potential to Reduce Food Insecurity », Commentaire PROOF, juillet 2023.
- Taylor, B. A., E. Dearing, et K. McCartney, « Incomes and Outcomes in Early Childhood », *Journal of Human Resources*, vol. 39, no 4, 2004, p. 980-1007.
- Temkin, D., K. Harper, et C. Guros, « Healthy Schools Can Mitigate Ongoing Racial Inequities in Education », *Child Trends and Kaiser Permanente Thriving Schools*, 2023.
- Toczydlowska, E., « Children in the Bottom of Income Distribution in Europe: Risks and composition », Document de travail Innocenti n° 2016-12, Bureau de la recherche de l'UNICEF Florence, 2016.
- L'UNICEF et la Coalition mondiale pour mettre fin à la pauvreté infantile, *A World Free from Child Poverty*, UNICEF, New York, 2017.
- UNICEF, « UNICEF's Global Social Protection Framework », UNICEF, New York, 2019.
- UNICEF, « Des mondes d'influence : Comprendre ce qui détermine le bien-être des enfants dans les pays riches », Bilan Innocenti 16, Bureau de la recherche de l'UNICEF, Florence, 2020.
- UNICEF, « Prospects for Children in the Polycrisis: A 2023 global outlook », *UNICEF Global Office of Research and Foresight*, Florence, 2023.
- L'UNICEF et l'Organisation internationale du travail, *Towards Universal Social Protection for Children: Achieving SDG 1.3.*, UNICEF, New York, 2023.
- UNICEF Canada, Bilan Innocenti 15 de l'UNICEF : Document canadien d'accompagnement, Le facteur égalisateur : en quoi l'éducation crée-t-elle l'équité chez les enfants au Canada, UNICEF Canada, Toronto, 2018.
- Nations Unies, « Concluding Observations on the Combined Fifth and Sixth Periodic Reports of Canada », Comité des droits de l'enfant, Nations Unies, New York, 2022.
- Waterston, S., et al., « Les besoins en matière de logement au Canada : une vie saine commence chez soi », *Paediatric Child Health*, vol. 20, 2015, p. 403-407.
- Banque mondiale, « The State of Social Safety Nets », Banque mondiale, Washington, 2015.
- Programme alimentaire mondial, « State of School Feeding Worldwide 2020 », Programme alimentaire mondial, Rome, 2020.
- Young, M. F., et U. Ramakrishnan, « Pregnancy: Nutrient requirements », dans *Encyclopedia of Human Nutrition*, 4^e édition, édité par Benjamin Caballero, Academic Press, 2023.
- Zeman, K., « From High School, into Postsecondary Education and on to the Labour Market », L'éducation, l'apprentissage et la formation : série de documents de recherche, Catalogue de Statistique Canada n° 81-595-M, Statistique Canada, Ottawa, 2023.
- Zohra, S. L., et al., « Prenatal Nutrition and Nutrition in Pregnancy: Effects on long-term growth and development », dans *Early Nutrition and Long-Term Health*, 2^e édition, édité par Jose M. Saavedra et Anne M. Dattilo, Woodhead Publishing, 2022.





Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de l'UNICEF
© UNICEF Canada 2023

UNICEF Canada

Bureau national

90 Eglinton Avenue East, Suite 400
Toronto (Ontario) M4P 2Y3
1 800 567-4483 | 416 482-4444

Bureau de Montréal

400-4060, rue Sainte-Catherine O,
Westmount (Québec) H3Z 2Z3
514 288-5134

Bureau de Calgary

B001, 1716-16 Avenue NW,
Calgary (Alberta) T2M 0L7
1 800 819-0889 | 403 270-2857



unicef.ca



[UNICEF-Canada](https://www.facebook.com/UNICEF-Canada)



[@UNICEFCanada](https://twitter.com/UNICEFCanada)



[unicefcanada](https://www.instagram.com/unicefcanada)



[UNICEF Canada](https://www.linkedin.com/company/UNICEF%20Canada)



[UNICEF Canada](https://www.youtube.com/UNICEF%20Canada)

UNICEF Canada est un membre agréé du Programme de normes d'Imagine Canada – l'un des 285 organismes de bienfaisance du pays à avoir obtenu cette désignation. Imagine Canada est l'organisme national qui chapeaute le secteur caritatif canadien. Grâce à cet agrément, vous pouvez avoir la certitude qu'UNICEF Canada respecte les normes les plus élevées imposées aux organismes de bienfaisance en matière de transparence, de gouvernance du conseil d'administration, de gestion du personnel et de mobilisation des bénévoles.

N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 122680572 RR0001